L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1411 - VENDREDI 10 FÉVRIER 2017 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224



Fédération nationale bovine

Un prix à reconstruire, un consommateur à séduire

Après le coup de massue de 2016, voici venu le temps de la riposte. 2017 sera l'année de la reprise en main de leur avenir par les éleveurs. Une évidence se détache du congrès FNB qui vient de se tenir à Nevers les 1er et 2 janvier : les éleveurs représentés au sein de la Fédération nationale bovine ne lâcheront rien. *Pages 14-15*





Côte d'Or

› Journées Bâtiments

Les MFR ont tout compris



Nièvre

› Agropôle du Marault

Un potentiel à exploiter



Yonne

› Viticulture

Que la grêle devienne pluie !







Sommaire

Côte d'Or
04 • GDS: Services à la carte
05 • Créancey: Le coup d'envoi ne saurait tarder
06 • Bâtiments: Le rêve caprin
07 • Syndicalisme: Le rendez-vous des cantons

Nièvre
08 • Congrès FNB à Nevers: Trois jours de rush pour les équipes bénévoles de la FDSEA
09 • Agropôle du Marault: Un potentiel à exploiter

Yonne
10 • Viticulture: Pour que la grêle devienne pluie !
11 • Cuma Yonne: Comment faire face aux impayés ?
12 • Saint-Vincent du chablisien: De l'eau dans le vin et du vin dans les verres
13 • FDSEA 89: La FOP sur tous les fronts

Région et ailleurs
14 • Congrès de la Fédération nationale bovine à Nevers: Un prix à reconstruire, un consommateur à séduire
15 • Ovinpiades des jeunes bergers: Retour sur la finale bourguignonne

Dossier
16-18 • Affouage: Une pratique ancestrale qui évolue

Filières
19 • Élevage OS Charolais France: «*L'unité raciale fait avancer la race*»
20 • Cultures Fertilisation: Estimer la dose d'azote à apporter sur colza, c'est maintenant

Infos Services
22-23 • Analyses et tendances
24-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: Rotopicardie - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Renouvellement des Générations en Agriculture

Adapter les compétences aux évolutions du métier d'agriculteur

Le séminaire annuel sur l'installation en agriculture organisé par Jeunes Agriculteurs a rassemblé plus de 150 participants. Même si le niveau de formation est en hausse, les compétences du chef d'exploitation doivent être développées et adaptées à chaque projet via le renforcement du Plan de Professionnalisation Personnalisé et le suivi après l'installation.



Organisée par les JA du Jura, la session Renouvellement des Générations en Agriculture a réuni plus de 150 responsables JA venus toute la France.

«*Le dispositif doit rester en adéquation avec les compétences du porteur de projet et son projet professionnel. Jeunes Agriculteurs, en tant qu'acteur incontournable sur l'installation a la responsabilité de continuer à faire évoluer ce dispositif d'accompagnement pour le rendre toujours plus efficace*» explique Pierre-Marie Vouillot, vice-président JA national sur le dossier Renouvellement des Générations.

C'est pourquoi la session RGA, temps fort du réseau national Jeunes Agriculteurs, portait cette année sur le thème «*Où acquérir les compétences indispensables pour être chef(fe) d'entreprise agricole ?*» Organisée du 31 janvier au 2 février par les JA du Jura, elle a réuni plus de 150 responsables JA venus de 13 régions françaises, de métropole et des DOM. La région Bourgogne Franche-Comté était particulièrement bien représentée avec une vingtaine de responsables et administratifs des 8 départements de BFC et une trentaine de bénévole des JA Jura.

Dans un premier temps, JA national a rappelé les points marquants de l'actualité de l'année écoulée sur le dossier installation : réforme de la DJA, appels à projets nationaux, mise en place du nouveau dispositif AITA (Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture) et a rappelé le projet de mandature national sur le dossier. Deux tables rondes et deux ateliers de travail ont permis d'échanger sur l'acquisition de compétences pour les porteurs de projet au cours de la formation initiale, du PPP et du suivi après l'installation. Les conclusions de ces ateliers de travail et tables rondes permettront à JA national d'élaborer des préconisations pour améliorer le dispositif d'accompagnement à l'installation. Un dernier atelier de travail a permis également de réfléchir à des plans de communication sur le métier d'agriculteur à l'échelle des régions.

La session s'est clôturée par un échange de questions-réponses avec Julien Barré, conseiller du ministre de l'Agriculture. Les JA des différentes régions l'ont interpellé sur différentes problématiques : enveloppes DJA et PCAE, mise en place de l'AITA, avenants au Plan d'Entreprise, logiciel Osiris…

En conclusion, pour des installations viables et vivables sur des exploitations transmissibles, le réseau Jeunes Agriculteurs défend la professionnalisation des agriculteurs tout au long de la préparation à l'installation et de la carrière.

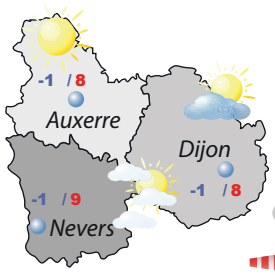
D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 10 au 19 février 2017

Météo de la Bourgogne

#AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 10 Février

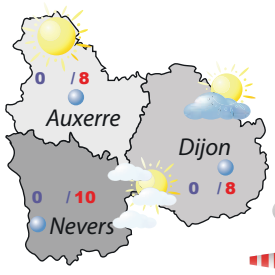


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Est-Sud-Est 10 km/h

St Arnaud
Soleil : 08:00 - 18:02
Lune : 17:40 - 07:31

Samedi 11 Février

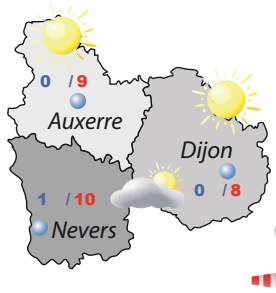


Agréable
Un temps agréable et ensoleillé s'annonce. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 9 à 11 °C
Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

ND de Lourdes
Soleil : 07:58 - 18:04
Lune : 18:49 - 08:08

Dimanche 12 Février



Belle journée
Une belle journée en perspective, avec quelques nuages très localement.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 9 à 11 °C
Vents : Est-Nord-Est 20 km/h

St Félix
Soleil : 07:57 - 18:05
Lune : 19:57 - 08:41

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 au Mercredi 15 Février :
Le soleil sera bien présent ces prochains jours.
Vents : Est-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : -3 à 2 °C T° maxi. : 5 à 7 °C

Jeudi 16 au Dimanche 19 Février :
Quelques nuages et de belles éclaircies jusque samedi. Des précipitations de pluie et neige mêlées sont attendues pour ce dimanche.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : -5 à -3 °C T° maxi. : 2 à 4 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Philippe Dessertine, économiste professeur à la Sorbonne

L'agriculture sera le grand secteur stratégique du 21ème siècle

Invité à animer en pointillé la soirée consacrée à la remise des Trophées de l'agriculture le 30 janvier dernier au Zénith de Dijon, Philippe Dessertine, économiste et professeur à la Sorbonne a replacé l'agriculture dans un contexte macro-économique trop souvent négligé. Quand on passe du petit bout de la lorgnette à la grande focale, c'est fou comme tout prend une autre dimension.



Philippe Dessertine n'a pas hésité à jouer la provocation pour mieux secouer le cocotier et inverser la tendance au fatalisme et au repli sur soi qui guettent une France passablement déprimée et une agriculture qui ne va pas bien elle non plus...

On parle plus souvent de *«problématiques agricoles»* que d'agriculture. Comme si l'agriculture était un sous-produit de l'économie, la *«grande»* économie qui depuis belle lurette campe sur ses positions dominantes, quitte à oublier ce qui fait le gros de la troupe, les petits soldats de l'agriculture qui sèment, cultivent, élèvent, engraissent, récoltent et... exportent. C'est cette armée de moins en moins silencieuse qui fait pourtant à l'extérieur de nos frontières la fierté de la France. Philippe Dessertine relève ainsi que *«quand l'agriculture ne va pas bien, la croissance française ne va pas mieux...»* Le chiffres parlent d'eux-mêmes et pourtant, ils font rarement la Une des JT en début de soirée : *«la mauvaise récolte 2016 a coûté 0,2% de croissance à la France»*. C'est énorme quand la croissance s'inscrit durablement en berne ! Bon an, mal an, l'activité agricole contribue à l'économie nationale pour 80 milliards d'euros. C'est plus qu'Airbus (65 milliards) et surtout c'est plus rentable car 100% des milliards engrangés par le secteur agricole, sont produits sur le sol français, alors que les milliards d'Airbus ne nous profitent qu'à 40%.

Ceci posé, la contribution économique n'est pas tout, *«l'agriculture contribue aussi à la bonne santé d'un secteur agroalimentaire qui pèse 170 milliards»*, des milliards qui influent eux aussi en plein ou en creux sur la balance commerciale... Croissance, économie, emploi, richesse patrimoniale, paysages, sites remarquables, etc. l'agriculture c'est tout cela et plus encore, c'est, martelle Philippe Dessertine, *«un secteur stratégique»* qui mérite qu'on s'y intéresse vraiment et que les villes se penchent sur la ruralité sans le prisme déformant d'une vision passéiste ou racornie.

Le monde économique est en pleine mutation et chacun se cherche ; l'inquiétude grandit à mesure que l'incertitude s'accroît. Alors qu'il faut innover, inventer de nouveaux modèles, défricher et prendre des risques, *«nous vivons dans un système qui ne reconnaît pas le droit à l'erreur»*. Erreur fatale justement, selon Philippe Dessertine, car *«dans beaucoup d'autres pays, d'autres cultures, il est fondamental de se planter, de se tromper et de le reconnaître, car l'échec est formateur et capital pour progresser»*. Philippe Dessertine est formel, *«on ne peut à la fois critiquer un trop plein de réglementation et ne pas accepter une prise de risque. C'est bien la société française dans son ensemble qui refuse la prise de risque et favorise l'inflation des règles»*. La responsabilité est collective, ce qui explique *«que la France est aujourd'hui le pays d'Europe qui a le plus démultiplié les directives européennes»*. Moins de réglementation, cela suppose plus de risque assumés pour chacun d'entre nous et pas seulement pour les autres.

«Le monde évolue rapidement. Avoir une vision sanctuarisée de l'agriculture, considérer la science comme le diable, rejeter le progrès, c'est une forme d'obscurantisme qui précipite l'agriculture dans le mur, alors même qu'elle est une solution indissociable de la survie de l'espèce humaine». Là encore, il va falloir se débarraser des vieux schémas de pensée. *«En matière agricole, comme dans d'autres secteurs, la science sera capitale»* et nous n'avons pas grand chose à perdre, vue la situation actuelle! *«L'agriculture sera le grand secteur du siècle qui s'ouvre»* et la France est mieux armée que bien d'autres pays producteurs. En revanche, *«elle est déprimée et elle n'a pas suffisamment conscience de son potentiel»*. Un seul conseil donc : ne pas avoir peur et utiliser les cartes maîtresses qui sont entre nos mains. Le potentiel humain représentant l'un des atouts majeurs de cette agriculture du 21ème siècle qui reste à construire.

AMK

Élevage français

Les risques de l'accord Ceta

A quelques jours du vote du Parlement européen sur l'accord de libre-échange Canada-Union européenne, une étude réalisée par des experts en économie agricole pointe les risques sur l'équilibre des marchés de la viande mais aussi sur les normes et les politiques agricoles européennes.

Selon cette analyse, l'entrée en vigueur de l'accord pourrait avoir des conséquences négatives non seulement sur l'équilibre des marchés agricoles européens mais aussi sur l'arsenal sanitaire et phytosanitaire européen et sur le principe de la régulation des marchés.

Des normes affaiblies

L'étude remarque que les contingents tarifaires accordés aux viandes bovines et porcines canadiennes sont loin d'être *«marginaux»*. Car ce que le Canada serait en mesure d'exporter, ce sont des viandes de haute qualité, un segment que l'on peut estimer à 800 000 tonnes environ en Europe et même à 400 000 si l'on ne tient compte que de la production d'aloyau d'origine allaitante.

L'impact prévisible sur le commerce de ces pièces et sur leur valorisation risque donc d'être plus élevé. Et le risque de déstabilisation du marché européen du porc ne serait pas négligeable non plus, selon l'Idele.

La menace planant sur l'équilibre des marchés n'est pas la seule pointée du doigt par les auteurs de l'étude. Ceux-ci pointent aussi celui de l'affaiblissement des normes européennes, l'accord engageant les signataires à *«faire en sorte que les mesures sanitaires et phytosanitaires (…) ne créent pas d'obstacles au Ceta»*. Ce qui pourrait permettre aux Canadiens de s'attaquer à certaines normes européennes comme l'interdiction du traitement des porcs à la ractopamine, des hormones de croissance bovine, ou encore de certains procédés de décontamination des carcasses.

Un vote à haut risque

Enfin, les auteurs s'inquiètent de conséquences du traité sur les mécanismes européens de soutien et de régulation des marchés, plus importants dans l'UE qu'au Canada. Et surtout la suppression quasi-totale des droits de douane agricoles pourrait remettre en cause tout retour en arrière.

Le prochain vote du Parlement européen le 15 janvier prochain sur le texte sera donc un vote à haut risque.

Compte-tenu d'un rapport de force politique favorable au texte, les acteurs qui le remettent en cause ne se bercent pas d'illusions quant à son adoption. Dans ce cas, la suppression des droits de douane et les contingents tarifaires entreraient immédiatement en vigueur.

En bref

L'ouverture des Etats-Unis au bœuf français est effective

Dans un communiqué commun, le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll et le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur Matthias Fekl ont salué le 6 février *«l'ouverture effective du marché américain à la viande bovine française»*. *«Le premier agrément a été accordé à une entreprise productrice de viande de veau»*, inscrite depuis le 3 février sur la liste de l'administration américaine, précise le communiqué qui poursuit : *«cette entreprise peut donc commencer à exporter dès à présent»*.

L'embargo américain sur la viande bovine française avait été instauré en 1998, suite à la crise de la vache folle. Sa levée en 2014 a marqué le point de départ d'un long travail de négociations pour faire reconnaître l'équivalence entre les systèmes de contrôle français et américain.

Le 12 janvier dernier, un courrier reçu par le ministère de l'Agriculture français a finalement acté la reconnaissance, par les Etats-Unis, d'une équivalence entre les systèmes d'inspection français et américains, donnant droit aux autorités françaises d'agréer les entreprises qui souhaitent exporter aux Etats-Unis sous réserve de conformité à un certain nombre de critères sanitaires.



GDS

Services à la carte

Le Groupement de défense sanitaire organise diverses formations et démonstrations à la demande des éleveurs. Une vente de matériels est également proposée depuis cet automne.



Le lève-tête Mazeron fait partie de la gamme proposée par la filiale Farago.

Le GDS de Côte d'Or multiplie les sorties cet hiver. Le 5 janvier, le Groupement de défense sanitaire organisait une formation ovine intitulée «*L'éleveur infirmier*» à Savranges. Trois semaines plus tard, le 26, un rendez-vous s'intéressait aux pathologies de l'alimentation caprine à Sainte-Colombe-en-Auxois. «*Ces deux journées étaient organisées à la demande des éleveurs qui nous avaient contactés pour des questions bien spécifiques. Nous leur avons proposé ces deux formations avec la participation d'Edwige Bornot, vétérinaire à Venarey-Les Laumes*» indique la technicienne Virginie Pabiou.

Nombreux échanges

La formation ovine, effectuée à l'Earl Cadouot, était un «*classique*» pour le GDS, désireux de rendre chaque éleveur le plus autonome possible devant le moindre problème sanitaire. «*L'idée est de pouvoir réaliser un diagnostic relativement précis avant de faire appel aux services vétérinaires*» explique Virginie Pabiou. La thématique retenue pour la formation caprine était inédite pour le GDS21. «*Nous nous sommes intéressés aux problèmes d'acidose, leurs conséquences peuvent être importantes dans la production de lait*» poursuit la technicienne du GDS, «*la formation était organisée chez l'éleveuse Sarah Brocard. Neuf des vingt-deux vrais élevages caprins du département étaient représentés. L'intérêt de la prise de colostrum pour le bon démarrage des animaux a été le fil conducteur de cette journée.*». Ces formations en appellent d'autres comme l'indique Virginie Pabiou : «*il ne faut surtout pas hésiter à nous contacter. Nous pouvons mettre en place tout type de formations, du moment qu'elles sont en lien avec le sanitaire. La matinée se passe généralement en salle et l'après-midi sur le terrain. Chaque rendez-vous se veut le plus constructif possible avec beaucoup d'échanges entre éleveurs*».

Zoom sur l'écornage

Depuis plusieurs semaines, le GDS propose différentes démonstrations d'écornage dans les élevages côte d'oriens. Sept des huit démonstrations programmées cet hiver ont déjà eu, la dernière se déroulera mardi 14 février à l'Earl Philippe Collaud, à Bussy-le-Grand. «*Une vingtaine d'éleveurs se sont à chaque fois déplacés*» se réjouit Virginie Pabiou, informant que les méthodes d'écornage se sont considérablement diversifiées et améliorées ces dernières années. Le GDS, via sa filiale commerciale Farago Bourgogne, préconise d'ailleurs l'utilisation d'un écorneur à gaz, plus puissant et performant que la pâte ou le crayon. «*Les démonstrations ont permis aux éleveurs de juger par eux-mêmes*» poursuit la technicienne, rappelant les nombreux services proposés par le GDS depuis l'automne dernier : «*nos adhérents ont reçu un catalogue par voie postale au mois de novembre. Nous proposons des vêleuses, des pistolets drogueurs, des réfractomètres pour le colostrum, le lève-tête de chez Mazeron et bien d'autres produits autour de différentes techniques telles que le parage, l'écornage, la tonte, la désinfection ou encore la dératisation*». Renseignements : 06 09 14 55 07.

AG

▸ Formations

15-22/02 - Connaître et analyser ses charges de mécanisation pour mieux les maitriser.
Les 15 et 22 février – matin à Bretenière. Francine Schwick, CA21 - 03 80 68 66 49 - francine.schwick@cote-dor.chambagri.fr

20/02 - Raisonner et optimiser l'emploi de glyphosate.
le 20 février à Saint Seine l'Abb. Françoise Gonin – 03 80 91 06 76 – mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

23/02 - Matières organiques : une source d'énergie à préserver.
Avec Xavier Salducci, le 23 février à Bretenière. Françoise Gonin – 03 80 91 06 76 – mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

28/02 - Résoudre les boiteries et pathologies des pattes en élevage laitier.
28 février 2017 – lieu à définir. En partenariat avec ECEL 21. Inscription : Jean-François Dessolin, 03.80.68.67.16, jfd.ocl21@ucacig.fr.

02/03 - Réviser la mécanique de base et entretien de son/ses tracteurs.
2 mars – lieu à définir. Aline Parize, CA21 – 03.80.68.66.28 – aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

08-13/03 - Sauveteur secouriste au travail initiation, les 8 et 13 mars à Beaune
Aline Parize, CA21 – 03.80.68.66.28 – aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

09/03 - Être autonome pour vérifier ses engins de levage. Mirebeau. Aline Parize, CA21 – 03.80.68.66.28 – aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Solidarité

Sang pour sang avec les JA

Les Jeunes agriculteurs se donnent rendez-vous au CHU vendredi prochain. Un maximum de JA donneront leur sang à cette occasion.

L'Établissement français du sang (EFS) organise un challenge inter-organismes visant à encourager un maximum de personnes à donner leur sang. Ce challenge se déroulera au CHU de Dijon du 14 au 17 février à Dijon et récompensera l'équipe qui comptera le plus grand nombre de donneurs. Lucien Rocault, membre du Conseil d'administration de JA21, est à l'initiative de l'inscription du syndicat agricole à ce challenge. Le viticulteur de Baubigny donne son sang depuis une quinzaine d'années et reçoit fréquemment des relances pour donner son sang : «*Il y a d'importantes pénuries en ce moment : c'est plus que jamais l'occasion de donner son sang. Cela ne coûte rien et ne prend que 30 à 45 minutes de son temps. Le réseau des JA sait mobiliser les troupes et a toutes les raisons de participer à ce challenge*». Le jeune producteur donne rendez-vous à la maison du don de Dijon, 8 boulevard de Lattre de Tassigny, vendredi 17 février : «*nous irons tous ensemble en matinée, ce sera le lendemain de notre assemblée à Sombernon, rendez-vous au cours duquel nous ferons un nouvel appel à la mobilisation*». Lucien Rocault précise qu'il n'est pas nécessaire d'être JA pour participer : «*tout le monde est le bienvenu, il suffit de préciser que l'on vient sous le nom de l'équipe des Jeunes agriculteurs de Côte d'Or. Il est même possible de venir seul à partir du 14 février, pour ceux qui ne pourraient pas venir avec nous le vendredi matin*». À la suite des quatre jours du challenge, une réception sera organisée pour annoncer les lauréats mercredi 22 février à 18h30. Les résultats seront envoyés aux médias locaux pour valoriser l'engagement des structures participantes. En plus d'aider les malades, cette participation des JA saura donner une très belle image à l'agriculture. **Informations : page Facebook de l'Établissement français du sang, communicationbfc@efs.sante.fr ou 03 80 70 60 10. Contact JA21 : lucienrocault@gmail.com.**

AG

Une autre invitation JA

Innovations environnementales

Découvrir des nouveaux visages d'agriculteurs, faire connaître le métier et les innovations du secteur : c'est l'objectif principal de Graines d'agriculteurs. Ce concours, qui existe depuis six ans, récompense des projets innovants d'agriculteurs installés nouvellement. Graines d'Agriculteurs vise à encourager le sens de l'entreprenariat agricole, la vision à long terme, la démarche durable, l'inventivité et l'innovation. Pour concourir, un seul critère : être agriculteur/agricultrice installé(e) sur une exploitation entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2015 et avoir une pratique qui entre dans une ou plusieurs des trois catégories du concours (acteur de la biodiversité, acteur de la transition énergétique ou acteur de la qualité de l'eau). Après une sélection régionale puis nationale, dix finalistes s'affronteront et le public sera invité, en juillet et août prochains, à choisir son candidat préféré en votant pour lui sur le site de Graines d'agriculteurs. Dès à présent, les candidats peuvent s'inscrire sur le site www.graines-agriculteurs.fr pour participer au concours.

Créancey

Le coup d'envoi ne saurait tarder

La vente du GIE Charolais Évaluation débute aujourd'hui à 14 heures. Retour sur quelques informations pratiques de cet événement très attendu dans le département.

C'est l'un des rendez-vous agricoles les plus prisés de l'année : la vente aux enchères du GIE Charolais Évaluation se déroule aujourd'hui à Créancey. L'entrée est libre comme chaque année et les gradins et catalogues seront à disposition des spectateurs. Les hostilités débuteront à 14 heures au pôle agricole. La mise à prix sera de 2 500 euros comme chaque année, les enchères s'élèveront par tranches de 20 euros à l'aide de boîtiers électroniques.

Les personnes qui auront réservé leur boîtier avant 12 heures pourront tenter de gagner deux chèques de 100 euros offerts par la Sicafome. Les organisateurs prendront le temps de rappeler le fonctionnement de ces boîtiers et le déroulement de la vente plusieurs minutes avant l'arrivée du premier veau. Les techniciens de la Chambre d'agriculture seront présents et accessibles dès la matinée pour répondre à toute question technique, notamment sur les éléments liés au génotypage faisant leur toute première apparition cette année à Créancey.

Sur place dès 10 heures

On ne change pas une méthode qui marche : les veaux seront visibles dès le milieu de matinée au pôle agricole. Les visiteurs pourront accéder librement aux animaux dès 10 heures et échanger avec d'autres éleveurs. Ce moment très attendu de tous permettra aux acheteurs de peaufiner leur stratégie d'achat et, peut-être, d'élaborer divers «*plans B*» s'ils n'arrivent pas à acquérir leur premier choix lors de la vente.

Comme chaque année, les visites sur le site internet de la station (www.stationevaluation21.com) se sont multipliées en amont de la vente avec la publication des résultats techniques de chaque bovin. Les photos et vidéos de ces derniers ont été encore une fois très appréciées. D'importants pics de connexions ont été enregistrés et huit pays, en plus de la France, se sont montrés particulièrement observateurs (respectivement Slovénie, Allemagne, République Tchèque, Espagne, Italie, Pays-Bas, États-Unis et Hongrie). Pour l'anecdote, vingt-neuf connexions ont même été enregistrées de l'Ile de la Réunion courant janvier... Pour aller plus loin dans leurs réflexions, plusieurs personnes ont pris directement rendez-vous à la station pour aller apprécier les animaux. Des visites ont été assurées chaque jour en présence des techniciens de la Chambre d'agriculture.

Tout est prêt

Des éleveurs locaux sont venus laver les animaux ce mardi. Les bénévoles seront encore aux petits soins des bovins tout au long de la journée. Le ring, les gradins et autres équipements nécessaires à la bonne tenue de l'évènement ont été installés mercredi par ces mêmes éleveurs qui ont été aidés par seize jeunes de la MFR Auxois Sud Morvan. Plusieurs apprentis de cet établissement seront encore une fois présents aujourd'hui pour entretenir la propreté des allées et aider les organisateurs dans leurs différentes tâches. Tout est donc fin prêt pour vivre une belle vente aux enchères. Les membres du GIE remercient cette implication collective à l'origine de la réussite de chaque édition. Le soutien des partenaires est également salué avec de nombreux lots encore offerts cette année (notamment 1 500 euros de chèques cadeaux et plusieurs doses pour insémination). Pour l'aspect convivial, plus de 300 repas (tournedos) seront proposés sur place ce midi au prix de 20 euros par le restaurant Chez Camille.



Les boîtiers électroniques seront une nouvelle fois utilisés.

Des places resteront certainement disponibles même s'il n'y a pas eu réservation. Du matériel agricole sera également exposé.
Une seconde vente de reproducteurs aura lieu mercredi 22 février au Pôle Agricole de Créancey, organisée cette fois par l'Union Charolais Croissance.

AURÉLIEN GENEST

À suivre sur Facebook

Les résultats de la vente seront publiés dès la fin d'après-midi sur la page Facebook de Terres de Bourgogne. Plusieurs vidéos seront également diffusées au cours de la journée, notamment la vente des deux animaux les mieux notés en Imocr (125 et 124).



▸ Agenda

16-02 Assemblée générale des JA
Les Jeunes agriculteurs de Côte d'Or se réuniront en assemblée générale jeudi 16 février à partir de 14h30 à la salle de polyvalente de Sombernon. Jean-Paul Khim, exploitant agricole en Haute-Marne et en Ukraine, et Jean-Pierre Fleury, président de la Fédération nationale bovine, évoqueront la thématique "L'agriculture au-delà de nos frontières".

16-02 Journée d'études de la Simmental
Le syndicat départemental des éleveurs de la race Simmental Française organise une journée d'étude jeudi 16 février à la salle des fêtes de Villecomte à partir de 10 heures. A l'ordre du jour : assemblée générale du syndicat en matinée, avec notamment l'actualité génétique de la race, une présentation de Biolait et le cahier des charges de l'agriculture biologique en élevages laitiers. L'après-midi sera consacrée à la visite du Gaec du Creux Bleu (80 vaches à 6 700kg de lait en agriculture biologique, stabulation libre paillée avec aire d'exercice raclée, vélage grouoés sur trois mois).

23-02 Assemblée générale du GDS
Le Groupement de défense sanitaire de Côte d'Or se réunira en assemblée générale jeudi 23 février à 9h30 à la salle polyvalente de Sombernon. A l'ordre du jour, notamment : état sanitaire du cheptel bovin par le directeur de la DDPP, intervention du Conseil départemental : orientation en matière d'aménagement foncier, prévalence et circulation de mycobactérium bovis dans les agro-écosystèmes par Alain Hartmann, directeur de recherches Inra Dijon.



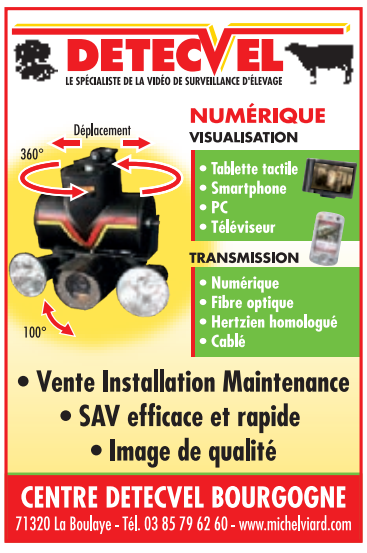
▸ Rendez-vous

Un débat laitier la semaine prochaine

La FDSEA de Côte d'Or organise une réunion à destination des éleveurs laitiers à Blaisy-Bas.

Entre crises et embellies : quel avenir pour la filière laitière de Côte d'Or ?», tel est l'intitulé du rendez-vous proposé par la FDSEA mercredi 15 février à partir de 9h30 à la salle polyvalente de Blaisy-Bas. Cette journée verra la venue de Daniel Perrin, membre du bureau de la FNPL qui parlera de l'actualité laitière et de la stratégie syndicale : *«La conjoncture est hyper-compliquée depuis deux ans. Les prix tendent quelque peu à remonter mais à des niveaux bien trop insuffisants. Nous mettons la pression auprès des entreprises : nous ne sommes aujourd'hui qu'au stade de recommandations mais nous n'excluons pas des actions syndicales ciblées. Nous saurons identifier les responsables d'une telle situation. La France a besoin de ses producteurs laitiers»* commente l'éleveur basé en Meurthe-et-Moselle, qui rappelle que le syndicalisme doit redonner espoir aux paysans. Béranger Guyonnet, du service économique du CNIEL, sera le second intervenant de cette journée spécifique au monde laitier, avec une présentation de la conjoncture et des perspectives en France et à l'étranger à partir de 14 heures.
Un débat avec les partenaires économiques et financiers est prévue au cours de l'après-midi. La clôture des travaux est prévue à 16 heures.

AG





Bâtiments

Le rêve caprin

Les journées bâtiments se terminent aujourd'hui avec deux visites en systèmes laitiers. Retour sur le rendez-vous donné lundi dans une chèvrerie près d'Is-sur-Tille.



Une très belle affluence était enregistrée en ce début de semaine.



Aline De Bast est une installée hors cadre familial.



L'atelier de transformation se trouve dans un bâtiment annexe.

Aline De Bast, éleveuse de chèvres à Barjon depuis trois ans, recevait lundi la première des sept visites de cette semaine bâtiments organisée par la Chambre d'agriculture, Côte d'Or Conseil Élevage, le Syndicat d'élevage ovin et le GDS. Plus d'une cinquantaine de personnes avaient fait le déplacement dans sa chèvrerie traditionnelle bardée bois de 200m2. La jeune femme de 36 ans a expliqué ses différentes démarches et stratégies en compagnie de Jean-Marc Bidoire, technicien au Syndicat d'élevage ovin. Ancienne employée dans la grande distribution, Aline De Bast a réussi son pari de *«tout laisser tomber pour travailler avec des animaux»*. Son troupeau est aujourd'hui composé d'une quarantaine de chèvres de race Alpine. L'éleveuse fabrique des fromages frais, demi-secs, secs mais aussi des yaourts, des préparations salées, des bûches et bientôt des tomes. La production est notamment vendue à la ferme et sur le marché d'Is-sur-Tille le dimanche matin.

«Être tenace»

S'installer en partant de zéro n'a pas été simple pour la jeune éleveuse malgré son dynamisme et sa détermination : «*Il faut être tenace quand on part de rien… Les démarches sont très longues avec les permis de construire, le parcours à l'installation, la formation, les démarches administratives… Il faut ensuite trouver les financeurs. Une fois que toutes ces conditions sont réunies, les travaux peuvent enfin commencer mais il y a encore un an à attendre. La première personne vers qui je me suis tournée a été mon père, qui est maçon. En ce qui concerne l'administratif, mon premier interlocuteur a été Édouard Benayas, conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Aujourd'hui, tout va bien. Je resterai à quarante chèvres, à moins que mon conjoint me rejoigne sur l'exploitation !*».



Le coût de la chèvrerie s'élève à 109 485 euros, atelier de transformation compris. Le Conseil départemental, le Conseil régional et l'État ont participé à hauteur de 38 000 euros.

Subventions de 38 000 euros

La visite de lundi après-midi a mis en avant une grande fonctionnalité de la chèvrerie. Une très bonne intégration paysagère et une excellente ambiance due à une ventilation adéquate, au bois ainsi qu'à une faitière ouverte ont été constatées par les visiteurs. Le coût du bâtiment s'élève à 109 485 euros, montant comprenant le coût de atelier de transformation et d'un point de vente (38 400 euros). La réalisation a bénéficié d'une subvention de 38 000 euros (10 000 euros du Conseil départemental, 10 000 euros du Conseil régional et 18 000 euros de l'État).

Aurélien Genest

Syndicalisme

Le rendez-vous des cantons

Les assemblées cantonales de la FDSEA se poursuivent en Côte d'Or. Zoom sur l'une d'entre elles, vendredi dernier à Is-sur-Tille.

Vingt-sept assemblées cantonales figurent sur l'agenda de la FDSEA en ce début d'année. Électives, ces réunions sont aussi l'occasion de revenir sur les derniers dossiers syndicaux, d'échanger sur les difficultés de chacun et tenter d'aborder l'avenir un peu plus sereinement. Les discussions allaient d'ailleurs bon train, vendredi dernier à Marcilly-sur-Tille, lieu de regroupement des adhérents FDSEA du canton d'Is-sur-Tille. *«La situation est plus que tendue après l'année 2016 que nous venons de vivre. Tout le monde s'interroge sur le devenir de nos systèmes»* confiait Thierry Besançon.

L'agriculteur basé à Avelanges pointait du doigt la fragilité des systèmes lors d'aléas à répétition et soulignait la nécessité de trouver de nouvelles pistes pour renforcer la résilience des exploitations. *«Nous devons chercher des compléments de revenus, voir ce qu'il est possible de faire localement avec les envies et possibilités de chacun. Davantage de transformations, circuits courts, nouveaux ateliers ou nouvelles filières : nous avons besoin de nos OPA pour étudier les différentes possibilités»*. Fabrice Genin, agriculteur à Marsannay-le-Bois et élu président du canton issois lors de cette assemblée, faisait part d'un certain optimisme : *«La population ne cesse d'augmenter, la consommation aussi : de nouveaux besoins vont peut-être émerger et aucun autre secteur n'est mieux positionné que l'agriculture pour y répondre. Je me dis aussi que les très bonnes récoltes mondiales ne dureront peut-être pas éternellement. Il suffirait de retrouver une valorisation de 15-20 euros/tonne pour que tout reparte de l'avant. L'idée à court et moyen termes, pour nous, est de trouver des systèmes dans lesquels nous arriverons à tenir le coup lors des mauvaises années. Pour ce faire, chacun doit évaluer ses qualités et ses défauts pour trouver sa voie. Il reste des leviers à activer. La voie du collectif doit encore une fois être prônée, à condition qu'elle profite à un maximum aux producteurs»*.

Dossiers d'actualité

Plusieurs dossiers ont été successivement abordés lors de cette réunion, en premier lieu la Pac et les mesures de soutiens de l'automne. Si de nouveaux problèmes de trésorerie devraient cruellement se faire ressentir au printemps, l'année blanche et la baisse de sept points des cotisations MSA se sont avérés très utiles ces derniers mois. *«La baisse de cotisations MSA sera réellement palpable lors du retour de bonnes années, c'est une véritable avancée»* précise Fabrice Genin. Les zones défavorisées simples ont ensuite été abordées. Le nouveau zonage intègre l'intégralité du canton d'Is-sur-Tille, à la grande satisfaction du nouveau président : *«le versement de l'ICHN est donc assuré pour les éleveurs. Il est important que tout le canton soit intégré dans ce nouveau zonage: celui-ci devrait être appliqué durant de nombreuses années et on ne sait jamais, il pourrait être utilisé si une aide tombe un jour en faveur des productions végétales»*. Les avancées du cœur de gamme ont été rappelées. Mis en œuvre par la FNB, ce dispositif garantit aux éleveurs d'être payés, au minimum, à hauteur de leur coût de production. Cela représente jusqu'à un euro de plus par rapport à la cotation, soit environ 450 € par carcasse. La réglementation des cours d'eau et de leur entretien a pris le relais. La FDSEA œuvre aux côtés de la DTT, de l'Onema et de la Chambre agriculture pour simplifier les démarches administratives et réduire les contentieux avec la police de l'environnement. À ce titre, une cartographie départementale distinguant cours d'eau et fossés est en train de s'établir et le canton d'Is-sur-Tille sera très certainement sollicité cette année. Une discussion sur les dégâts de gibier a clôturé la réunion : la FDSEA reste vigilante malgré la diminution des dégâts dans le canton.



Thierry Besançon, ici à gauche, quitte la présidence du canton issois au bénéfice de Fabrice Genin.

Aurélien Genest

Sur l'agenda

Il reste quatre assemblées cantonales sur le calendrier de la FDSEA. Celles-ci se dérouleront lundi 13 février à 20 heures à la mairie de Baigneux-les-Juifs, mardi 14 février à 14 heures à la mairie de Comblanchien (pour le canton de Nuits-Saint-Georges), jeudi 16 février à 9h30 à Recey-sur-Ource (lieu à déterminer) et mardi 21 février à 14 heures à la mairie de Précy-sous-Thil.



Congrès FNB à Nevers

Trois jours de rush pour les équipes bénévoles de la FDSEA

Pas moins de 160 bénévoles se seront succédés pendant trois jours à Nevers pour assurer la logistique et le bon déroulement de ce congrès FNB. Des *«petites mains de l'ombre»* qui n'auront pas ménagé leur peine … À la fois bravo et merci à eux !



Les partenaires réunis lors du diner. merci à eux pour leur implication à nos côtés


Court moment de répit pour les bénévoles au moment du repas


Les Jeunes Agriculteurs ont assuré le service et la bonne ambiance à la buvette du congrès.



L'équipe salariée de la FDSEA a fait preuve d'un grand investissement et d'un grand enthousiasme dans la préparation et le déroulement de ce congrès. Merci à elle !




Mention spéciale pour la section des anciens exploitants de la FDSEA qui, comme à son habitude, aura été présente tout au long de ces trois jours de travail pour soutenir les actifs.


La veille du congrès, les bénévoles s'affèrent pour la préparation des colis qui seront remis aux congressistes le jour J.



À plusieures reprises tout au long de ce congrès, Stéphane Aurousseau a fait valoir et défendu les particularités de l'élevage Nivernais.


Distribution d'une petite goutte dans la bonne humeur lors du dîner ...


Le congrès a débuté dès le mardi avec l'accueil d'une délégation sur l'exploitation d'engraissement du Gaec de Saint-Baudière, à Marzy.

Agropôle du Marault

Un potentiel à exploiter

Avec ses installations et notamment son grand hall de plus de 3 000 m2, l'Agropôle du Marault peut voir grand pour accueillir du public. Quel avenir pour ce site? Quel modèle économique pour assurer son développement?

Le site de l'Agropole du Marault possède un important potentiel d'accueil, facilement accessible grâce à l'A77: salle du ring, hall de 3200 m2, deux salles de restaurant pouvant accueillir plusieurs centaines de personnes..... a proximité immédiate de la ferme et des possibilités hotelières de Nevers et de Magny-Court.

Un peu d'histoire...

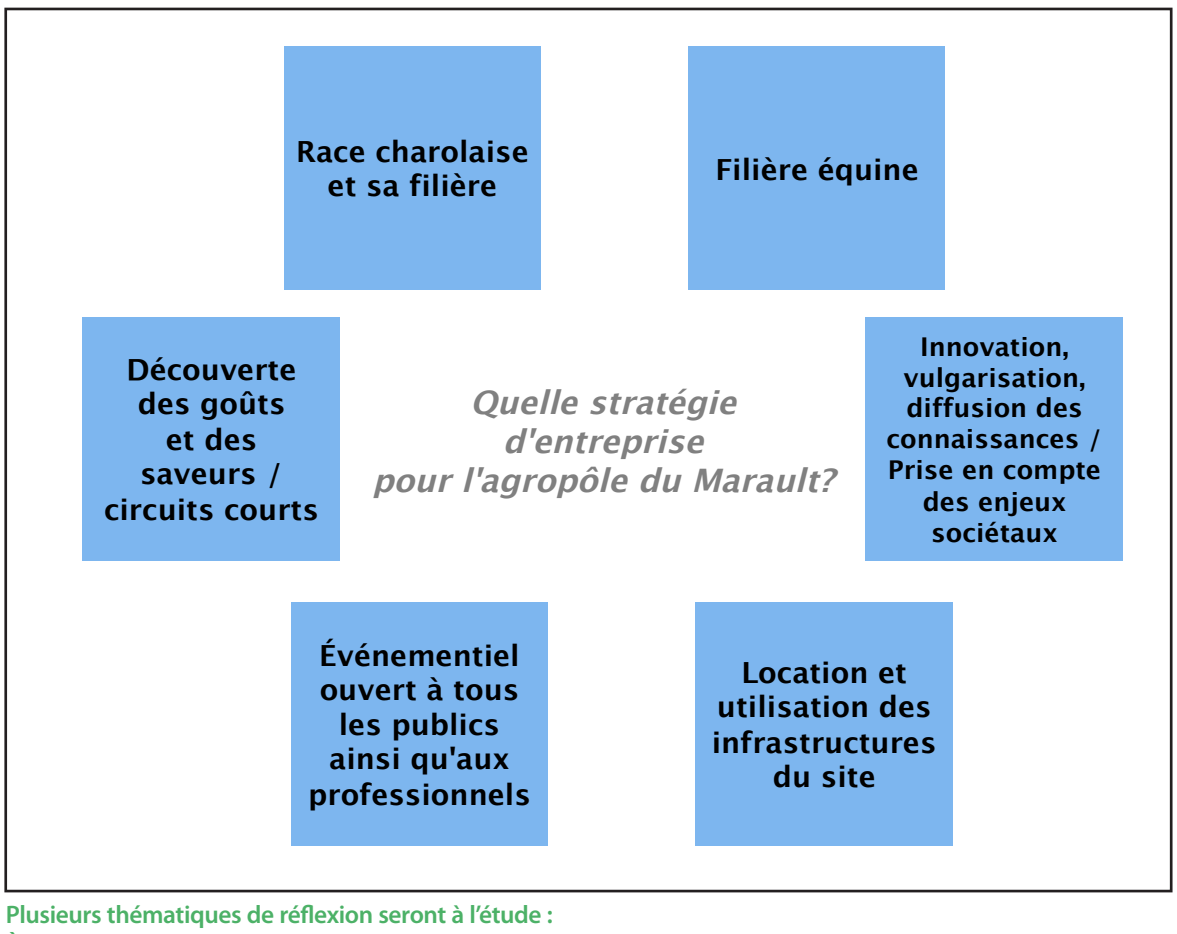
Depuis longtemps le Marault est une vitrine de la race charolaise, mais dont l'activité décroît depuis 2013. Pour donner des perspectives de développement au site, l'association de l'Agropole du Marault se constitue en 2015. Présidée par le Conseil Départemental, elle regroupe la Chambre d'Agriculture, la Société d'Agriculture, le Herd Book, le Gercela, Equimarault, l'Ajec, Charolais Expansion, Interbev et le Crédit Agricole Centre Loire. Début 2016, le Conseil départemental a également acquis la ferme du Marault auprès du GIE; le site dispose d'un gestionnaire à temps partiel, Maxime Albert. Depuis un an, tout l'enjeu consiste donc à écrire l'avenir de ce lieu à plusieurs mains, sous forme d'un ou plusieurs projets, agricoles ou non, en valorisant l'âme charolaise qui habite les lieux.



Un projet d'entreprise

C'est Raphaël Sotty, Conseiller d'entreprise à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre et mis à disposition par cette dernière depuis le 1er février et pour trois mois, qui coordonne la réflexion des acteurs en présence: «*Depuis plusieurs mois d'échanges et de rencontres entre les parties prenantes, un certain nombre d'ambitions, d'objectifs et d'idées d'actions ont déjà été avancés, il s'agit maintenant que chacun s'exprime sur telle ou telle piste de travail: est-elle pertinente ? prioritaire ? ...Pour les pistes retenues il faudra sûrement inclure dans la réflexion d'autres acteurs qui pourraient avoir un rôle à jouer ou simplement pour enrichir le débat avec leur expérience et leurs idées. Par exemple, pour développer l'activité d'accueil du grand public, je pense qu'il est important de solliciter et d'écouter ce que les équipes en charge du tourisme et des scolaires au sein des collectivités pourraient nous dire et d'identifier avec elles les synergies à développer*»

LUCIE LECOINTE



Plusieurs thématiques de réflexion seront à l'étude :
À partir de ces thématiques, le vrai enjeu de ce travail sera de construire une vision partagée et un consensus sur les priorités d'actions et le calendrier de réalisation à mettre en œuvre. *"Il faudra aussi que les structure concernées se mobilisent et mettent en place les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du projet"* ajoute Raphaël. Une fois les contours du projet établis et actés par tous, la structure juridique et sa gouvernance pourront être définies.

Dysfonctionnement administratif de l'ASP

Courriers de recouvrement : Surtout ne payez pas !

Dans un communiqué diffusé la semaine passée, la FDSEA incite les agriculteurs ayant reçu des avis de recouvrement de l'ASP à ne pas régler les sommes réclamées.

L'ASP a émis en fin de semaine dernière un nombre important de titres de recouvrement relatifs aux trop-perçus de la Pac dans le cadre de la campagne Pac 2015.
Outre le fait que ces courriers véhiculent un message contraire à celui porté par l'administration depuis des mois (les trop perçus dans le cadre du versement des ATR doivent être récupérés sur les paiements PAC à venir), ces courriers sont incompréhensibles et d'une tonalité profondément désagréable pour les agriculteurs.

Bref, ne retenez qu'une seule et unique chose de tout ça : Vous ne devez rien payer de ce qui vous a été réclamé !

Après deux campagnes consécutives de retard dans le traitement et le paiement des dossiers Pac, le «*chantier*» perdure dans la communication des services publics qui travaillent à l'heure actuelle un message pour faire retomber la pression qu'a généré ce courrier sur le terrain et vous expliquer que vous n'avez au final rien à payer. Un coup en avant, deux coups en arrière
Comme prévu, les éventuels trop perçus des campagnes Pac 2015 et 2016, seront récupérés sur les versements à venir de vos aides Pac.
Pour plus de renseignements individuels sur vos dossiers, nous vus invitons à solliciter le service économie agricole de la DDT au 03 86 71 71 71.

L'ÉQUIPE FDSEA 58

▸ Agenda

16/02 Assemblée générale du Gabni

Le Groupement des Agrobiologistes de la Nièvre tiendra son assemblée générale le jeudi 16 février au lycée agricole de Challuy, à partir de 12h30.
Au programme : déjeuner bio à la cantine du lycée de Challuy, suivi d'un échange sur le développement de l'agriculture biologique en France et dans notre département. Enfin, les partcipants pourront assister à une présentation des résultats de l'étude de l'ITAB (Institut Technique d'Agriculture Biologique) portant sur la dimension économique des externalités positives de l'agriculture biologique. Contact: 03 86 36 94 25 ou gabni@biobourgogne.org

24/02 Foire de printemps à Luzy

Le Comité des Foires et Concours de Luzy organise sa traditionnelle Foire de Printemps le 24 février à partir de 9h.
Les animaux présentés respecteront les normes sanitaires en vigueur, auront subi un dépistage IBR avec résultat négatif de moins de 30 jours et seront exposés jusqu'à 16h00.
La restauration sera possible sur place pour 15 euros (café/vin compris). Les inscriptions à cette manifestation, ouverte à tous, devront parvenir avant le
15 février à Christian Commeau 06 09 47 38 72
ou O. Clair
06 09 04 63 56.



Viticulture

Pour que la grêle devienne pluie !

Face aux épisodes de grêle de plus en plus fréquents et dévastateurs, la profession agricole a mis en place en Côte d'Or depuis trois ans, un dispositif de prévention, qu'elle souhaite voir étendue au Mâconnais et au vignoble icaunais. Un appel à bénévoles est lancé, pour constituer un réseau d'alerte départemental.

Les viticulteurs de Bourgogne ont été violemment touchés par la grêle ces dernières années. Certaines communes ont été grêlées six fois en douze ans soit une année sur deux. L'Arelfa (Association Régionale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) constate également que les derniers orages sont de plus en plus intenses et violents, et génèrent des dégâts dépassant 80 voire 90 % de perte de récolte.

Face aux conséquences météorologiques, les viticulteurs ont souhaité mettre en place un dispositif de prévention contre la grêle. Au printemps 2014, le réseau Arelfa Bourgogne a été mis en place autour de 33 générateurs (Côte de Beaune et Côte Châlonnaise), rejoint en 2015 par les viticulteurs de la Côte de Nuits. Suite aux aléas de 2016, le Mâconnais et le vignoble icaunais souhaitent rejoindre le dispositif. L'objectif pour l'Yonne est ainsi de mettre en place 42 sites de fonctionnement des générateurs (26 sites hors vignobles et 16 sur sites en zones viticoles) afin de protéger le vignoble contre la grêle. (Voir carte ci-contre). Pour se faire, l'Arelfa recherche des bénévoles pour veiller au bon fonctionnement de chaque station.

Être bénévole, qu'est-ce que cela signifie ?

Lors d'une alerte grêle (surveillée par l'Anelfa au niveau national), les bénévoles sont prévenus par téléphone afin de mettre en route le générateur. Un second appel leur signale ensuite la fin de l'alerte. Le matériel est entièrement fourni par l'Arelfa qui assure la livraison sur chaque site et la formation initiale de tous les bénévoles. Un conseiller de la Chambre d'agriculture est ensuite disponible pendant toute la campagne en cas de mal fonction, rupture de stock… C'est aussi le conseiller Chambre d'agriculture qui assurera le montage en sortie d'hiver et le démontage après les vendanges, du matériel. Le bénévole met à disposition un endroit pour stocker le matériel en hiver et un autre endroit (à découvert) pour l'utiliser du printemps à la fin de l'été. Trois bénévoles sont recherchés par site afin d'être certain d'en avoir toujours un disponible pour la mise en route. Une alerte grêle et c'est la mise en route de tous les générateurs du réseau. Le bénévole valide le message reçu et s'engage à allumer le générateur. S'il ne répond pas à la réception du message d'alerte, celui-ci est envoyé au second bénévole du site et ainsi de suite. L'on estime le nombre d'alertes par an compris entre 10 et 15, sur une période s'étendant de mi-avril à mi-octobre. Chaque bénévole sera formé à l'entretien du générateur et à sa mise en route.

Il est accompagné par le conseiller de la Chambre d'agriculture en charge du réseau. L'ensemble des bénévoles est également invité chaque année à l'Assemblée Générale de l'association, pour un temps d'échanges et de convivialité. En résumé, être bénévole à l'Arelfa, c'est être solidaire face à un fléau atmosphérique afin d'ensemencer les nuages au-delà des zones à protéger car un générateur ne protège pas un endroit particulier mais s'intègre à un réseau.



42 sites de générateurs sont prévus dans le département : 26 hors vignoble et 16 en zone viticole.

Si vous êtes intéressés merci d'appeler la Chambre d'agriculture, Laurence Lipp au 03 86 94 28 92 afin que ce réseau puisse être mis en place pour le démarrage de la prochaine campagne. Si vous connaissez une personne susceptible de participer dans les zones concernées, mais aussi une de vos connaissances, n'hésitez pas à lui en parler ou à nous contacter.

CHAMBRE D'AGRICULTURE 89

Comment ça marche ?

Le principe de fonctionnement des générateurs est de créer une zone d'ensemencement en particules d'iodure et d'argent en amont de la zone à protéger, par des générateurs terrestres qui sont mis en route suite à une alerte météo. L'orage, en passant sur cette zone, se charge de ces particules qu'il mène à plus de 12 km d'altitude. Le nombre gigantesque de particules (200 milliards/seconde), produit une surpopulation de cristaux de glaces dans les nuages et entraine, par concurrence, une diminution de la taille des grêlons.

Chaque générateur est équipé d'un appareil de mesure de la température, appelé Testo, connecté à la cheminée. Cet outil a été mis en place afin d'éviter aux bénévoles de noter, à chaque alerte, l'heure de mise en route et d'extinction du générateur. C'est le technicien du réseau qui dépouille les testos en fin de campagne. Les consommables sont pour leur part, livrés en début de campagne sur chaque site. Lors d'une alerte, le générateur va envoyer 1,1 litre/heure d'une solution dosée à 8 g d'iodure d'argent par litre. Dès 1972, le découvreur de l'iodure d'argent, le physicien B. Vonnegut, s'est inquiété des effets possibles de cette substance sur la santé humaine. Dans les années qui suivirent, plusieurs études spécifiques ont été réalisées sur l'impact des substances glaçogènes artificielles dispersées dans l'atmosphère. Toutes ont démontré l'innocuité des ensemencements en iodure d'argent sur l'environnement. Une alerte dure en moyenne 10 heures pour une surface de 100 km2, la combustion d'1,1 litre de solution acétonique/heure représentant l'équivalent en CO2 et H2O d'une combustion de 10 kg de bois. Tout renseignement sur le sujet à l'adresse suivante : http://www.anelfa.asso.fr/AgI-et- environnement-174.html.



Exemple de matériel utilisé pour l'ensemencement.

«Tout le monde peut devenir bénévole»

Président du Syndicat de l'appellation Irancy, Christophe Ferrari est également président adjoint du CAVB (Confédération des Appellations et Vignerons de Bourgogne) et à ce double titre, naturellement partie prenante dans l'extension du dispositif au département de l'Yonne.

TdB : Qui financera le système mis en place ?
Christophe Ferrari : *«Tous les ODG de l'Yonne sont partie prenante et ce sont les vignerons qui paieront une cotisation à l'origine de 10 €/ha, mais que l'on devrait pouvoir ramener à 8 €/ha car on a intégré la totalité du vignoble de Bourgogne, y compris le Beaujolais. Que tous les syndicats viticoles aient signé démontre bien une véritable volonté professionnelle en la matière. Par ailleurs, céréaliers ou arboriculteurs, se verront aussi protégés par le dispositif, mais eux ne paieront rien. Le matériel est en cours de fabrication et sera livrable fin mars. Aujourd'hui, la balle est dans notre camp pour trouver les bénévoles qui accueilleront et mettront en marche les diffuseurs en cas d'alerte. Dans le vignoble, ça ne devrait pas poser trop de problèmes. Reste toute les zones périphériques, car il faut savoir que la quasi totalité des orages provient le plus souvent du Sud-Ouest du département…»*

L'expérience menée en Côte d'Or depuis quelques années a porté ses fruits ?
«Le bilan chiffré est difficile à déterminer et on ne sera jamais à 100 % de réussite, plutôt autour de 60 %. Ce qui est certain, c'est que contrairement aux techniques utilisées jusqu'alors de diffusion par avion, on ne modifie en rien la pluviométrie ni la structure des nuages. L'iodure d'argent, une fois envoyée en altitude et arrivée dans le nuage, permet d'y agglomérer les gouttelettes. Plus il y a de poussières d'argent et moins les gouttelettes sont importantes et par conséquence, de grêlons moins gros. En réussissant à en diminuer l'intensité au fil des zones traversées, on a beaucoup plus de chance qu'ils soient fondus avant même de toucher le sol. Tout le monde peut devenir bénévole et une petite «indemnisation vineuse» est même prévue pour les remercier de leur concours…»

Cuma Yonne

Comment faire face aux impayés ?

Comment anticiper ou gérer les impayés des adhérents, pour ne pas mettre en péril le fonctionnement des Cuma et en briser la dynamique de groupe ? Un thème retenu par l'Antenne Yonne pour une matinée d'échanges à l'attention de responsables de Cuma départementales.



De gauche à droite : Walter Huré, Président de la fédération Cuma Yonne, Flora Chapotin, animatrice, Cyrille Fournier, Conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Jusqu'où aller dans le dialogue pour éviter une procédure judiciaire face à des adhérents en retard de paiement de leurs factures ? Comment définir une stratégie tout en respectant une politique équitable pour tous ? Peut-on aller jusqu'à la suspension d'utilisation du matériel ? Jusqu'à l'exclusion de l'adhérent? Autant de sujets évoqués lors de cette réunion d'échanges avec des présidents ou des trésoriers de Cuma du département, dont certains sont déjà confrontés à la problématique qui n'a fait que s'aggraver suite à la crise traversée par l'agriculture en 2016. Le président des Cuma de l'Yonne, Walter Huré, le reconnait : *«il y a l'aspect financier bien sûr, mais il faut aussi une approche humaine au problème et réussir à repérer en amont les personnes les plus fragiles, pour qui ce n'est plus seulement un problème de paiement»*. Un avis partagé par ce président d'une Cuma de Puisaye Forterre : *«attention dans le contexte que l'on vit, à ne pas culpabiliser l'agriculteur. Il faut savoir faire la part des choses et ne pas oublier le contexte car si on tape sur le gars, on ne sait jamais jusqu'où ça peut aller»*.

Avec la question en filigrane du rôle que doit jouer un président ou trésorier, en cas d'impayés, car si la Cuma permet d'investir à plusieurs en limitant les coûts et les charges, elle forge également un esprit de groupe pouvant être mis à mal par des prises de positions radicales. Ne pouvant non plus jouer ad aeternam le rôle de banquier, au risque de fragiliser toute la structure pour sauver une personne.

Ne pas culpabiliser

Le rôle d'un président a évolué, comme l'a rappelé Flora Chapotin, animatrice à la fédération des Cuma Yonne : *«en plus de sécuriser la santé financière de sa Cuma et l'esprit collectif, son rôle est aussi désormais, d'orienter les exploitants en difficulté vers des organismes susceptibles de les accompagner et trouver une solution»*. Conseiller d'entreprise au dispositif Réagir 89, Cyrille Fournier a pour sa part insisté sur l'importance à ne pas culpabiliser une personne vis-à-vis d'un groupe et à tenir un discours fédérateur : *«il y a une facture impayée, j'ai un souci en tant que responsable, trouvons une solution ensemble»*.

Mais le dialogue parfois ne suffit pas et il est important en ce cas, de formaliser les choses, ne serait-ce que par respect d'équité entre tous et montrer aux autres adhérents que le président cherche à sécuriser l'outil de travail. Important également, de bien définir les statuts, rappelle Flora Chapotin : *«à commencer par la politique d'intervention : à partir de quand ? Qui intervient ? D'où la nécessite de travailler en binôme pour ne pas laisser le mauvais rôle au trésorier»*. Ce conseil, dans le cas où le remboursement de tout ou partie de la dette se ferait à partir du capital social de l'adhérent : *«ne jamais le faire directement, mais toujours après avoir signé une convention de compensation»*.

Anticiper, dialoguer, agir, sanctionner… L'approche des actions à mener est parfois difficile pour un président de Cuma, ce qui n'a pas échappé à l'un d'entre eux, présent dans la salle : *«comment avec tout ça, ne pas faire peur à ceux qui nous succéderont demain ? Comment même allons-nous les recruter ?»*

Dominique Bernerd

EPL Terres de l'Yonne

Des lycéens se forment au jury du Concours Général Agricole

Dans le cadre d'une opération pilote, une vingtaine d'élèves des lycées La Brosse et de Champs sur Yonne, participa en tant que jurés au prochain Concours Général Agricole, après avoir suivi une formation à cet effet.


Une mise en situation qui se ponctuera par une participation au prochain Concours Général Agricole, le 27 février prochain à Paris

Se former à l'analyse sensorielle en situation de concours, c'est ce qu'une vingtaine de jeunes volontaires du Lycée de la Brosse et de Champs sur Yonne ont pu faire sur deux jours dans le laboratoire utilisé à cet effet, au Lycée La Brosse. À cette occasion, les élèves ont pu s'initier au vocabulaire de l'évaluation sensorielle, prendre connaissance du déroulement du Concours Général Agricole et se mettre en situation en dégustant du beurre, des crèmes le premier jour et des yaourts et desserts lactés le lendemain.

Roland Perrin, formateur et commissaire principal bénévole du CGA pour les produits laitiers a présenté les étapes de la dégustation ainsi que les fiches de critères et de notation, utilisées lors de la dégustation d'un échantillon. Le 27 février, au Salon International de l'Agriculture, les élèves des filières Vente Alimentaire et Anabiotec sont convoqués en tant que jurés officiels sur le Concours des produits laitiers. Cette expérience pédagogique est une opération pilote conventionnée entre le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (Maaf), le Centre national des Expositions et des Concours Agricoles (Ceneca), co-propriétaires du Concours Général Agricole et l'Établissement Public Local d'Enseignement des Terres de l'Yonne.

Au total, ils sont cinq établissements agricoles à avoir signé cette convention de partenariat en France (La Brosse, Saint Lô, Aumont Crezancy, Rodez, Laval). L'établissement Terres de l'Yonne a été choisi comme support du contenu du site internet du ministère pour cette action: les élèves et les enseignants participants ont été interviewés et photographiés par l'équipe de rédaction web de la Dicom qui sera à nouveau présente lors de la journée des dégustations du Concours des Produits Laitiers, lundi 27 février.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▸Agenda

14/01-25/02 - Exposition Pierre Larousse à Joigny
Exposition du 14 janvier au 25 février à la Médiathèque de Joigny, organisée par l'association «Pierre Larousse», qui retrace le parcours de cet encyclopédiste né le 23 octobre 1817 à Toucy. Ce passionné de lexicologie et de pédagogie, connaitra la renommée, grâce à la publication de dictionnaires, notamment le Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle. Entrée libre

11/02 Portes Ouvertes au CIFA d'Auxerre
Découvrez l'apprentissage et ses métiers sous un jour nouveau, en vous rendant à la Journée Portes Ouvertes organisée par le Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis de l'Yonne, samedi 11 février, de 9 h à 16 h 30. Les jeunes et leurs familles pourront profiter d'espaces d'informations, d'échanges, de découvertes, rencontrer les professionnels, les formateurs et tous les acteurs qui pourraient leur permettre d'atteindre leur objectif : devenir apprenti !
CIFA 89, 3 rue Jean Bertin, à Auxerre. Tél 03 86 42 03 55 - www.cifayonne

Les Bleuets à Migennes
L'Office de Tourisme de Migennes présente une exposition en hommage aux poilus de la Grande Guerre, avec des figurines du Club Coignet. Les figurines dans les vitrines sont régulièrement renouvelées. Du lundi au samedi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30

Exposition sur les microbes
Les microbes sont indispensables. Sans eux, nous n'aurions ni gougères, ni vin de Chablis, ni Epoisses… Savez-vous que l'on trouve des microbes dans les nuages, au cœur des océans ou dans votre intestin ? découvrez leur diversité et leurs étonnantes capacités d'adaptation au travers de l'exposition organisée par le Muséum d'Histoire naturelle, 5 bd Vauban à Auxerre, jusqu'au 27 août. Ouvert du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30 et le dimanche, de 14 h à 17 h 30. Fermé les samedis et jours fériés. Entrée gratuite

04 et 05/03 Carnaval de Sergines
L'histoire du carnaval de Sergines remonterait au Moyen Âge et se perpétue au fil des siècles. L'édition 2017 se déroulera samedi 4 et dimanche 5 mars, avec au programme

Saint-Vincent du chablisien

De l'eau dans le vin et du vin dans les verres

Les pluies de la veille ont pu faire craindre le pire, mais n'ont pas empêché près de 10 000 visiteurs à venir trinquer avec Saint-Vincent, ce dimanche à Poilly-sur-Serein

Si la météo pluvieuse de la veille a pu freiner l'ardeur de certains, ils auront néanmoins été près de 10 000 ce dimanche à arpenter les rues et ruelles de Poilly, verre à la main pour fêter Saint-Vincent. Même si les organisateurs en espéraient la moitié de plus, pas si mal, pour un village de trois cents habitants, qui n'a pas ménagé sa peine deux ans durant, pour faire de cette journée une réussite. Mention spéciale pour les décorations fleuries particulièrement réussies cette année, même si les pluies de la veille en ont un peu terni la fraicheur ! Certaines avaient même du être enrubannées de plastique pour leur protection. Pas moins de 80 000 fleurs de crépon au total et 1 700 sapins utilisés, pour donner une parure printanière au village.
Les discours à l'heure des intronisations auront été une nouvelle fois l'occasion de bons mots, voire de «*flinguer*» à tout va ! Le président du comité de la Saint-Vincent, le vigneron Thibault Malaquin, ne s'en est pas privé : «*le changement, c'est quand on aura dynamité toutes ces contraintes, toutes ces règles, toutes ces normes, qui ne riment qu'avec bêtise et absurdité, qui ne nourrissent que ceux qui les créent et les font appliquer et qui nous, nous étouffent et nous paralysent !*» Ce que le président du Conseil départemental résume d'un trait : «*arrêtez d'emm… les Français !*» Le verbe toujours aussi lyrique, André Villiers a vanté une nouvelle fois les vins du cru, avec cette formule : «*quand on présente l'étiquette chablis et que l'on voyage dans le monde, on passe partout…*» Message à transmettre d'urgence au nouveau locataire de la Maison Blanche !
La mesure d'interdiction de brulage des bois de taille, prise fin janvier par les autorités pour contrer les effets de la pollution aux particules fines avait pour le moins été diversement appréciée par le monde viticole. Et c'est un euphémisme ! Mais l'humour a repris sa place ce dimanche matin à la tribune, où, en contrepartie, élus et représentants de l'État se sont tous vu remettre le prix de la «*javelle d'or*» et repartir avec un fagot de sarments sous le bras.

DOMINIQUE BERNERD


Le défilé peut commencer…


«Le prix de la «javelle d'or» est remis à…»



Comme un air de regret affiché sur la fenêtre de cet habitant de Poilly



C'est par où ?


Un manteau de circonstance au goût «*bouchonné*»



D'accord, mais à condition de laisser sa voiture au vestiaire !


«Ah ben c'est sûr, le chablis, ça décoiffe.. !»


Il a fallu trouver un «*capuchon*» pour sauvegarder certaines décorations de la pluie…

FDSEA 89

La Fop sur tous les fronts

L'Yonne bien représentée au Conseil d'administration de la FOP, avec l'élection au poste de vice-président, d'Alain Renoux et l'arrivée de Gilles Robillard en tant que nouvel administrateur.

L'assemblée générale annuelle de la FOP s'est tenue le mercredi 1er février dernier. Renouvellement, changement, le conseil d'administration est formé pour majorité de producteurs d'oléo-protéagineux répartis sur l'ensemble du territoire. Suite à la nouvelle cartographie des régions, la Bourgogne Franche Comté compte deux administrateurs supplémentaires dont un dans l'Yonne : Gilles Robillard, agriculteur à Méré sur les plateaux de Bourgogne. La présence renforcée de notre région au conseil est importante quand nous connaissons la problématique colza sur nos secteurs depuis ces dernières années.

Alain Renoux élu vice-président

Lors de cette assemblée, la FOP a réitéré sa volonté d'associer les producteurs dans l'ensemble de la filière. Le but est double : connaître au mieux les contraintes et conditions de production des graines et apporter un regard et une maîtrise sur l'ensemble des décisions stratégique.

L'objectif final est de continuer à convaincre de l'intérêt d'une politique énergétique où les biocarburants ont leur place et de travailler sur le développement de nouveaux débouchés. Toujours avec une vision de conserver une plus-value aux producteurs.

2017, année élective et de renouvellement, Gérard Tubery, président depuis 2011, a souhaité passer la main. Il a souhaité néanmoins resté administrateur. Les producteurs peuvent le remercier pour son engagement au sein de cette filière. Il a toujours veillé à ce que l'agriculteur soit et reste acteur de cette filière. Arnaud Rousseau, agriculteur en Seine et Marne, jusqu'alors vice-président lui succède. Il souhaite rester dans la ligne défendue par son prédécesseur depuis des années, à savoir apporter de la valeur ajoutée aux producteurs oléo protéagineux. Pour cela, il attend un engagement sans faille de son conseil pour continuer sur cette ligne de conduite. À noter qu'Alain Renoux, producteur dans le nord de l'Yonne devient l'un des 3 vices-président. Une chance de plus pour faire entendre nos problématiques régionales.

Être plus présente auprès des élus et parlementaires

La FOP compte pour la nouvelle mandature travailler sur plusieurs axes de défense.Tout d'abord : dégager un niveau de revenu pour les producteurs, en agissant pour une diminution des contraintes qui pèsent sur les facteurs de productions. Ensuite, défendre la politique énergétique mise en place et que l'Europe et la France veulent remettre en cause sous la pression sociétale. Rappelons seulement une évidence: 10% d'incorporation de diester dans les carburants fossiles permet d'éviter 20% d'émission de particules fines! Enfin, la FOP compte défendre une agriculture compétitive dans une logique de développement durable. Et pour cela encourager la recherche et l'innovation tant au niveau semence et variété que sur l'aspect débouchés.

L'un des leviers qu'elle compte utiliser est d'être présente auprès des élus et parlementaires pour leur démontrer que nous avons besoin d'une politique nationale claire. Il est nécessaire enfin de pouvoir redonner des perspectives aux producteurs.



Gilles Robillard, agriculteur à Méré, vient d'intégrer le Conseil d'administration de la Fop.

La FOP aura à cœur de démontrer la pertinence de son projet en s'appuyant sur un réseau de partenaires multiples : FNSEA, les OPA et les organismes stockeurs. Il faudra qu'elle soit également audible auprès des administrations pour rappeler une fois de plus que notre agriculture est fragile et qu'elle a besoin de vision et de décisions fortes pour l'engager durablement vers la rentabilité.

Par ailleurs, la FOP s'est dotée d'un nouveau plus moderne et plus simple qui rappelle que les producteurs restent la préoccupation centrale de l'association spécialisée.

Félicitons le nouveau président et il ne fait aucun doute que la FOP sera sur tous les fronts pour défendre les producteurs oléoprotéagineux et toute la filière qui en découle.

FDSEA DE L'YONNE



MSA échelon local Aillant-sur-Tholon/Auxerre

Découverte du site internet MSA et son espace privé

A l'initiative des délégués MSA du comité de l'échelon local *«Aillant-sur-Tholon / Auxerre»*, une action de promotion du site internet et de l'espace privé de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne a été mise en place. Afin de permettre aux salariés de se familiariser avec ce nouveau mode de communication, les démonstrations se sont déroulées dans les locaux de l'usine Yoplait à Monéteau.
Sous l'impulsion de Luis Francisco, administrateur MSA, et de Michel Bonichon, vice-président de l'échelon local, quatre permanences ont été organisées sur le mois de janvier 2017. Les deux élus accompagnaient les salariés des services *«Proximité»* et *«Vie Institutionnelle»* de la MSA Bourgogne, venus présenter le site internet.
Lors de ces moments de découverte, les salariés de *«Yoplait»* ont bénéficié d'un accompagnement pour s'inscrire en temps réel sur l'espace privé sécurisé du site www.msa-bourgogne.fr. Ils ont pu poser de multiples questions et ont également eu l'occasion de découvrir les informations disponibles et les formalités pouvant être accomplies plus rapidement en ligne.
Remerciements à la Direction de *«Yoplait»*, et plus particulièrement à Madame Manuelle Perrot, Responsable ressources humaines, pour l'accueil et la mise à disposition de locaux. Ce soutien nous a permis de mener à bien cette opération.

Un grand merci également aux délégués MSA salariés de l'usine, pour avoir secondé le personnel administratif de la MSA Bourgogne lors de ces permanences.
Au cours de ces partages d'informations, tous ont constaté que l'accessibilité de ce service, 24h/24 et 7j/7, facilitait les échanges avec leur caisse MSA : quel gain de temps pour chacun, grâce aux modes de communication qui évoluent, garants d'une réelle proximité, sans avoir à se déplacer ou à téléphoner !



► *Formations*

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Animer ma page Facebook
Perfectionnement. Le 15 février à Venoy.
Contact : Alice Demolder Bilhot, 03 86 94 26 33

Regreffage de la vigne
nouvelles alternatives face aux repiquages et à la restructuration d'une parcelle. 3 demi-journées : les 16 février (9h-12h30), 16 mars (9h-12h30) puis 1 matinée en mai ou juin (8h30-12h30).
Contact : Claire Grosjean, 03 86 94 26 37

La matière organique du sol
Rôle, évolution, gestion. Le 9 mars à Venoy.
Contact : Valérie Duchênes, 03 86 94 28 40

Etablir et analyser mes marges brutes
Le 22 mars (1ère demi-journée) à Venoy, date de la 2nde demi-journée fixée avec le groupe.
Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Prendre ma retraite
un projet à construire. Le 24 mars à Auxerre.
Contact : Marc Abonnet, 03 86 94 21 95

Le profil de sol
outil de diagnostic des fertilités du sol. Le 27 mars, lieu à préciser.
Contact : Valérie Duchênes, 03 86 94 28 40

Congrès de la Fédération nationale bovine à Nevers

Un prix à reconstruire, un consommateur

Depuis des années les éleveurs achoppent sur la question du prix de leur production. Acculés financièrement, après le coup de massue de 2016, ils n'ont plus d'autres choix que d'exiger un nouveau mode de construction du prix de la viande, sans complément de prix, mais intégrant les coûts de production et la valeur de leur travail. Une changement de paradigme qui devra bien aboutir en 2017.



à la tribune comme lors des tables rondes, les professionnels ont enfoncé le clou des relations commerciales aval et poser la question de la revalorsiation de la chaîne alimentaire, Xavier Beulin, en tête de la défense d'un prix, juste pour les éleveurs.

Après le coup de massue de 2016, voici venu le temps de la riposte. 2017 sera l'année de la reprise en main de leur avenir par les éleveurs. Une évidence se détache du congrès FNB qui vient de se tenir à Nevers les 1er et 2 janvier : les éleveurs représentés au sein de la Fédération nationale bovine ne lâcheront rien sur les prix et ne se contenteront plus de mesurettes ou de rustines inefficaces. *«Des prix fermes et définitifs et plus aucun complément de prix »*, le message porté par Jean-Pierre Fleury, président de la FNB, sonne comme un avertissement à l'aval de la filière, face *«au dysfonctionnement de la chaîne alimentaire»*.

Pour construire il faut d'abord déconstruire, inverser la logique de construction du prix qui désavantage aujourd'hui l'éleveur, coincé entre la position dominante du premier industriel de l'abattage et un système de formation du prix qui pénalise systématiquement l'acte de production.
A trop vouloir gagner d'un côté on désespère l'éternel perdant, qui ne voit une issue que dans la construction de nouveaux équilibres plus équitables. Le salut n'est pas possible sans la revalorisation du prix et la prise en compte des coûts de production. Car les éleveurs ont beaucoup investi dans leur métier, ils se sont adaptés et ils s'adapteront encore. De fait, pour le président de la FNB *«les éleveurs de France sont bien dans le monde d'aujourd'hui, moderne, connecté, en adaptation permanente, en pointe sur les technologies modernes, au rendez-vous de la compétitivté»*. Sur ce dernier point ils n'ont pas à recevoir de leçon.

Les lignes bougent...

À force de démonstrations sur le terrain et à force de pression syndicale, du local au national, *«les lignes bougent»*. Certaines avancées se confirment comme autant de chantiers à poursuivre : relèvement du seuil ICPE, clôture du contentieux nitrates, fumiers au champ, arrêté de surveillance de la faune sauvage, observatoire de la viande à Bruxelles, référentiel coût de production, indicateur steack hâché, étiquetage des viandes comme ingrédient, auto-vaccination, avancée sur le dossier de la révision des zones défavorisées... Les lignes bougent sur le plan réglementaire et sur le plan d'un meilleur positionnement commercial des races à viande aussi, grâce à la démarche *«cœur de gamme»* qui monte en puissance et grignote ses parts de marché dans l'ensemble des grandes enseignes, à deux exceptions près...

... le monde aussi bouge

Invité à témoigner, Serge Papin, président du groupe coopératif Système U, insiste : *«nous sommes tous dans le même bâteau»*, obligés de trouver de nouvelles propositions de produits pour répondre à la baisse tendancielle de la consommation de viande bovine. Une baisse qui correspond d'abord à un changement dans nos modes de vie et de consommation et aussi à cette difficulté bien française à faire évoluer les schémas traditionnels, à sortir de notre conception par trop étriquée du repas à la française, alors que les modes de consommation se sont mondialisés. Sur ce plan, renchérit Denis Lerouge (directeur de la communication produits marketing d'Interbev) *«nous sommes des dinosaures»*, nous n'avons pas pris la mesure des changements culturels et sociétaux radicaux de ces dernières décennies. Les jeunes générations sont plus *«nomades»*, elles préfèrent le snack et les repas pris sur le pouce à la tradition du déjeuner ou même du dîner bien composés. Et quand on sort de l'hexagone, c'est encore plus flagrant, *«le repas à la française n'existe qu'en France. Sur la viande bovine on a intérêt à regarder ce qui se passe ailleurs dans le monde»*, renchérit Emmanuel Bernard, président de la commission export d'Iterbev. L'Asie notamment, apparaît comme un réservoir intéressant de nouvelles propositions de préparation ou de consommation de la viande bovine. Côté production, un constat s'impose : *«il est temps de passer d'une culture des volumes à une culture de la valeur»*.

Un impératif : ne pas décevoir le consommateur

Même Mc Do, représenté par Rémy Rocca, directeur des achats, s'inscrit dans cette démarche qualitative, du *«moins mais mieux»*. L'enseigne qui constate une perte de 8% de la consommation de viande bovine dans ses fast food depuis 2012 a mis en place un burger haut de gamme *«Signature»*, à base de viande charolaise premium. Reste à savoir maintenant comment la valeur ajoutée de cette viande premium trouvera le chemin de la poche des éleveurs, sous forme de prix premium lui ... Et quand Mc Do observe que depuis 2007 *«les prix des avants ont flambé»*, la salle apprécie l'information et retourne ses poches en cherchant où a bien pu passé cette plus value.

S'adapter aux nouvelles tendances, c'est l'objectif de Système U qui recrute et forme des bouchers en conséquence. L'enseigne a été l'une des premières à s'investir dans la démarche du cœur de gamme. Elle cible une clientèle attirée par le premium, travaille à la création de nouvelles spécialités bouchères et installe des caves à maturer dans



La Nièvre a mis les petits plats dans les grands pour accueillir le congrès de la FNB, la foule des congressistes a apprécié...

à séduire



Jean-Pierre Fleury, président de la Fédération nationale bovine, a annoncé qu'il était candidat à la poursuite de son mandat.

certains de ses magasins.
De nombreux éleveurs, notamment des jeunes comme Jérôme Pitot, apprécieraient d'en savoir un peu plus sur les critères qui participent à l'amélioration qualitative de la production de viande dans les élevages.
Prix et qualité s'affirment donc comme deux objectifs indissociables et ses deux batailles s'inscrivent dans la durée. Dès l'ouverture du congrès Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA 58 qui accueillait les congressistes, n'y est pas allé par quatre chemins, *«nos conditions d'élevage ne garantissent pas la qualité attendue sur la tendreté. Il faut donc agir où c'est nécessaire pour que la situation s'améliore»*. La tendreté est conditionnée à de nombreux paramètres : conditions d'élevage, choix des carcasses, génétique et, sur ce dernier point, beaucoup reste à faire en terme de séléction. *«Il faut s'intéresser à ce qui intéresse le consommateur, et quand il est face à son assiette, la seule chose qui compte c'est qu'il ne soit pas déçu par la qualité»*.
Dans sa conclusion Jean-Pierre Fleury n'a pas dit autre chose, quand il rappelle que *«la finalité du métier d'éleveur est d'abord de produire une viande qualitative, gustative, selon les attentes du consommateur. La viande reste un produit festif, un produit plaisir»*.

ANNE-MARIE KLEIN

Les combats pour aujourd'hui et pour demain

Un certain nombre de combats restent à mener que Jean-Pierre Fleury a énuméré : la dématérialisation, le bouclage électronique (le bouclage financier tarde et la FNB s'oppose à tout lancement avant que ce point soit clarifié), un nouveau contrat pour les veaux de boucherie, la gestion des aides Pac, les négociations en cours et à venir des accords de libre-échanges et la défense de l'élevage français au sein de ces nouveaux équilibres, la Pac post 2020... Dossier de tous les dangers, la future Pac doit montrer que l'Europe ne cède pas un pouce de terrain en matière de sécurité et d'indépendance alimentaire. Cette négociation sera l'occasion de rappeler que l'Agriculture a toute sa place pour lutter contre le changement climatique et qu'elle représente aussi une alternative sensée à la production et à la transformation de matières carbonées.

Ovinpiades des jeunes bergers

Retour sur la finale bourguignonne

Cette année, pour la douzième édition des Ovinpiades, c'est la Nièvre qui a raflé la mise. Sur toute la ligne, ou presque ! Retour.



Les Ovinpiades des jeunes bergers, compétition organisée par Interbev Ovins et l'ensemble de la filière ovine, ont pour objectif de promouvoir le métier d'éleveur ovin et de susciter de nouvelles vocations auprès des élèves des établissements agricoles.

Organisée sur la ferme ovine du lycée agricole de Charolles, la finale territoriale de Bourgogne a réuni quatre-vingt-seize élèves, âgés de 16 à 24 ans, issus de six établissements d'enseignement agricole : Legta La Barotte (Châtillon-sur-Seine, 21) ; MFR de Liernais (21) ; CFA de Challuy (58) ; CFPPA du Morvan (Château-Chinon, 58) ; Legta du Morvan (Château-Chinon, 58) ; CFA de Fontaines ; CFA de Saône-et-Loire (Gueugnon) ; MFR de Villevallier (89) ; Legta La Brosse (Auxerre, 89).
À l'issue des épreuves, Stéphane Moreau du CFA de Challuy et Clément Tabution du Legta de Challuy Nevers monteront à Paris représenter la Bourgogne pour la 12e finale nationale qui se déroulera le samedi 25 février dans le cadre du Salon international de l'agriculture à Paris. Ces deux candidats se sont pourtant respectivement classés en troisième et quatrième position du classement, mais les deux premiers avaient déjà participé à une finale parisienne et ont été disqualifiés à ce titre comme le prévoit le règlement. Il s'agit d'Albert Corentin du Legta de Challuy Nevers et de Louis Clément de Givry du Legta La Brosse. Quant à la meilleure bergère de Bourgogne, c'est Cynthia Moirod du Legta Challuy Nevers qui a été distinguée. Et en ce qui concerne le meilleur établissement, cette année, c'est encore le Legta Challuy Nevers qui emporte la mise !
Stéphane Moreau et Clément Tabution auront ainsi la chance d'espérer conquérir le titre national de Meilleur jeune berger 2017 et représenteront la Bourgogne face aux trente-six autres candidats.

Le palmarès

1er Corentin Albert, de Challuy Nevers ; 2e Louis Clément de Givry, du Legta La Brosse à Auxerre ; 3e Stéphane Moreau, de Challuy Nevers ; 4e Clément Tabutin, de Challuy Nevers ; 1ère bergère : Cynthia Moirod de Challuy Nevers ; 1er établissement : Legta Challuy Nevers.

Chronique ovine

Sept nouvelles vidéos pour éduquer son chien de troupeau



Tout ce qu'il vaut savoit pour avoir un «bon chien» en vidéos.

De nouvelles vidéos viennent d'être réalisées sur le chien de conduite. Réalisées en partenariat par la MSA, l'Institut de l'Elevage et l'Association Bas-Normande d'Utilisateurs de Chiens de Troupeau (ABNUCT), ces vidéos mettent en image la manière de choisir un chiot, de préparer son arrivée sur l'exploitation agricole et de gérer ses premiers mois. Tous ces bons conseils préparent les éleveurs d'ovins et de bovins sans distinction au parcours de formation et leur permettent d'être dans de bonnes dispositions pour la formation *«Education et dressage»*, animée par un formateur agréé par l'Institut de l'Elevage. La MSA est impliquée dans la promotion du chien de troupeau depuis plusieurs années aux côtés de l'Institut de l'Elevage. Un chien éduqué et maîtrisé présente plusieurs atouts : efficacité lors des chantiers, gain de temps et travail en sécurité pour l'éleveur et son troupeau. Suite à la formation *«Éducation et dressage»*, la formation *«Comprendre son troupeau pour travailler en sécurité avec son chien»*, animée par un formateur agrée de l'Idele et un conseiller en prévention est proposée par les services de Santé Sécurité au Travail de la MSA.
Retrouvez ces vidéos sur la page web chien du site http://chiens-de-troupeau.idele.fr sur lequel des fiches techniques sont également disponibles.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE, FLORIAN DASSÉ (CCMSA) ET BARBARA DUCREUX (IDELE)

Affouage

Une pratique ancestrale qui évolue

Ayant connu une forte hausse suite aux augmentations des prix de l'énergie, la demande en bois de chauffage pour les particuliers a tendance à se maintenir aujourd'hui. L'affouage est un bon moyen de se fournir en bois de feu à moindre coût. Mais cette pratique, même si elle marque des intérêts mutliples, a évolué au cours de ses dix denière années.



Photo: Stihl SAS

L'affouage est une pratique qui contribue à l'entretien des forêts communales. Le faible coût et la qualité d'intervention est mise en avant par l'Office nationale des forêts (ONF)

L'affouage est une pratique qui remonte au Moyen-âge. À cette époque, les seigneurs accordaient aux habitants le droit de récolter dans les forêts du bois destiné au chauffage. Ce terme découle du verbe de l'ancien français «affouer» qui signifie «chauffer» et de «focus», le foyer en latin.

Le droit d'affouage a perduré jusqu'à nos jours bien que n'ayant pas de caractère obligatoire. En effet, selon le code forestier (Article L243-1), l'affouage est une possibilité offerte à une commune de réserver tout ou partie des produits forestiers à l'usage de ses habitants. C'est donc bien le Conseil municipal qui décide s'il met en place ce partenariat entre la commune et ses administrés.

Un intérêt économique, social et sylvicole

Après avoir connu une forte baisse entre 1960 et 1980, la demande de bois de chauffage en forêt communale, sous forme d'affouage, a netement repris dans les années 1990 dans un contexte de forte hausse des énergies fossiles. Depuis les années 2005, une fois passées les perturbations qui ont fait suite aux tempêtes de 1999, la demande se maintient.

Selon une étude de l'ONF, le bois de feu attribué chaque année aux particuliers sous forme d'affouage représente près de 1,5 millions de m3, soit 20% des volumes mobilisés chaque année par les communes forestières françaises. La région Bourgogne France-Comté compte près des deux tiers de ce volume annuel. La valeur globale des produits destinés à l'affouage est estimée à 18 millions d'euros (9,5 M€ pour la région Bourgogne France-Comté). Ce qui représente 10% des recettes «bois» des communes forestières.

Outre les subsides que l'affouage rapporte aux communes, il représente un intérêt économique significatif pour les populations rurales au niveau de vie modeste, en leur offrant un accès à une source d'énergie peu coûteuse et renouvelable. Selon l'éude de l'ONF, il contribue même à la lutte contre la précarité énergétique pour des personnes à très faibles revenus. À titre d'exemple, dans le département de Haute-Saône, où le revenu moyen annuel par habitant est de 10 000€, les 280 000 stères de bois délivrés en affouage en 2015 représentent une économie d'environ 45 000 m3 de fuel d'une valeur de près de 26 millions d'euros, alors que la taxe affouagère payée par les bénéficiaires s'élevait à 1 millions d'euros.

Enfin, l'affouage représente également un intérêt sylvicole majeur, notamment en assurant la mobilisation régulière de produits de qualité secondaire, que le marché ne serait pas toujours en mesure d'absorber. Un rôle essentiel au moment de la régénération et du façonnage des jeunes peuplement. Selon l'ONF, l'affouage permet ainsi de réaliser, à moindre coût et souvent avec une qualité d'intervention meilleure que celle des professionnels, les premières éclaircies.


Photo: Réussir

À elle seule, la région Bourgogne Franche-Comté représente près des deux tiers du volume annuel national de bois de chauffage mobilisé sous forme d'affouage, soit près de 900 000 m^3.

Une activité de plus en plus encadrée

Jusqu'au début des années 2000, l'affouage et les cession de bois de feu aux particuliers, parfois considérés comme une activité mineure et appartenant au passé, n'ont fait l'objet que de très peu de cadrages, laissant ainsi une certaine liberté aux communes. Une situation qui a bien évolué durant les dix dernières année, notamment avec l'évolution des préoccupations liées au développement durable. Des préoccupations environnementales avec le développement du bois-énergie, l'aspect économique avec le soutien d'une filière bois locale et la lutte contre le marché noir, et le volet social avec la prévention des accidents et la lutte contre le travail dissimulé ont conduit le législateur a faire évoluer le code forestier en matière d'affouage.

Le cadre juridique de l'affouage remonte à l'origine du code forestier et a été actualité en 1985 avec la loi forestière du 4 décembre. Toutefois, deux évolutions récentes ont apporté des changements significatifs. La première, issue de la loi Grenelle II de 2010 interdit formellement aux bénéficiaires de l'affouage de vendre le bois qui leur a été délivré. La seconde, de 2012, modifie la définition des «garants», qui deviennent des bénéficiaires solvables et précise le champs de leurs responsabilités.

Parmi les évolutions récentes, il est également introduit, par voie de notes de services, la prévention des accidents pour les particuliers. L'étude récente de l'ONF sur cet aspect, souligne par ailleurs les nombreuses initiatives mises en place dans les régions. À l'intar d'un DVD réalisé en Bourgogne en partenariat avec l'Urcofor (Union régionale des communes forestières), la délégation locale de l'ONF et le constructeur de tronçonneuse Stihl, et qui a largement été diffusé dans la région. **FD**



Équipement de protection individuelle

Le premier rempart contre les blessures

Le travail en forêt demeure une activité à risque et qui exige le respect de certaine règles de sécurité et notamment de disposer d'un équipement adapté.

Chaque année, de nombreux accidents sont à déplorer, dont l'issue peut se révéler fatale. Malgré une nette évolution des pratiques, la mise en place d'opération de prévention et de sensibilisation par les communes, les règles de sécurité ne sont pas suffisamment respectées par les affouagistes.

Se protéger

L'utilisation de la tronçonneuse est encore trop souvent banalisée. Mal utilisé, cet outil peut se révéler une véritable arme mortelle. En effet, les lésions provoquées par une chaîne de tronçonneuse sont complexes. Au niveau cutané, les plaies sont larges, pas nettes, contaminées par la terre, les copeaux, l'huile de chaîne... et leur cicatrisation est longue et délicate. Une coupure sur un nerf peut entraîner des pertes de sensibilité, des séquelles douloureuses, voire des paralysies. Au niveau vasculaire, dans le cas de section d'une artère, la victime peut se vider de son sang en moins d'une minute. Même avec un téléphone portable en poche, pour peu que votre chantier se trouve en zone couverte par le réseau téléphonique, l'arrivée des secours pourrait être trop tardive.

• Le risque principal est celui de coupures aux jambes. C'est pourquoi il est nécéssaire de s'équiper d'un pantalon anti-coupure. Ce dernier vous protège de la chaîne grâce à de nombreuses couches de fibres synthétiques. En cas de contact avec la chaîne, les fibres sont arrachées et viennent bloquer le pignon d'entraînement en quelques centièmes de seconde. En cas de détérioration de la couche superficielle, le pantalon devra impérativement être remplacé. **Budget : 90 à 200 euros.**

• Parmi les autres partie du corps soumises aux risques de coupure, même s'ils sont moindres que pour les jambes, les pieds ne doivent pas être négligés. Le coup de pied est tout particulièrement exposé et les lésions sont souvent graves et irréversibles. Il est donc nécessaire de s'équiper de chaussures ou bottes anti-coupure. Comme pour les pantalons, ces chaussures ou bottes peuvent être équipées de fibres, et sont également pourvues de coques de sécurité métallique protégeant des chutes. Lors de l'acquisition des ces chaussures, il faudra porter une attention particulière aux semelles, et notamment à leur adhérence. Le travail en forêt se faisant surtout en saison humide. **Budget : 50 à 120 euros pour des bottes en caoutchouc - 100 à 200 euros pour des chaussures de type brodequin.**

• Comme pour beaucoup d'activités manuelles, la protection des mains est également très importante. Il est donc plus qu'utile de porter des gants. Renforcés au niveau de la paume, les gants amortissent les vibrations et vous protègent du froid. Ils contribuent à atténuer le phénomène de la main blanche. Certains modèles sont également équipés, sur leur partie supérieure, de protections anti-coupure. Les modèles en cuir hydrofuge et équipés de manchettes élastiques pour éviter l'accumulation de copeaux sont à privilégier pour un confort de travail optimum. **Budget : 10 à 30 euros.**

• Autre risque important lors du travail en forêt, et en particulier pendant les phases d'abattage, celui de chutes de branches, de cimes et de petits arbres. Il est donc impératif de s'équiper d'une protection permanente et adaptée : le casque. Là aussi, au moment du choix, il faudra privilégier le confort et la tenue sur la tête. Préférer la coiffe en tissu (le plastique pouvant causer des coupures du cuir chevelu) et un serre-nuque descendant assez bas. Le casque forestier est très souvent équipé d'une visière pour préserver les yeux et de protections auditives. La tronçonneuse est en effet un outil bruyant dont l'utilisation régulière provoque un déficit auditif encore trop souvent négligé. Le bruit, quel qu'il soit, détruit de façon progressive et irréversible les cellules nerveuses de l'audition. À plus de 104 dB(A), la dose maximale journalière est atteinte en seulement quelques minutes. Les protections auditives sont conçues pour abaisser ce niveau de bruit en-dessous des 80dB(A). **Budget : 50 à 100 euros pour un combiné casque forestier.**

FD



Photo: Stihl SAS

Pantalon anti-coupure, chaussures de sécurité, casque forestier et gants adaptés... Pour moins de 200 euros, l'affouagiste peut s'équiper pour de nombreuses années de travaux forestiers en sécurité.

Tronçonneuse

Un modèle adapté et surtout bien entretenu

Pour un travail efficace et dans de bonnes conditions de sécurité, il est important de disposer d'une tronçonneuse adaptée et bien entretenue.

L'outil principal pour le travail en forêt reste la tronçonneuse. Son choix est important pour un bon déroulement du chantier. Les plus puissantes sont aussi plus lourdes à manipuler, ce qui provoquera plus de fatigue à l'utilisateur. De cylindrée plus faible, ses possibilités d'intervention seront limitées. Une fois votre choix effectué, la tronçonneuse doit faire l'objet d'un entretien minutieux et régulier. C'est ce qui conditionnera la qualité de votre travail, et réduira également les sources d'accident.

Suivez le guide…

La plupart des tronçonneuses de moyenne cylindrée sont équipées de guide chaîne de 50 cm de longeur. Avec une bonne maîtrise il est possible d'abattre une arbre dont le diamètre mesure le double de la longueur du guide. À titre d'exemple, un guide de 50cm permettra d'abattre un arbre d'un mètre de diamètre et de billonner un tronc de 90 cm. Une situation à laquelle vous ne serez que très rarement confrontés. Il est donc préférable d'opter pour une longeur de guide plus raisonnable. D'autant que le choix d'un guide plus petit confère de nombreux avantages. Ils sont moins chers à l'achat, tout comme la chaîne correspondante qui sera plus courte. La tronçonneuse sera plus légère et plus maniable. Avec un bras de levier moins important, le rebond sera moins violent. Le moteur sera plus performant, mais aussi plus économe (carburant et huiles), et par conséquent moins polluant. La tronçonneuse sera également plus aisée à entretenir. Avec une chaine plus courte, vous aurez moins de maillons à affûter.

La chaîne, le maillon fort

Comme en cuisine ou en menuiserie, on se blesse bien souvent avec un outil qui ne coupe pas. Les gestes sont moins précis, et l'on a tendance à forcer davantage. D'où l'importance de veiller à l'état général de la chaîne. Son affûtage doit être optimal pour assurer une bonne qualité de coupe. Selon le type de chaîne utilisée, le diamètre et l'angle d'affûtage des gouges peuvent varier. Il est donc impératif de disposer de la lime et du guide d'angle adaptés. Au delà de la gouge, le limiteurs de profondeurs doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière. Sa hauteur détermine l'épaisseur du copeau de bois. Son réglage conditionne donc le rendement de la tronçonneuse, la durée de vie du moteur, la fatigue et la sécurité de l'utilisateur. En effet, un limiteur de profondeur mal réglé accentue le phénomène de rebond au contact du bois. Comme pour l'affûtage des gouges, des outils existent pour régler au mieux la hauteur de limiteur.



Photo: Stihl SAS

Une tronçonneuse bien entretenue, équipée d'une chaîne correctement affûtée, permet un travail efficace qui ménagera l'homme et la machine.

Éclairage sur la bougie

On oublie bien souvent que la bougie est un organe important d'un moteur à essence, et a fortiori d'un moteur deux temps. Il est donc important de la contrôler régulièrement. Les électrodes de la bougie conditionnent le bon fonctionnement du moteur. Leur écartement doit être mesuré et ajusté si besoin (0,5mm). Un brossage régulier assurera une bonne qualité d'étincelle.

Avant le nettoyage de la bougie, l'observation de la couleur des électrodes vous donnera de précieux renseignements sur le fonctionnement du moteur et les réglages de richesse de carburation. Une électrode noire signifie que le moteur tourne en sous-régime (trop d'essence). Si l'électrode est blanche, le moteur tourne en sur-régime (trop d'air). Une richesse air/essence bien réglée vous donnera une couleur d'électrode marron (chocolat clair).

FD



Débardage

Conduite de tracteur : le permis B suffit

Depuis l'adoption de la loi Macron, les particuliers peuvent désormais conduire un tracteur agricole avec le permis B. La législation a en effet évolué, en ne tenant plus compte du poids du véhicule, mais en se basant sur sa vitesse maximale.



Photo: Réussir

Depuis août 2015, tout le monde peut désormais conduire un tracteur ou engin agricole avec le seul permis B. Attention toutefois au respect des règles en matière d'assurance.

Une fois le chantier d'affouage terminé, vient le temps du débardage. Une opération qui requiert bien souvent l'usage d'un tracteur agricole ou forestier. Pour les particuliers affouagistes, non titulaires d'un permis poids lourd, il était parfois nécessaire de faire appel à un agriculteur pour rentrer le bois.

Depuis la loi dite Macron, adoptée par l'Assemblée nationale en juillet 2015 et publiée au journal officiel le 7 août 2015, les règles ont changé. Ainsi l'article L221-2 du code de la route a été modifié comme suit : *«Les personnes titulaires du permis de conduire prévu pour les véhicules ayant un poids total autorisé en charge inférieur à 3,5 tonnes affectés au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum ou affectés au transport de marchandises, peuvent conduire tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 kilomètres par heure, ainsi que les véhicules qui peuvent y être assimilés»*.

En d'autres termes, au regard du Code de la route, tout détenteur du permis B est autorisé à prendre le volant d'un tracteur agricole ou forestier, quel que soit son PTAC (poids total autorisé en charge) à condition de ne pas dépasser la vitesse de 40 km/h. Avec cette modification, le législateur ne prend plus en compte le poids du véhicule mais bien sa vitesse maximale.

Même si à l'origine elle ne leur était pas destinée, cette nouvelle loi, il faut bien l'admettre, fait l'affaire des affouagistes. Ce volet de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron) était a priori rédigée en faveur des entreprises de service et de distribution en machines agricoles dont les salariés devaient être détenteurs d'un permis type poids lourd pour manipuler les tracteurs.

Pas de dispense pour l'assurance

Les affouagistes titulaire du permis B peuvent désormais être propriétaire d'un tracteur et l'utiliser en toute légalité. Le permis est une chose, mais n'exclut en rien le fait d'être en règle au regard de l'assurance, d'une part et des règles d'immatriculation d'autre part. À l'instar de tout véhicule amené à utiliser la voie publique, le tracteur agricole doit donc être assuré. En particulier pour le conducteur et surtout pour les dommages qui pourraient être causés au tiers. Et pour se faire, le tracteur devra bien évidemment faire l'objet d'une immatriculation en bonne et due forme au nom du propriétaire. Ce qui exclu donc les tracteurs vendus sans carte grise.

FD

AUBE- COTE D'OR - YONNE
ASSURANCES **AGRICOLES** ET **VITICOLES** DEPUIS 15 ANS
Nos clients sont notre meilleure publicité



« En 2013, deux tempêtes ont endommagé la toiture de mon corps de ferme. M. BEAUVOIR s'est tout de suite rendu disponible et s'est déplacé pour voir les dégâts. Il m'a ensuite aidé dans les démarches. Mes dommages ont été indemnisés en valeur à neuf à l'identique, je recommande l'agence Gan assurance de Bar-sur-Seine (10) à tous mes confrères» M. GUYARD YOHAN Agriculteur en Côte d'or (21)

Anthony BEAUVOIR
Agent général
2 rue des maquisards
BP 3
10110 BAR-SUR-SEINE
03 25 29 82 17
bar-sur-seine-poste@gan.fr

Document publicitaire à jour au 9/01/2016
*Interview 17/11/2015
Gan assurances . Compagnie française d'assurances et de réassurances - **Société anonyme au capital de 109817739 euros (entièrement** versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg—75383 PARIS CEDEX 08
n° orias : 07015159

Bois-énergie

Un débouché en plein développement

La filière forestière proposait, il y a quelques jours, la découverte du bois-énergie. Direction Villebichot, au sud de Dijon.



Le maire Pascal Grappin a salué les intérêts du bois-énergie pour sa commune.

Le Syndicat des énergies renouvelables, France Biomasse Énergie et l'Office national des forêts communiquent sur le bois-énergie, et mettent en avant ses nombreux intérêts et son fort développement. Des visites étaient proposées les 18 et 19 janvier dans plusieurs forêts, dont celle de Villebichot à quelques kilomètres de Nuits-Saint-Georges. Le maire Pascal Grappin a expliqué les différentes démarches ayant permis une troisième valorisation du bois communal, après celles du bois d'oeuvre et du bois de chauffage via les affouages.

En 2012, la commune a souhaité commercialiser une partie du bois de chauffage afin de mieux le valoriser et maintenir le rythme de renouvellement de la forêt. Un premier contrat entre la commune et ONF Énergie était alors signé. D'importants travaux d'amélioration de la desserte ont été réalisés dans la foulée, notamment avec l'aide de l'Europe, pour faciliter la mobilisation des bois. Aujourd'hui, le débouché bois-énergie permet à la commune de Villebichot de générer une recette sur des bois qui jusqu'à présent, n'étaient valorisés que par l'affouage. Les produits alimentent les chaufferies environnantes, clientes d'ONF Énergie, en l'occurrence Dijon (chaufferies du Grand Dijon, Quetigny, lycée Eiffel) et Chalon-sur-Saône.

Premier vice-président du Syndicat d'énergies de la Côte d'Or et conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté, Pascal Grappin a souligné le fort développement du bois-énergie: *«Nous recensons 375 petites chaufferie-bois en Bourgogne, les communes rurales montrent un intérêt croissant. Avec le bois-énergie, la ressource, l'exploitation et la consommation sont locales. La création d'une première régie chaleur au syndicat d'énergies de la Côte d'Or permet d'accompagner les communes dans leurs projets. Cette régie propose la construction d'une chaufferie-bois et la constitution d'un mini-réseau de chaleur. Nous vendons ensuite cette chaleur. Il s'agit d'un véritable service clé en main»*.

Pascal Grappin rappelle que l'exploitation forestière *«ne s'improvise pas»*: *«avec la forêt, nous travaillons sur un espace temps relativement important. L'hiver prochain, à Villebichot, nous replanterons des arbres qui ne seront exploitables, pour le bois d'oeuvre, que dans 180 voire 200 ans. La gestion doit être appropriée. Par ailleurs, le développement du bois-énergie est source d'inquiétudes de la part d'un certain nombre d'habitants, craignant une chute des volumes de bois. Qu'ils soient rassurés, c'est même l'inverse. En prenant l'exemple de Villebichot, la forêt produit 7m3/ha/an et le dernier schéma forestier a montré que seulement 4,4 m3/ha/an avaient été prélevés en moyenne sur les dix-neuf dernières années. La forêt continue de se développer, même en incluant le bois destiné à l'énergie»*.

AURÉLIEN GENEST

Première source d'énergies renouvelables en France

Le bois-énergie se substitue à des sources d'énergie émettrices de gaz à effet de serre, il concourt à l'indépendance énergétique du pays en se substituant aux énergies fossiles. Le bois-énergie permet le développement d'emplois locaux non-délocalisables sur toute la chaîne de la valeur (production, industrie, installation, maintenance), il représente un complément de revenu pour les propriétaires forestiers, constitue une valorisation complémentaire de l'ensemble de la filière bois et participe à l'amélioration de la gestion forestière.

OS Charolais France

«L'unité raciale fait avancer la race»

Depuis juin 2015, le Montcelien Hugues Pichard préside l'organisme de sélection Charolais France. Méconnue des éleveurs, cette structure est pourtant le véritable parlement de la race. Un collectif qui fédère tous les acteurs de la charolaise : de la création génétique à la filière viande. Une instance *«qui n'a rien à vendre»* et qui sait faire évoluer la race dans le bon sens.

Éleveur charolais à Monceau-les-Mines, Hugues Pichard préside l'organisme de sélection de la race, l'OS Charolais France, depuis juin 2015. Promu à une fonction nationale plus vite qu'il ne l'aurait imaginé, cet éleveur de 44 ans, exigeant et pragmatique, a passé ces dix-huit premiers mois de mandat à s'imprégner des délicats dossiers qui agitent la race en ce moment. Car s'il est une instance qui représente bien la race dans toute sa diversité et qui décide de son avenir, c'est bien l'OS Charolais France. Une instance importante et officielle, que le ministère impose à toutes les races de France, mais dont peu de gens savent ce qu'elle est vraiment, reconnait son nouveau président. Succédant à l'UPRA Charolaise en 2006, l'OS Charolais France est pourtant rien moins que le *«parlement de la race»*. Un concept on ne peut plus démocratique et fédérateur qui réunit toutes les composantes de la génétique charolaise : les éleveurs du Herd-book charolais, les entreprises de sélections charolaises (Gènes Diffusion, Charolais Univers, Ucéar) et les *«filières et prestataires»*. Un dernier collège rassemble les Conseil Élevage, les chambres d'agriculture, les coopératives, les stations, Charolais Label rouge, l'AOC Bœuf de Charolles, l'Institut charolais, Charolais Expansion… Sous l'impulsion du nouveau président, Elvéa France (éleveurs et acheteurs associés) est la dernière entrée dans Charolais France. Une ouverture qu'Hugues Pichard jugeait indispensable pour respecter le pluralisme de la filière. Et le nouveau président ne désespère pas un jour d'accueillir aussi Interbev. *«L'unité raciale dans toute sa diversité»*, voilà la raison d'être de l'OS. Et c'est pour préserver cela qu'Hugues Pichard a accepté de s'engager dans sa nouvelle responsabilité.

Réponses aux attentes de la filière

Car l'éleveur de Montceau est convaincu d'une chose : ce n'est qu'au sein de ce collectif représentatif que la race est en mesure de répondre aux attentes de la filière. Et la formule a depuis longtemps fait ses preuves. En dépit de ce qu'il appelle le *«charolais bashing»* - cette tendance à toujours dénigrer la première des races à viande - Hugues Pichard énumère un certain nombre d'avancées récentes, impulsées au sein de Charolais France et permises grâce aux efforts des éleveurs, aidés en cela par *«tous les outils techniques»* mis à leur disposition par les partenaires de l'OS. C'est le cas pour les vêlages, talon d'Achille récurrent de la race. En effet, le président de Charolais France fait valoir que *«94 % des vêlages charolais (chiffres Idele) sont aujourd'hui classés en catégorie 1 (vêlage seule) et 2 (vêlage avec aide facile)»*. Une remarquable performance quand on pense à l'augmentation de productivité de ces dernières années. Autre évolution notable constatée cette année sur les concours : *«on assiste à une nette amélioration des qualités bouchères des animaux conformément aux orientations de la race fixées par l'OS»*. Et le président d'indiquer que *«la charolaise a gagné un tiers de classe Normabev en cinq ans»*. Une réalité qui prouve, là encore, que les éleveurs n'ont pas attendu pour prendre toute la mesure des enjeux raciaux.

Nouvel ISU : «de l'économique pur»

En 2016, un grand pas a également été franchi dans la prise en compte des impératifs économiques dans la sélection avec la création d'un nouvel index synthétique unique ou ISU. *«La morphologie seule ne suffit pas pour choisir ses reproducteurs. Il faut des données technico-économiques en plus»*, rappelle Hugues Pichard. Conscient que beaucoup d'éleveurs méconnaissent les index ou bien s'y perdent littéralement tant leur présentation est abstraite, le président de Charolais France voit dans le nouvel ISU *«un outil simple et juste que les éleveurs n'auront pas de mal à s'approprier»*.

Adopté par toutes les autres races, l'ISU charolais a été construit en intégrant *«ce qui influe sur le revenu»*, explique-t-il. En l'occurrence, l'intervalle vêlage-vêlage qui pèse pour 20% dans ce nouvel index. *«Pour cent vaches, un écart de soixante jours d'IVV équivaut à une différence de 15 000 € de revenu par an»*, illustre Hugues Pichard. Les qualités maternelles (IVMat + AVel + ALait) comptent pour 40% et la morphologie adulte - *«c'est elle qui fait le prix de l'animal»* - pour 40%. *«C'est de l'économique pur»*, résume le président qui ajoute qu'à partir du moment où une vache est dotée d'un ISU supérieur à 100, alors on est sûr d'avoir des garanties sur le potentiel économique de ses produits. *«C'est aussi la certitude que cette vache, quelle que soit son origine, correspond bien aux attentes de la filière»*. Pour Hugues Pichard, ce nouvel ISU est appelé à s'imposer comme une référence.

Génomique : besoin de précision

2016 aura aussi été marquée par l'inauguration d'une indexation génomique officielle Iboval. Issu du programme collectif Gembal, il s'agit de la première indexation génomique commune à tous les acteurs de la race laquelle reprend les mêmes critères que l'indexation Iboval classique, explique Hugues Pichard. *«La génomique sera un outil fondamental de demain»*, assure le président de Charolais France. Mais ce dernier met en garde contre le risque de *«galvauder»* cette avancée prometteuse en confondant *«vitesse et précipitation»*. Car la technique a besoin de gagner en précision. Une précision mathématique que seuls des projets proprement collectifs peuvent permettre. *«Plus que jamais, l'OS Charolais France est une structure capitale pour la race»*, martèle le nouveau président qui veut faire comprendre aux éleveurs que l'OS est un collectif au service de tous. Dans une époque très concurrentielle, elle a cette vertu de ne *«rien avoir à vendre»*, avec comme seule motivation *«de faire en sorte que la race reste la première de France»*.

Et l'enjeu aujourd'hui est bien de *«sauver l'unité raciale»*, informe le président. Inspiré par l'obsession libérale de Bruxelles, le nouveau règlement zootechnique européen est en effet passé par là. Une loi redoutée qui menace de faire exploser tout le dispositif génétique français. Concrètement, le nouveau règlement rend possible la création de plusieurs livres généalogiques par race. Cette possibilité nouvelle a fait germer un projet de seconde OS au sein du monde charolais. Une initiative qui signifierait la fin de l'unité raciale, déplore Hugues Pichard. Cette crainte a motivé la signature d'une charte début 2015. *«Signée par tous les fondateurs historiques de l'OS, sauf un, elle vise à préserver l'unité raciale»*.



«Sauver l'unité raciale»

Pour le président de Charolais France, l'émergence d'un second livre généalogique se ferait aux frais des éleveurs. Elle mettrait un terme à la possibilité de comparer les performances entre troupeaux et induirait de ce fait deux indexations différentes. *«En définitive, cela reviendrait à couper la race en deux»*, résume-t-il. Une erreur, selon lui, car dans un contexte où *«la France n'est plus qu'à la cinquième place en volume d'export bovin»* et dans un contexte économique très difficile, *«la base de sélection charolaise se fragilise avec des éleveurs se détournant de l'inscription et du contrôle de performances»*. Bref, cette division ne ferait qu'aggraver les choses, redoute le président.

Marc Labille



Fertilisation

Estimer la dose d'azote à apporter sur colza, c'est maintenant

Les colzas ont bien supporté la période de gel de janvier

Une longue période de gel marqué vient de s'achever sur l'Est de la France. Selon Météo France, elle se rapproche de celle de février 2012 mais avec au moins 3 différences majeures.
- Elle s'est installée sur des cultures bien endurcies et sans élongation, contrairement à 2012 où l'arrivée du froid avait été brutale et faisait suite à une quasi absence de gel dans les semaines précédentes.
- Les minima n'ont pas atteints les valeurs de 2012.
- Contrairement à 2012, une couverture neigeuse a protégé les cultures dans de nombreux secteurs.

Les observations les plus récentes confirment que l'essentiel des cultures de colza a supporté sans dégâts la vague de gel.

Calculer la dose d'azote à apporter au printemps avec la réglette azote colza

Au printemps, il est indispensable d'estimer au plus juste la dose d'azote. Vous pouvez utiliser la nouvelle Réglette azote colza® en ligne pour déterminer la dose totale à apporter (www.regletteazotecolza.fr). Reste à déterminer deux paramètres essentiels au calcul : le rendement et la biomasse du colza. La réglette azote colza donne un optimum technico-économique pour un rendement moyen et non un rendement record. Il faudra également tenir compte du potentiel de rendement restreint des plus petits colzas. La surévaluation du potentiel de rendement peut conduire à des sur fertilisations !

La double pesée est un réel plus dans les conditions de l'année

Une défoliation importante est observée suite à cet épisode prolongé de froid. La double pesée entrée et sortie hiver sera un réel plus car elle permet de prendre en compte l'azote des feuilles gelées tombées au sol.

Estimer la biomasse du colza avec les méthodes Hi-Tech

Le poids de matière verte (kg/m^2) est un indicateur de la quantité d'azote absorbé par la culture, indispensable pour ajuster la fertilisation au printemps. L'estimation de la biomasse sortie hiver doit être réalisée juste avant le premier apport d'azote. Nous citerons ici les méthodes reposant sur des techniques d'acquisition nouvelles Les méthodes par estimation photographiques consistent à analyser des photos du couvert. L'application smartphone ImageIT proposée par Yara, et mise au point avec Terres Inovia est basée sur ce principe. La méthode est validée pour les colzas allant jusqu'à 2 kg/m^2.
Deux fournisseurs ayant fait l'objet d'un accord de partenariat proposent des services de conseils azoté spatialisés basés sur des méthodes par capteurs satellitaires.
Farmstar Expert est le plus répandu et Terres Inovia est partenaire historique. L'institut apporte une garantie de la qualité du conseil délivré pour l'ensemble des parcelles livrées chaque année.

Cérélia reprend les paramètres de la Réglette azote colza. Terre Inovia garantit les calculs de doses et évalue chaque année la qualité du paramétrage global du modèle utilisé pour l'estimation de la biomasse en entrée hiver et sortie hiver sans validation individuelle de chacun des conseils spatialisés délivrés à la parcelle. Plusieurs opérateurs proposent des services reposant sur des méthodes par capteurs sur drones. Airinov fait l'objet d'un accord de partenariat avec Terres Inovia, qui garantit le calcul des doses préconisées à partir des paramètres de la Réglette azote colza. Lors de chaque campagne, il évalue la qualité du paramétrage pour l'estimation de la biomasse en entrée et sortie hiver, sans validation individuelle de chacun des conseils spatialisés délivrés à la parcelle. Enfin, il existe des méthodes par capteur sur appareil piéton. À ce jour, seul le N-Pilot, développé par Borealis L.A.T., fait l'objet d'un accord de partenariat avec Terres Inovia. Il a permis l'intégration de la réglette azote dans l'outil N-Pilot pour le calcul du conseil de dose et une évaluation approfondie de sa performance pour l'estimation de la biomasse en sortie hiver.

Tous les outils avec capteur embarqué calculent une dose optimale d'azote mieux adaptée à la parcelle grâce à une meilleure représentation de la variabilité des états de croissance au sein des parcelles, ce qui pourrait s'avérer particulièrement utile cette année.

Ils permettent en outre aux agriculteurs qui le souhaitent de moduler les apports au sein de la parcelle, soit avec un système piloté sur l'épandeur d'engrais, soit en modulant manuellement par grandes zones. L'expérience montre que l'écart de dose optimale au sein d'une grande parcelle peut varier de 60 à 80 unités!


Plusieurs prestataires proposent des services reposant sur des méthodes par capteurs sur drone.

A.Baillet – D. de Fornel -Terres Inovia

Campagnols

Les outils pour une lutte efficace

La Fredon Bourgogne organise une formation *«Régulation des Campagnols»* mardi 7 mars à Beaune.

Les proliférations de campagnols des champs et de campagnols terrestres occasionnent des pertes de rendement conséquentes. Les pullulations de campagnols des champs touchent principalement les cultures de luzerne, les cultures portes-graines, ainsi que les itinéraires en TCS et semis direct. Le campagnol terrestre préfère coloniser les zones de production fourragère, notamment les prairies permanentes. Le meilleur moyen pour lutter contre ces espèces invasives ? Une lutte précoce, collective et raisonnée. Pour cela il est préconisé de combiner des techniques de lutte alternatives à des techniques chimiques. Depuis 2014, l'achat et l'emploi de bromadiolone (seul produit homologué pour la lutte chimique) nécessite le suivi d'une formation donnant l'agrément d'emploi de cette molécule. Pour rappel, l'usage de biocides en plein champs est formellement interdit. Les risques encourus par les acteurs de telles pratiques sont lourds (amendes, conditionnalité de la Pac...).

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

À ce titre, la Fredon de Bourgogne (Organisme à vocation sanitaire) organise une formation *«Régulation des Campagnols»* ouverte aux agriculteurs bourguignons souhaitant mettre en place une lutte chimique. La formation se déroulera au sein des locaux de la Fredon Bourgogne à Beaune le mardi 7 mars. Une session en salle et une partie terrain permettront d'aborder la réglementation en vigueur, les pratiques alternatives, ainsi que les différentes modalités de lutte chimique. À l'issu de la formation une attestation de participation sera transmise à chaque stagiaire. Formation financée par le fond Vivea. La formation est accessible sans frais pour tout agriculteur à jour de ses cotisations MSA. Toutefois, la formation reste accessible à toute personne souhaitant y participer, moyennant une inscription de 105 euros.


Dégâts dans une parcelle de colza.

Déroulé de la journée

8h30-12h30 : formation en salle (point biologique sur les campagnols, les moyens de lutte, point règlementaire sur l'emploi de la bromadiolone) . 14 heures-17 heures : mise en pratique sur le terrain (démonstration de comptage par diagonale, pose de pièges, démonstration de traitement chimique). Cette formation nécessite une inscription afin d'assurer le bon déroulé de la journée. Pour s'inscrire, s'adresser à la Fredon de Bourgogne au 03 80 25 95 45 ou directement au responsable de la formation, Clara Noilhan (chargée de mission à la Fredon Bourgogne) au 07 80 01 14 25.

Tracteurs forte puissance

Les Ets Boucheron livrent leur premier Fendt 1000

Les Ets Boucheron viennent de remettre les clés de leur premier Fendt 1000 à la famille Montenot du Gaec des Vallons. Ce Gaec familial est constitué de six associés, Jacques et sa femme Nicolle, et leurs deux fils Florent et Sylvain et leurs épouses respectives Christine et Nadine. Ils exploitent deux sites : à Eringes en Côte d'Or, sur 245 ha et avec 400 brebis Ile de France ainsi qu'à Grimault dans l'Yonne, sur 320 ha en céréales et luzerne. Clients des Ets Boucheron depuis de nombreuses années, appréciant «*la qualité du service après-vente et la proximité renforcée depuis l'ouverture de la base de Vénarey les Laumes à 6 km d'Eringes*», ils n'achètent des Fendt que depuis 5 ans. Leur politique étant la revente entre 2 et 3000 heures, le Gaec des Vallons a déjà investi dans 9 tracteurs du constructeur de Marktoberdorf. Leur besoin de puissance et polyvalence les a emmenés vers la série 1000. «*Le confort de la boite Vario, la consommation faible pour un tracteur de cette catégorie et l'option télé-gonflage nous permettant la même polyvalence qu'avec le tracteur à chenilles, nous ont incité à renouveler notre confiance à la maison Boucheron.*» a souligné M. Montenot qui se satisfait du bon accueil de Fendt, représenté par Stéphane Massé, inspecteur commercial régional. Après une démonstration personnalisée en août dernier, la famille Montenot a donc investi dans un Fendt 1046 de 460 ch doté d'un moteur Man 6 cylindres de 12,4 l qui développe un couple très élevé à bas régime. Le couple maximal du Fendt 1046 Vario est de 2300 Nm disponible dès 1100 tr/mn. La nouvelle transmission Vario Drive permet une distribution idéale du couple aux roues avant et arrière pour optimiser l'adhérence et la capacité de traction. Le 1000 Vario est capable de rouler à 40 km/h à un régime de 950 tr/min.



Jean-François Boucheron, accompagné de Rémi Godon, ancien directeur commercial et Arnaud Guillaume, le vendeur du secteur de Vénarey, remet les clés du Fendt 1046 à Jacques Montenot en présence de ses fils Sylvain et Florent et leur jeune stagiaire de BTS.

Malecot Poirier Agri

Une soirée pour remercier les clients Krone

Malgré la conjoncture, 2016 restera une année exceptionnelle pour Krone et Malécot Poirier Agri. Dix presses à balles cubiques ont en effet été vendues par la concession Deutz Fahr sur l'ensemble de son secteur Nièvre et une partie du Cher, une performance qui place l'entreprise parmi les tout premiers vendeurs Krone sur le territoire.

Le développement du partenariat entre le constructeur allemand et la concession a été entamé à la reprise de la base de Varennes Vauzelles en 2010 et poursuivi avec l'ouverture de Saint Hilaire en Morvan en 2014. Pour remercier leurs clients, Malecot Poirier Agri et Krone ont invité, en fin d'année dernière, une cinquantaine de clients ayant acheté une presse à balles cubiques, à une soirée dans les locaux de Varennes Vauzelles. Joel Foucher, James Charron et Frédéric Bertin, directeur, directeur commercial et inspecteur commercial, de la nouvelle filiale française de Krone, créée suite à la séparation d'un commun accord avec Amazone en juillet dernier, étaient présents pour cette occasion. Ils ont souligné le travail de fond engagé depuis cinq ans par Stéphane Pain et Guillaume Dufour et les performances réalisées aujourd'hui. Désormais, Malecot Poirier Agri distribue Krone en exclusivité sur l'ensemble de la Nièvre. Des techniciens formés à la marque, un stock permanent de pièces détachées, trois ou quatre machines de démonstration en permanence … Malecot Poirier Agri a misé fort sur Krone et manifestement, les agriculteurs font confiance tant à la marque qu'au distributeur.
Dernier fait d'armes, la vente d'une ensileuse automotrice, seul matériel de la gamme à ne pas avoir été vendu par MPA à ce jour.

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de bâtiment d'élevage
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Clôture électrique
+25 ans d'expérience
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

VIDEO SURVEILLANCE & PROTECTION
www.camerail.com
CONDITIONS DE MORTE SAISON
CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

DRAINAGE
AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
agritravaux@gmail.com
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Groupama Grand Est vous informe

Quels permis pour la conduite des véhicules et ensembles agricoles?

La réglementation française en termes de conduite des engins agricoles a évolué suite à l'application de la Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances dite «Loi Macron», modifiant depuis le 8 août 2015 l'article L221-2 du Code de la route.
Cet article précise les permis exigés pour la conduite des engins et ensembles agricoles et les dérogations applicables. Un conducteur de tracteur ou engin agricole ou forestier peut conduire sans permis dès lors que les conditions suivantes sont satisfaites :

- **Être âgé de plus de :**
- 16 ans pour un tracteur ou un ensemble tracteur et véhicule remorqué ou avec outil porté si respect du gabarit routier (moins de 2,5 m de largeur),
- 18 ans pour les véhicules dangereux de grande largeur ou pour un ensemble comprenant une remorque avec transport de personnes ou un ensemble de matériels remorqués,
- **Le véhicule** est rattaché à une exploitation agricole ou forestière, à une ETA ou à une Cuma (numéro d'exploitation),
- **L'engin** est utilisé dans le cadre d'un usage agricole,
- **Le conducteur** doit exercer une activité agricole.

	Enginagricole attaché à une exploitation agricole n'excédant pas une vitesse de 40 km/h		Engin agricole non attaché à une exploitation agricole n'excédant pas une vitesse de 40 km/h
	Usage agricole	Usage non agricole	
- Chef d'exploitation, entrepreneur de travaux agricoles - Aide familiale - Retraité cotisant MSA (parcelle de subsistance) - Salarié agricole CDI, CDD, saisonnier, apprenti, alternant et stagiaire - Autre exploitant en activité (entraide)	Dispense de permis	Permis B	Permis B
Toutes les autres catégories de conducteurs (ex : retraités non cotisants, aide occasionnelle etspontanée de tiers, formateurs…)	Permis B		

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 01/02/2017	Bourg-en-Bresse 07/02/2017	St Christophe-en B. 01/02/2017	National 01/02 au 07/02/17
Vaches viande (V)	U	-	3,55 €	4,10 €	3,87 €
	R	3,45 €	3,15 €	3,73 €	3,46€
	O	-	NC	-	3,01 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,15 €
	O	-	2,85 €	-	2,90 €
Vaches lait (L)	O		NC	-	2,60 €
	P	2,40 €	2,45 €	-	2,36 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,73 €	4,22 €
	R	3,90 €	3,70 €	3,96 €	3,57 €
	O	3,70 €	2,95 €	-	2,95 €
Taureaux VML	URO	-	2,40 €	2,71 €	2,57 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 07/02/2017

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	3,41	-	
200-250 kg	-	3,09	2,90	
250-300 kg	-	2,96	2,71	
300-350 kg	-	2,87	2,67	
350-400 kg	-	2,70	2,60	
400-450 kg	-	2,63	2,53	
450-500 kg	-	2,50	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	2,50	
250-300 kg	-	2,63	2,53	
300-350 kg	-	2,55	2,48	
350-400 kg	-	2,45	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,43	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,46	-	
450 kg et +	-	2,25	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,58	1,48	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,53	2,01	1,77	1,59
5 -10 ans	2,22	1,94	1,76	1,53
+10 ans	-	1,84	1,70	1,43
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,61	2,25	1,91	

Bovins : 1170
Marché correctement approvisionné.
94% de vendus.

BROUTARDS : Les transactions restent fluides. Peu de changement à observer au niveau des cours par rapport à la semaine précédente.

LAITONNES : La demande reste suivie, mais les cours ont tendance à plafonner.

GÉNISSES 2 ANS : Vente correcte dans les lots de qualité correspondant pour fairede l'élevage ou de l'engraissement.

TAUREAUX : Cours reconduits.

VACHES ET GÉNISSES DE 3 ANS : Bonne vente en jeunes vaches herbagères d'avenir. Cours reconduits dans le reste de la gamme.

SICFOME animera les ventes de reproducteurs des stations génétiques de Créancey le 10 fèvrier de Jalogny le 17 février.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 06/02/2017

Bovins (346)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
200 à 400 kg	620 - 1050	2,53 - 3,07
405 à 515 kg	1080 - 1230	2,39 - 2,68
Laitonnes		
295 à 330 kg	730 - 820	2,43 - 2,50
340 à 385 kg	820 -940	2,31 - 2,48
Taureaux		
695 à 1190 kg	1150 - 2130	1,67 - 1,79
Génisses		
370 à 530 kg (16-24mois)	-	-
455 à 870 kg (24-36mois)	900 - 1650	1,83 - 2,15
Vaches		
Vaches légères	770 - 1140	
Vaches entre deux	1150 - 1350	
Vaches lourdes	1370 - 1850	

Apports plus importants en broutards. La vente est rapide à des tarifs toujours très fermes dans l'ensemble de la catégotie, peu d'invendus.
En laitonnes, la demande s'oriente sur les femelles lourdes à des cours à peine reconduits. Forte demande en taureaux à des cours en progression.
En vaches, le placement est régulier à des tarifs fermes, seulement 3 invendus. On notera l'intérêt des acheteurs pour les sujets vaccinés FCO.

Bovins gras : 6
Vaches à viande : 3,48 à 3,64 kg de viande.
Demande calme en vaches grasses sans amélioration des tarifs

Prochain marché bovin le lundi 13 février 2017, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 08/02/2017

Broutards	U	R
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	-	-
300 à 350 kg	-	2,65
350 à 400 kg	2,68	2,60
400 à 450 kg	-	2,57
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	-	-
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	-	2,56
300 à 350 kg	-	2,51
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,20	1,95
Vaches		
- 5 ans	1,92	1,73
de 5 à 10 ans	1,82	1,65
+ 10 ans	-	1,55

Broutards Laitonnes : Cours reconduits dans les mâles. Moins bonne présentation en femelles.

Vaches-Génisses : Bonne présentation dans l'ensemble. Cours reconduits.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 7/02/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,85 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,60 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,45 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,55 €	2,35 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,30 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,45 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,40 €	2,15 €	-

Tendance : Les mâles vaccinés sont toujours bien demandés contrairement aux femelles légères.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 30/01 au 05/02/17*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,65 €	-
350 kg	-	2,56 €	-
400 kg	-	2,49 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,39 €	-
500 kg	-	2,31 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,45 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,32 €	-

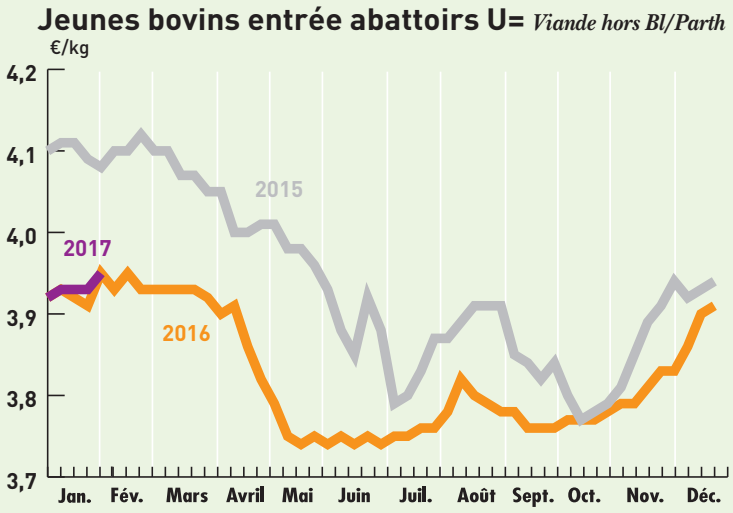
Tendance : Commerce facile en bonne marchandise.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 30/01/16 au 05/02/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,92 €	3,72 €	-			
Races mixte		-	3,39 €	3,38 €	3,36 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-		-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,87 €	3,78 €	3,43 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,99 €	3,84 €	3,77 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,00 €				
Races mixte				3,24 €	3,17 €	-	
Races lait					2,73 €	2,71 €	2,66 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,50 €	4,29 €	4,03 €	3,80 €			

Tendance : Peu d'offre, peu de commerce.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 30/01/17 au 05/02/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,97 €	3,94 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,45 €	4,11 €	3,91 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,91 €	3,77 €				
Races mixte					3,24 €	3,17 €		
Races lait						-	2,73 €	2,68 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,48 €	4,42 €	4,16 €	4,09 €				

Tendances SEM. 06/2017

Bovins de boucherie

les abatteurs observent un sérieux recul de la demande et souffrent de stock important dans les arrières. Le commerce est calme dans la viande de qualité bouchère avec des tarifs qui plafonnent. Les prix se maintiennent dans les charolaises lourdes dont l'offre hivernale est mesurée dans le Centre du pays. Dans les allaitantes R de choix secondaire, la modestie de l'offre permet de maintenir les cours. Les animaux d'entrée de gamme restent recherchés pour des opérations promotionnelles. Dans les laitières, le début des vacances et la fermeture des restaurants scolaires limitent les besoins, mais les disponibilités sont également moins importantes. Le commerce est régulier avec une orientation qui reste légèrement positive. En jeunes bovins avec plus de 50 % de JB consommés en France, les tarifs sont régulés par le prix des femelles. Le commerce est plus calme pendant les vacances, mais les tarifs se maintiennent dans les Charolais ou les Limousins.

Bovins d'embouche et d'élevage

L'activité commerciale demeure assez soutenue pour la préparation de la saison d'herbage. Les tarifs des charolaises lourdes se stabilisent sur le prix de la viande. Les laitières et races mixtes à herbager sont recherchées.

Broutards

La vaccination contre la FCO est indispensable pour accéder aux marchés export qui tirent les prix vers le haut depuis le début de l'année dans les bons charolais ou Limousins lourds. La demande saisonnière pour la repousse est régulière dans les bons mâles plus légers. La commercialisation est normale dans les sujets convenables exportés vers l'Espagne, mais les difficultés perdurent dans la mauvaise marchandise maigreuse. Dans les femelles, les tarifs sont stables dans la bonne marchandise lourde et vaccinée, mais le placement reste très calme pour les légères vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les mises en place de juillet réduisent la demande des intégrateurs dans les montbéliards, ou abondances standards. Les gros montbéliards restent normalement valorisés à l'export. Le commerce est normal avec des tarifs reconduits les croisés convenables. Dans les bons veaux croisés (viande ou mixte), la demande se replie et les tarifs plafonnent dans les mâles. La tendance est baissière dans les femelles croisées. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 16/01/2017*

Agneaux (473)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,58 - 2,93	2,33 - 2,56
Gras (38-44 kg)	-	2,56 - 3,02	2,41 - 2,78
Gras (44-50 kg)	-	2,31 - 2,79	-
Gras (+50 kg)	-	2,49 - 2,56	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (52)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,29 - 1,50	1,07 - 1,42	-
Divers			
Béliers (7) : 103 à 125 €	1,19 - 1,29	-	
Agneaux maigres : 58 à 86 €	-	2,00 - 2,46	-
Caprins (26) : 18 à 49€		-	0,49 - 1,11
Boucs :			
Divers (1) :			

Ovins : 559
Apports corrects pour la saison.
87% de vendus.

Agneaux : A cette saison, ce sont les laitons qui sont recherchés, mais l'offre est trop insuffisante pour dégager une tendance. L'offre de cette semaine est composée quasi exclusivement d'agneaux gris. les tarifs de ces deniers enregistrent une baisse significative, (malgré la présence des acheteurs habituels), après avoir connu des tarifs très élevés lors de reprise immédiatement après les fêtes
Les agneaux gris de qualité sont désormais concurrencés par les tarifs peu élevés des laitons provenant du Sud de la France.

Brebis : Peu d'offre mais forte demande. Cours en nette hausse.
Béliers, Caprins : Pas de changement.

Prochain marché lundi 30 janvier 2017 (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 06/02/2017*

Ovins : 41	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	90 - 135	2,31 - 2,50
Brebis	59 - 103	0,89 -1,10
Béliers	-	-

Malgré des apports restreints; le commerce est calme à des tarifs reconduits. La demande reste forte en brebis, fermeté des tarifs.

Prochain marché le lundi 20 fèvrier 2017 aux horaires habituels.

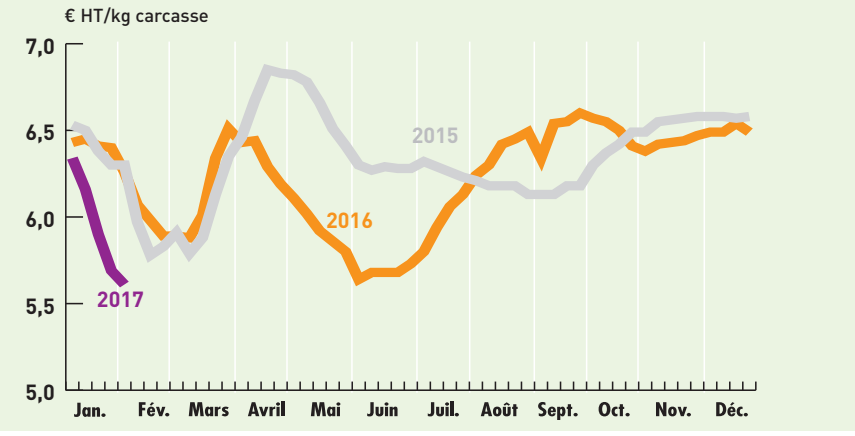
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 23/01/16 au 29/01/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg		6,11 €	5,29 €
Couvert	16-19 kg	-	6,00 €	5,10 €
Gras	13 -16 kg	-	-	4,95 €
Gras	16-19 kg	-	5,13 €	4,50 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 30/01 au 05/02/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,61 €	**5,81 €**	**2,49 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 30/01/2017 au 05/02/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,85 0,05	6,84 0,02	-	-	-	-	-
	R Var.	6,20 -0,04	6,22 0,18	6,12 0,12	-	6,16 -0,05	6,23 -0,15	-	-
	O Var.	-	4,90 -0,59	-	-	5,47 -0,05	5,40 -0,13	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,56 -0,01	6,51 -0,05	5,69 -0,16	-	6,53	6,22 -0,19	-
	R Var.	6,04 -0,18	5,98 -0,14	5,98 -0,10	5,29 -0,05	5,93 -0,18	5,86 -0,14	5,60 -0,16	4,97 -0,20
	O Var.	5,08 -0,45	5,10 -0,40	5,11 -0,35	4,56 -0,22	5,37 0,08	5,07 -0,03	4,87 -0,05	4,31
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	5,23	5,11 -0,02	4,81 -0,12	-
	O Var.	-	-	-	-	5,04 0,09	4,51 0,01	4,35	-

Zone nord : Agneaux : Offre toujours abondante, occasionnant la poursuite de la baisse des cours en agneaux standards. Brebis : Offre toujours réduite. **Zone sud :** Applicaion du réseau .

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs refusent de cautionner les baisses de prix des bovins finis qui ne reflètent ainsi plus la situation du marché et l'équilibre offre/demande. En conséquence les représentants de la FNB ne participeront plus aux Commissions des cotations. La FNB suspend également la publication hebdomadaire de son commentaire concernant la situation du marché des bovins Entrée Abattoir.».

-«Offre limitée, marché dynamique et cours à la hausse.»

Porcins

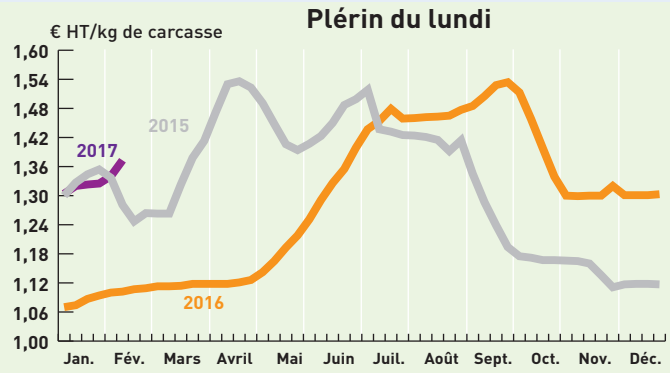
Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 327 porcs présentés) — *Cotations du lundi 6 février 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,373 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 27/01/17 au 02/02//17*

1,56 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

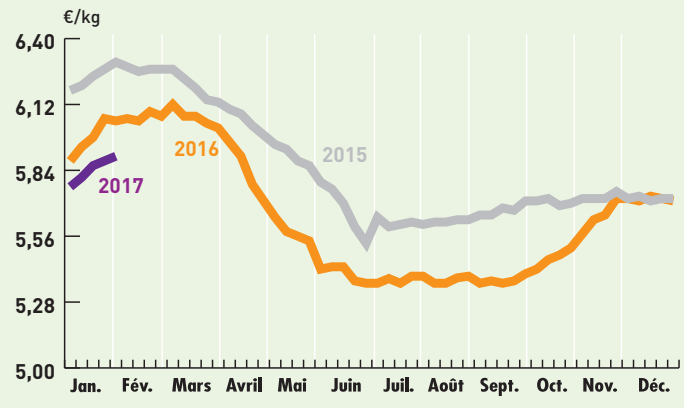
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 30/01/17 au 05/02/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,82 €	-	-
U	-	7,44 €	5,97 €	-
O	-	5,90 €	4,66 €	4,23 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 6/02/17 au 10/02/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	77	515 - 565 €	320 - 370 €	210 - 275 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 260 €	120 - 140 €	50 - 75 €	50 - 75 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		280 - 400 €	200 - 260 €	155 - 190 €	80 - 110 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		430 - 530 €	280 - 350 €	210 - 250 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	688	170 - 270 €	160 - 260 €	80 - 140 €	50 - 70 €

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 30/01/17 au 05/02/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,90 €	2,70 €	-	-
Bons	2,70 €	2,40 €	2,20 €	-

Céréales

Marché du 02 février 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	févr.-juin	168	V	C
	68 kg/hl 12 fourrager	févr.-juin	146	T	C
Nord Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl mini	févr.-juin	168	N	C
	68 kg/hl /12 fourrager	févr.-juin	146	N	C
Aube	meunier	févr.-juin	163	N	C
	éthanol	févr.-juin	153,50	N	C
	fourrager 68 kg/hl mini	févr.-juin	162	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 60 kg/hl	févr.-juin	126	N	C
	fourrager 58 kg/hl	févr.-juin	122	N	C
Sud Côte-d'Or	60 kg/hl	févr.-juin	125	N	C
Nord Côte-d'Or	60 kg/hl	févr.-juin	125	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saone	50 kg/hl	janv.-mars	183	T	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone			inc.		C
Yonne			inc.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		févr.-juin	170	N	C
Cote d'Or /Saône et Loire			inc.	s	C
Pois	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	févr.-mars	225	V	C
Yonne	fourrager	févr.-mars	225	V	C
Aube	fourrager	févr.-mars	225	V	
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main		inc.		
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main		inc.		

Matériel

Tracteur

15 - A Vendre tracteur John Deere 5090M, 1300H, mélangeuse REENAN méca. fibre 300 année 2012.
✆ **06 78 43 79 47**

21 - CHERCHE Deutz intrac, bon état, - VENDS Renault 981, BE, chargeur 2 RM (réf. 060A)
✆ **06 42 45 22 09**

26 - Vds tracteur Renault Pales 240 80cv 4 rm relevage avant clim 2700 heures TBE.
✆ **06 81 27 38 45**

26 - Vds tract Fiat 80 90 DT, 80ch an 1988. Pneus ar + batterie + verrin direction + démarreur neufs. 4050 h, BE 12000 euros ss TVA.
✆ **04 75 28 50 11**

43 - Vds CHIENS de chasse Gd Bleu Gascogne 14 mois 2M 2F mère 250269606055246 Siren 51247590600016 inscrits poss réglé en 3x.
✆ **06 83 37 33 85**

76 - Recherche 1 tracteur Mercedes MB TRAC 1600 ou autre modèle de la même marque, en 6 cylindres uniquement.
✆ **06 21 49 50 89.**

Travail sol

26 - Recherche planteuse Super Préfer 1r ou plus + canon à traiter état indifférent.
✆ **06 70 33 22 31**

52 - VENDS semoir Semeato-TDNG 3 m., 2006, BE, prix : 19 500 euros HT (réf. 040B)
✆ **03 25 87 14 55**

Récolte

18 - Vends moissonneuse-batteuse IH 1440, 3.400 h, 15 à 20.000 euros suivant options et presse Rivière 4R40, 1.500 euros.
✆ **02 48 58 90 32.**

Traitement

38 - Vds appareil à desherbé Berthoux larg. 6 m, cuve 300 l, TBE peu servi 200 euros.
✆ **04 76 64 54 40 HR**

Arbo-viti

07 - Vds sécateur électrique Electrocoup F3005 TBE révision annuelle usine depuis achat
✆ **06 70 55 66 27**

38 - Cherche séchoir noix Rousset 2.5m,séparateur,bac à pierre.
✆ **06 33 76 67 75**

Epandage

07 - Vend tonne à lisier avec bras de pompage 7150 L TBE Pichon année 2005 + cône de remplissage
✆ **06 63 12 69 83**

39 - Vds cause retraite épandeur Miro Heywang ABH 50 m, hérissons verticaux, niches à veaux, silos à farine
✆ **06 38 67 33 25**

Agri. divers

18 - 18 – Vends tracteur New Holland M100, climatisé, relevage électronique, bon état - benne Cargo, 9 t, un essieu, une bâche, une béquille hydraulique, état neuf - semoir pneumatique Ribouleau Monosem, 4 rangs, pour tournesol et maïs - 2 charrues Goizin de 4 corps, à plat, de 12 pouces - herse Sicam Rau, modèle léger, 5,25 m, repliage hydraulique, bon état - bineuse à tournesol et betteraves, 4 rangs, en état de marche - canadien Vibro Flex, 3,50 m, 14 dents - paire de roues, jantes et pneus, Kebler super 50, 9,5R44, état neuf - semoir Delimbe anti limace et petites graines - poudreuse Daguet AD 3067.
✆ **02 48 64 45 51, heures repas.**

21 - VENDS portacourt Kuhn 2 vérins, - Smarag 3 m., - faucheuse 5 assiettes, - pulvé. 800 l. porté, - bétaillière bois pour voiture (réf. 0605)
✆ **06 86 67 84 35**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Renault, Fend. (réf. 050A)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - VENDS benne Brimond 8 T. + 2 pneus avec jantes, - rouleau tasse avant Quivogne 3 m.,TBE - pulvérisateur Berthoud Racer 2 000 l., 21 m., - distributeur engrais Sulky DPX 21-24 m., 1 500 l., année 2000, (réf. 050E)
✆ **03 80 36 96 15**
06 70 61 58 92

26 - Vds contrepoids.
✆ **06 17 07 52 89**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds lève palette 3 points, 1500 kg, 5,50 m, 3 éléments TBE : 1600 euros HT visible ts Balland Cote st André.
✆ **06 81 02 20 87**

38 - Ces. vends rouleaux grillage neuf vert plast. simp. torsion losange 50x50, H 2m. divers. auges matériells divers.
✆ **06 77 97 31 07**

38 - Vds broyeur Kuhn 230 déportable bac à cire plumeuse à sec tourelle de 10 cônes à saigner.
✆ **06 81 64 05 80**

38 - Vds aéro souffleur à foin + ses conduits asco, trancheuse à foin élec. Bidons lait alu.
✆ **04 76 71 05 77 HR**

63 - AV cse cess. act. SDT 2x5 Boumatic décro. auto 2000V Pipe line diam. 70 inox Flostar, stalle 2x5 épi galva en bloc ou pr pièces.
✆ **06 84 07 11 98**

69 - Vds atomiseur 400 euros - Faucheuse Kuhn GMD66 2500 euros - Distributeur engrais 6000 l. 1800 euros.
✆ **04 74 66 91 71**

70 - Vds pulvé Blanchard 24m Pintajets 4500L, Tracteur AVTO deux treuils AV AR 4m, Faucheuse Kuhn 5 assiettes.
✆ **06 80 07 82 66**

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds Berlingo 2001 - 600 kg - 153000km - disque plaquettes neufs - 2 pneus neige + 2 pneus neufs - courroie faite - BE
✆ **06 75 13 93 48**

Tourisme

39 - Roulotte bois 4 pneus L 6,7 l 2,45 couchage 2 places, wc, douche, évier, fourneau, gaz, frigo, 9 500 euros à débattre, t.b.é
✆ **06 78 28 76 12**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin BC et BR + paille BC + parc cornadis veaux avec auge 16 places + tracteur MF 168
✆ **06 60 81 36 65**

01 - Vds foin très bonne qualité balles rondes 120x150, 35T environ
✆ **06 84 47 68 91**
ou 06 85 81 70 78

01 - Vds 4 balles maïs épi enrubanné récolte 2016, 970 kg - 3 barrières cornadis bovins 7 places
✆ **06 75 44 12 59**

01 - Vds foin 2016 et paille BQ balles rondes 120x130 - échange roues 620/70R42 usure 50% contre 580/70R42
✆ **06 74 18 42 54**

07 - Cause cessation vends foin 2016 très bonne qualité 07 Coucouron
✆ **04 66 46 15 56**

21 - VENDS foin BR, diam. 160, récolte 2016, 80 euros tonne/ht, livraison possible (réf. 0602)
✆ **06 87 18 37 72**

38 - Agriculteur vds foin bottes carrées livraison à partir de 8 tonnes.
✆ **06 07 33 77 17**

42 - Vds enrubannage blé immature + trèfle bio analysé Loire 110 €/tonne
✆ **06 22 85 65 97**

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis, foin, paille, orge
✆ **06 82 29 74 85**

52 - Agriculteur VEND différents paille et fourrage sec (luzerne) à partir de 40 € la tonne, départ exploitation (réf. 040A)
✆ **03 25 87 14 55**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02**
ou 03.84.32.30.91

71 - VENDS foin de prairie, année 2016, balles rondes 120 x 130, bonne qualité, stockée sous abri, prix selon quantité. (réf. 0601)
✆ **03 85 54 70 69 HR**

Fourrage

18 - Particulier vd paille balles rectangulaire 2.40x1.20x0.90, stockée à l'abri, départ ou rendu, livraison par camion remorque, pressage fait par une MF 2270 XD, livraison à partir de 65 euros la tonne, prix en fonction des kms (demander un devis).
✆ **06 61 19 82 57.**

21 - VENDS paille de qualité en Bourgogne, 55 euros la tonne, livraison camion-remorque (réf. 040C)
✆ **06 85 73 22 68**

38 - vend paille et foin stocker sous abri 120x90x250 livraison assuré, tarif à la demande
✆ **06 89 33 52 56**

38 - Vds paille bottes carrées 120*70*240 et bottes rondes 120*120 stockées a l'abri, livraison possible.
✆ **06 87 45 71 74**

42 - vds paille balle ronde 70 €/tonne + mais ensilage balle ronde 50 €/tonne + foin luzerne balle carrée 135 €/tonne + foin luzerne enrubannée 90 €/tonne
✆ **06 89 88 44 29**

42 - Vends ENRUBANNAGES blé immature + trèfle bio + analyse Loire, 110euros/T.
✆ **06 22 85 65 97**

54 - Vends foin botte ronde, bonne qualité, stocké sous hangar.
✆ **06 88 43 42 73**

69 - Vds très belle paille en bottes carrées stockée sous hangar, livrée par camion remorque.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

69 - Vds balles rondes foin 2016 à prendre sur place.
✆ **06 62 70 95 18**

71 - Vends foin et paille, bottes rectangulaires, stockées à l'abri, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

73 - Vends foin botte carrée, livraison possible.
✆ **06 28 34 35 63**

74 - Vds Paille en botte moyenne densité (15 kg), livraison possible.
✆ **06 66 57 06 20**

Terrain

26 - Vds terrain en AOC Clairette de Die (3710 m²) situé sur la commune de Molières Glandaz, orientation sud.
✆ **04 75 44 67 81**
ou 06 15 41 68 57

38 - Agriculteur cherche terrain en fermage ou vente cultivable, étudie toutes propositions en Drôme et Sud Grésivaudan.
✆ **06 89 44 75 22**

38 - Recherche terrain avec une possibilité de creuser un étang ou étang existant étudie toutes propositions.
✆ **06 59 93 64 39**

38 - Achète pour échange 2 Ha ou plus sur Le Mottier, Champier, Eydoche, Longechenal faire offre à
Ecrire à Terre Dauphinoise sous la réf : 2017/01 - CS 92608 38036 GRENOBLE Cedex 2

38 - Vends parcelles bois pour coupes ou placement/défiscalisation région 38 La Tour du Pin.
✆ **06 77 97 31 07**

42 - Echange terre agricole contre terrain boisé région Albieux - Bussy Albieux
✆ **06 42 23 55 51**

Divers

01 - Recherche fumier bovins environ 40T région Bresse Val de Saône faire offre
✆ **06.62.70.31.34**

07 - Vds piquets châtaigniers 1,80m - 1,50 euros - faits à la main
✆ **06 05 69 89 39**

ESPACE Affaires

allopneus.com VENTE ET MONTAGE DE PNEUS
anciennement PNEUS FRANCE NORD PFN
LIVRAISON GRATUITE À PARTIR DE 2 PNEUS
0 811 140 128 Service 0,06 €/min + prix appel
Fax : 04.26.07.86.38
ALLOPNEUS.COM - CS30470
13096 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

3% DE REMISE SUPPLÉMENTAIRE* AVEC LE CODE ALLOREM3P

REMORQUE ALLIANCE	€HT	REMORQUE ALLIANCE	€HT	REMORQUE ALLIANCE	€HT
10.0/75-15.3 A320 TL 10 PR	87	400/60-22.5 A328 TL 18PR	283	560/60R22.5 A380 TL 161E	711
10.0/75-15.3 A320 TL 14 PR	92	400/55-22.5 A328 TL 16PR	309	550/60R22.5 A380 TL 151E	720
10.0/75-15.3 A320 TL 18 PR	110	500/45-22.5 A328 TL 12PR	360	580/65R22.5 A380 TL 166D	949
11.5/80-15.3 A320 TL 10PR	112	500/45-22.5 A328 TL 16PR	382	600/55R26.5 A380 TL 165E	962
11.5/80-15.3 A320 TL 12PR	115	550/45-22.5 A328 TL 12PR	385	650/65R26.5 A380 TL 167E	971
11.5/80-15.3 A320 TL 14PR	117	550/45-22.5 A328 TL 16PR	393	620/40R22.5 A380 TL 155D	991
11.5/80-15.3 A320 TL 16PR	130	550/60-22.5 A328 TL 12PR	400	600/50R22.5 A380 TL 159D	1000
13.0/65-18 A320 TL 16PR	162	550/60-22.5 A328 TL 16PR	431	600/55R26.5 A380 TL 177D	1100
12.5/80-15.3 A320 TL 12PR	177	500/60-22.5 A328 TL 16PR	444	710/40R22.5 A380 TL 166E	1327
12.5/80-15.3 A320 TL 16PR	187	600/50-22.5 A328 TL 16PR	618	650/65R26.5 A380 TL 174D	1488
13.0/75-16 A320 TL 10PR	224	700/40-22.5 A328 TL 16PR	732	710/50R26.5 A380 TL 170D	1489

PNEUS TOURISME - UTILITAIRE - 4X4 - QUAD - MOTO - PL - JANTES
Fabrication de jantes et roues sur demande • Jumelage
Roues Etroites sur mesure • Espaces verts • Forestier • Manutention et Industriel
*Valable pour l'achat de 2 pneumatiques minimum parmi la gamme Agricole, pour livraison uniquement en France métropolitaine (y compris Corse et Monaco), jusqu'au 9 septembre 2016 inclus. Non cumulable avec d'autres remises en cours.

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

VIS A GRAINS ELECTRIQUE
DE REPRISE OU SUR CHARIOT
Ø 100-120-150MM
VIS HYDRAULIQUES POUR SEMOIRS OU REMORQUES
DIFFUSION DIRECTE (17)
05 46 32 44 33 - WWW.DIFFUSION-DIRECTE.FR

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Nouveau site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
Bandeau en ABS - polyvinyl
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAI - Photos non contractuelles

Remorque Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert Travaux Publics TP 240
24 T PTC - porte hydraulique
20 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

38 - Vds fendeuse 13 T. hydraulique verticale marque Suire : 900 euros.
✆ **06 71 57 53 29**

38 - Vds gros piquet châtaignier longueur 2 m écorsé nbr 200 : 4 euros/pièces.
✆ **04 74 59 21 32**

38 - Vds pneus : 30.5/LR/32, 23/1/26, 2018/R38, 400x22.5, 16.5/85/28, 900x20, 1000x20, autres réf.
✆ **04 78 31 26 00**

39 - Chambre froide à démonter marque Dagard long. 2m80 larg. 2m + petite 1m60/1m20. Lons le Saunier. Prix à débattre 1 000 euros
✆ **06 85 66 54 88**

67 - Vends pulvé Amazone UF1201, 24M année 2009 amatron + amaclick, épandeur engrais Amazone 24/36M de 2008, 2.500 l, pesée le tout en très bon état.
✆ **06 77 15 58 60**

71 - Vends piquets acacia 1,80 m, non appointés, 1,70 euro, région Tournus.
✆ **06 07 83 44 30**

74 - Vends béliers suffolk année 2016. Recherche godet 1,5 m pour tracteur.
✆ **06 81 57 34 42**

88 - Cherche levier ou boîte vitesse ou tracteur pour pièce 946 ou 1046.
✆ **06 76 80 17 27**

Location

Agricole

69 - Viticulteur sérieux cherche vigne en fermage en Moulin à Vent de préf. mécanisable.
✆ **06 03 31 42 29**

Bâtiment

AGRI STANDARD 2000
A partir de 21 €/m²
SIMA 2017
26 FÉV. > 2 MARS
Hall 3 - Allée C
Stand 069
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

Offre

SALARIÉ AGRICOLE
AGENT D'ÉLEVAGE BOVIN VIANDE H/F
Futur Associé

Canton:	Montbard
Contrat de travail:	CDI 35 h./semaine
Secteur d'activité:	Polyculture élevage (bovin)
Statut de l'entreprise:	Groupement d'employeurs départemental **Agri Ressources 21**
N° Siret:	537 884 397 000 28
Date prévue d'embauche:	immédiatement
Salaire:	A définir - Logement familial sur place Repas OK - A charge salarié
Lieu de travail:	21150 Bussy le Grand
Date de l'offre:	03/02/2017
Formation:	CAPA / BEPA
Expérience:	expérience professionnelle, permis B et véhicule exigés

DESCRIPTIF DU POSTE

Le Groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21 recherche **un agent d'élevage bovin** pour une mise à disposition chez un exploitant en Elevage Bovin.
Vous aurez pour mission, dans le respect des consignes de l'exploitant, **le soin aux animaux (alimentation, surveillance, paillage, vêlage,) le suivi des cultures (travail du sol, semi, récolte)**.
Vous justifiez d'une première expérience professionnelle en agriculture, et maitrisez la conduite d'engins agricoles.
L'exploitant prévoit une association, puis la reprise de l'exploitation.

Si le poste vous intéresse, veuillez adresser votre candidature à:
AGRI RESSOURCE 21
Sabine Gondeaux
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière ou geagricoles21@gmail.com

Emploi

01 - Recherche salarié polyculture élevage
✆ **06.73.17.95.80**

21 - Exp. céréalière au sud-est Côte d'Or RECHERCHE salarié autonome pour conduite matériel, mécanique.. BEPA minimum, CDD 8 mois à 37 h./semaine. Entrée au 01/03/2017 (réf. OCM096547) (réf. 0504)
✆ **03 80 68 67 68**

01 - CTRM Michel Servignat atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP, ... rectification culasses. Vente pièces moteur. http://michelservignat.wix.com/ ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

SALARIÉ AGRICOLE
AGENT D'ÉLEVAGE BOVIN VIANDE H/F
Futur Associé

Canton:	Semur en Auxois
Contrat de travail:	CDI 35 h./semaine
Secteur d'activité:	Polyculture élevage (bovin)
Statut de l'entreprise:	Groupement d'employeurs départemental **Agri Ressources 21**
N° Siret:	537 884 397 000 28
Date prévue d'embauche:	immédiatement
Salaire:	A définir - Pas de logement sur place Repas OK - A charge salarié
Lieu de travail:	21140 Millery
Date de l'offre:	30 janvier 2017
Formation:	CAPA / BEPA
Expérience:	expérience professionnelle, permis B et véhicule exigés

DESCRIPTIF DU POSTE

Le Groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21 recherche **un agent d'élevage bovin** pour une mise à disposition chez un exploitant en Elevage Bovin.
Vous aurez pour mission, dans le respect des consignes de l'exploitant, **le soin aux animaux (alimentation, surveillance, paillage, vêlage,) le suivi des cultures (travail du sol, semi, récolte)**.
Vous justifiez d'une première expérience professionnelle en agriculture, et maitrisez la conduite d'engins agricoles.
L'exploitant prévoit une association.

Si le poste vous intéresse, veuillez adresser votre candidature à:
AGRI RESSOURCE 21
Sabine Gondeaux
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière ou geagricoles21@gmail.com

Michel VIARD SARL
Tél. 03 85 79 62 60
CASE IH AGRICULTURE

RECHERCHE UN MÉCANICIEN AGRICOLE
Confirmé, personne sérieuse et motivée.

Envoyer CV et lettre de motivation par :
Courriel à : michel-viard@wanadoo.fr
ou courrier à Michel Viard SARL - Route de Toulon 71320 La Boulaye

38 - Cherche salarié élevage caprin-ovin : animaux fromagerie vente du 20/02 au 3/03 possibilité 31/08/2017.
✆ **06 95 01 05 52**

74 - Recherche salarié agricole polyvalent, Mai à Novembre: Traite en alpage. Conduite matériel.
✆ **04 50 21 59 97**

Mariage

Rencontre

73 - Retraité seul non fumeur passionné zoologie cherche très jeune F genre 1m60 studieuse sympa en vue union enfants
✆ **07 89 26 37 73**

Animaux

Bovin

03 - Élevage Brière Bresnay 03 vend reproducteurs charolais N° HBC 03 039 027
✆ **04 70 42 80 57**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VENDS reproducteurs LIMOUSINS 15 à 17 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (020E)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Vds vaches PH noires red au choix cause retraite à venir TGS UPRA CL
✆ **06 71 21 49 36**

18 - EARL Trameson, 18350 Charly, vend taureaux HBC adultes, 30 mois, 18 mois et 1 an, visite de l'élevage toute l'année.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - EARL Breton, 18 Germigny, vds tb taureaux charolais HBC de 21 mois dont certains possibles pour génisses.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

18 - Vends repros de 12 mois, HBC, TGS, origine VF et 1 sans cornes. GAEC de Lepaud, 18600 Augy sur Aubois.
✆ **06 68 68 24 94**
ou 02 48 76 23 41.

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène VENDS 1 taureau adulte 5 ans, 10 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf.050B)
✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

21 - VENDS taureaux charolais 2 ans et reproducteurs 14 mois HBC. Lechenault Yves 21230 Foissy (réf. 0603)
✆ **06 68 67 74 41**

21 - VENDS bons veaux reproducteurs HBC, vêlâge facile dont frère IAGO CE, mères bien indexées. GAEC Noiraut - Meilly sur Rouvres (réf. 06VB1)
✆ **06 14 13 59 11**

21 - Elevage charolais HBC, EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard VEND 1 taureau 18 mois + veaux de l'année, IBR A, GS (réf. 0604)
✆ **06 87 43 40 33**

Station d'Evaluation Charolaise
Côte d'Or et Saône et Loire

+ DE 100 REPRODUCTEURS CHAROLAIS À VENDRE !
Les stations d'évaluation de Côte d'Or et Saône et Loire organisent
2 VENTES AUX ENCHÈRES DE REPRODUCTEURS CHAROLAIS
• **vendredi 10 février 2017 à 14h à Créancey (Côte d'Or)**
• **vendredi 17 février 2017 à 13h à Charolles (Saône et Loire)**
Animaux génotypés (voir listes sur catalogues), Certifiés race pure, avec Garanties sanitaires *(Enchères par boitiers électroniques)*
ENTRÉE GRATUITE - animaux visibles à partir de 10h
Restauration, buvette sous hall chauffé
Renseignements, photos, vidéos et performances disponibles sur :
http://www.stationevaluation71.com
• Créancey Tel. 03 80 90 68 81 isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr
• Jalogny Tel. 03 85 29 56 74 aavril@sl.chambagri.fr

21 - Elevage HB Limousin VEND taureaux 18 mois, - génisses 12 mois, - vaches pleines (réf. 060B)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS reproducteurs CHAROLAIS IBR A. EARL Jully - Lobreau 21230 Magnien (réf. 0502)
✆ **06 70 11 90 57**

21 - Elevage CHAROLAIS HBC Vend bons taureaux 2 ans, vêlâge facile. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0301)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - VENDS reproducteurs mâles LIMOUSINS 14 mois, TBO, TGS, IND. IBR - Groen (réf. 0303)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends veau HBC 18 mois (père Voltère) veaux d'1 an reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans et reproducteurs 14 mois HBC. EARL Tursin - 21210 Villargoix (réf. 04VB1)
✆ **06 73 95 62 82**

26 - Vds vaches prêtes aux veaux - Holstein et Montbé - Issu d'IA - Adhérent CL.
✆ **06 07 85 03 08**

38 - Cherche parc pour bovins printemps et automne, élevage sérieux.
✆ **06 03 29 73 25**

42 - Cse cess vds vache 56 terme mars deuxième veau insém. 38 idem IBR
✆ **07 86 91 78 78**

42 - Vds 10 taureaux Charolais 16 mois HBC livr. assur. gaec Lapendery
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 14 mois HBC TBO livr. assur. Cuisset JM - St Germain Lespi.
✆ **06 30 92 60 12**

JOURNÉES COMMERCIALES à DECIZE
VENDREDI 17 et SAMEDI 18 FÉVRIER
2 ÉLEVAGES CHAROLAIS
vous accueillent :
• GAEC SAVRE
Domaine Fleury
06 89 28 18 82
• GAEC TOUILLON-MOIRON
Le Grand Saisy
06 19 82 08 94
Nous vous proposons au choix
5 taureaux de 18 mois
et 35 veaux de l'année

58 - Elevage Colmont Guillaume - Langeron VEND taureau 5 ans, or. Dessauny, VF, - taureaux 2 ans et 1 an, HBC (réf. 050G)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - Elevage charolais HBC GAEC de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 14 mois, 2 ans et adultes ayant eu des premiers prix en concours. IND IBR, livraison toutes distances (réf. 050H)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS 1 taureau 2 ans, - veaux de l'année dont 2 VF, HBC, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 06VB2)
✆ **03 86 50 05 60**

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
CHAROLAIS CROISSANCE
• 22 février STATION DE CRÉANCEY (21)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - Julie Cadiot 06 23 42 37 73
www.charolaiscroissance.fr

39 - Vends vaches charolaises avec leur veau, bonne origine, garantie sanitaire. Jonnier Nicole.
✆ **03 84 81 23 59**

42 - Elevage Aubrac vds taureau 2 ans HBA tb origine + génisses 1 an HBA IBra
✆ **06 82 39 56 30**

42 - Vds génisses Montb. CL Ibr pleines Limousin terme à partir 15/02
✆ **04 77 20 41 36**

42 - Vds génisse Montbéliarde premier veau terme février
✆ **06 60 61 50 93**

58 - VENDS taureaux 4 ans, - 18 mois et veaux reproducteurs, le tout HBC, TGS, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 0605)
✆ **03 86 60 23 29**
06 37 43 86 56

58 - VENDS taureaux 2 ans Charolais TGS, TBO. EARL du Champ-Morin 58250 St Seine (réf. 0501)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans et adulte HBC et non, vacc. FCO. Guinot - Sermages (réf. 5104)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Eleveur limousin VEND veaux reproducteurs de l'année HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ **03 45 82 90 10**
06 10 09 65 69

58 - Recherche pour embouche laitonnes et broutards, IND. IBR, vac. FCO, paiement comptant (réf. 010E)
✆ **03 86 20 19 59**
06 80 15 90 83

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans HBC hivernés au pré, maigres. GAEC Pellé G. et J. (réf. 0302)
✆ **06 47 59 78 09**
06 37 56 84 66

58 - VENDS confiance taureau CHAROLAIS VF 5 ans HBC né IA, fils d'AMI VF, - veaux reproducteurs CHAROLAIS HBC et LIMOUSINS 14 mois. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 0304)
✆ **06 72 26 48 56**
06 78 97 54 52

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS 1 an et 2 ans, bon conformation et laitonnes LIMOUSINES, IBR A. (réf. 0401)
✆ **06 86 50 09 09**

58 - VENDS taureaux 20 - 24 mois HBC ou non, IND IBR. Montcharmont Roland - Millay (réf. 04VB3)
✆ **06 14 09 77 66**
06 16 36 19 68

63 - AV cse ret. velles sevrées génisses 18 mois et 2 ans, race Montbéliarde - URGENT.
✆ **04 73 71 36 62**
ou 07 87 02 43 81

69 - Vend taureau pure race Montbéliard 1 an. Prix à débattre.
✆ **06 33 74 34 36**

69 - Vends reproducteurs limousin 15 à 18 mois. TGS. Livraison possible.
✆ **06 08 10 22 44**

69 - Achète broutards femelles et vaches charolaises pas trop maigres pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds taureaux charolais 17 mois et 15 mois inscrits HBC TGS, TB origine. Livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86**
ou 04 74 63 49 93

71 - Vds 10 repro. de 14 mois dont 3 conseillés sur génisses, HBC, indem. IBR BVD. SCEA Pichard Hugues.
✆ **06 08 95 93 72**
ou 03 85 57 46 26

71 - Elev. charolais vd taureaux 1 et 2 ans, HBC, au pré, TGS. EARL Dufraigne D., 71190 La Tagnière.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Elevage Aubrac vend taureaux 15 et 18 mois, TGS, indemnes IBR, calmes, habitués à l'attache.
✆ **06 20 39 48 98**

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2, 3 et 5 ans, IBR A, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elevage HBC vend taureaux charolais 30 mois et 18 mois, hivernés au pré, TGS.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55**
06 07 31 03 42

89 - Charolais HBC -VEND taureaux 2 ans - 40 taureaux 15 mois - 30 génisses 2ans. TGS - IBR A - vêlage facile ou type élevage. Livraison possible. Accueil permanent - prix raisonnable. GAEC CADOUX P. et Fils (réf. 050F)
✆ **06 89 18 05 87**

89 - VENDS taureaux HBC 16 - 17 mois, origine IA ou saillie naturelle, vêlage facile sans corne, fort potentiel dev., TGS, livraison assurée, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent - 89660 Montillot (réf. 050D)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - VENDS taureau 6 ans à génisses HBC cause consanguinité. EARL Baudot - 89160 Fulvy (réf. 0403)
✆ **06 19 96 60 17**
03 86 75 15 33

Caprin

69 - Vends 2 boucs alpin issus d'IA écornés AXA nés sept. 2016. Elevage adhérent Capgènes.
✆ **06 75 68 77 68**

Ovin

84 - CHERCHE place printemps pour 1000 ovins région 04- 26- 13- 84. VENDS agneaux coureurs M et F âge 10 mois.
✆ **06 22 37 71 85**

Chien

03 - Vend chiots Briard fauve nés 2.12.16 mère 250268711161387 Siren 437630262 Brière Bresnay.
✆ **04 70 42 80 57**

69 - Vd chien de chasse cause arrêt chasse 2 ans Griffon vendéen Porcelaine 165 EMZ. SIRET 523 223 629.
✆ **04 74 26 32 89**

Chasse-Gibier

38 - 4 parts disponibles, chasse au gros, pavillon sur place, 21 Côte d'Or, gros table au venaison partagée.
✆ **06 11 28 36 92**

Travail à façon

Scierie de Luzy
SCIERIE MOBILE
CYRILLE COUVENANT
06 81 49 14 88 depuis 2004 03 86 30 88 84

Les offres d'emploi de l'APECITA

AR001085 - YONNE
OUVRIER APICOLE ET CIDRICOLE H/F
Exploitation apicole et cidricole avec atelier de transformation et vente directe agroalimentaire. Vous serez formé au sein de l'exploitation aux méthodes de celle-ci . Vous serez en charge du suivi technique du cheptel, conditionnement, expédition des marchandises et ventes. BAC-PRO- BTSA. Permis B. Expérience minimum requise. Certificat médical de non allergie aux piqûre d'abeille. Polyvalence exigée. CDD 6 mois renouvelable. Possibilité de CDI dans structure. Entrée pour début mars 2017.

AR001073 - HAUT-RHIN
5 OUVRIERS VITICOLES H/F
Exploitations viticoles. Vous interviendrez pour les différents travaux viticoles : taille, arrachage de bois, palissage et épamprage. Expérience exigée en tant qu'ouvrier viticole (notamment taille, descente de bois, arcure liage et palissage). Autonomie, polyvalence, adaptabilité. Permis et voiture souhaités. CDD 1 mois avec possibilité de reconduction. Horaires de travail : 8h-12h/13h-17h aménageables. Salaire : base SMIC, + 10% CP.

AR001061 - NIEVRE
FORMATEUR EN COMMERCIALISATION DES VINS H/F
Centre de formation pour adultes. Cours théoriques et pratiques en commercialisation des vins pour adulte pour une formation de niveau IV. Professionnel vigneron et/ou enseignant avec une expérience minimum d'un an de la formation continue. Heures de vacation d'avril à décembre 2017.

AR001002 - BOURGOGNE FRANCHE COMTE/RHONE ALPES/AVEYRON
3 TECHNICO-COMMERCIAUX H/F
Groupe industriel international, leader dans son domaine avec une solide implantation en France, recherche pour ses activités amendements / fertilisants 3 Technico-commerciaux H/F. Sous l'autorité du responsable des ventes régional vous serez chargé : de participer activement à la mise en place de notre politique commerciale (POLCO) et assurer la vente auprès de nos distributeurs ; dans le cadre de plans d'actions clients que vous élaborerez avec votre responsable : de promouvoir nos solutions de fertilisation solides et foliaires, et d'hygiène animale ; d'animer les points de ventes de nos distributeurs ; de vendre nos solutions auprès des agriculteurs SECTEUR : 1 poste Bourgogne France Comté ; 1 poste Rhône Alpes ; 1 poste Aveyron (débutant accepté). Vous entretenez de bonnes relations avec la distribution et le monde agricole. Vous partagez les valeurs du groupe: La reconnaissance du dynamisme et des compétences de notre entreprise par les clients seront les meilleurs garants de votre réussite. Formation niveau bac + 2 avec une expérience réussie de la vente en agrofourniture. Curieux, capable d'écoute, ayant le goût du challenge et du travail en équipe. CDI. Nous offrons pour ce poste : rémunération fixe + variable + véhicule + formation assurée.

AR000996 - NORD COTE D'OR
MARAÎCHER H/F
Dans un « Jardin Remarquable », exploitation maraîchère 3000 m², productions de légumes en pleine air ou sous serre. Assurer l'exploitation (semis, préparation de sols, programmations des plantations, récolte, conditionnement). Sous la responsabilité du Chef Jardinier. Bonnes relations interpersonnelles. Connaissances du BIO et de la Permaculture sont un plus. CDI.

AR001037 - NIEVRE
TECHNICO COMMERCIAL RUMINANTS H/F
Commerce animaux vivants ovins et bovins. Au sein d'une équipe administrative, technique et commerciale, vous devrez : Assurer la mise en vente des animaux sur le marché. Développer les ventes et les achats auprès d'un portefeuille d'éleveurs et de commerçants dans le respect de la politique commerciale définie. Établir des actions commerciales individuelles ou collectives permettant la réalisation d'objectifs. Assurer le suivi commercial. Vous possédez au minimum un BAC agricole ou commercial avec une solide connaissance du milieu agricole et des ruminants. Bon relationnel, sens commercial aigu, diplomatie, organisation, autonomie et rigueur seront des atouts très appréciés. CDI 35 h. Salaire selon profil et expérience.

AR001040 - 89, 21, 52, 70, 25, 68, 88
DÉLÉGUÉ VÉTÉRINAIRE NORD-EST H/F
Groupe pharmaceutique vétérinaire indépendant et en forte croissance. Développer CA auprès clientèle vétérinaires. Animer la zone : fidélisation, analyse concurrence/marché, animation manifestations, réunions. BAC+2 mini scientifique idéalement BTS Production Animale, première expérience réussie sur une fonction similaire dans le domaine vétérinaire. Maîtrise des techniques de ventes et l'organisation de visites vétérinaires. CDI.

AR001100 - BAS RHIN
ENCADRANT TECHNIQUE MARAÎCHAGE H/F
Association/Chantier d'insertion. Encadrement d'équipes, production de légumes bio, gestion récoltes, prépa de commandes et conditionnement, production et ventes de plants. Qualification (CAP/BAC ou BAC+2) ou expérience en maraichage, connaissances de base en informatique. Permis B obligatoire, conduite tracteur. Expérience dans l'encadrement de personnes en difficultés. CDD 4 mois, remplact congé maternité, 24h/sem, salaire à convenir.

AR001127 - SAÔNE ET LOIRE
ENSEIGNANT TECHNIQUE EN BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS H/F
Etablissement scolaire. Formation et enseignement des techniques d'aménagements paysagers auprès de nos jeunes en formation Bac Pro. Communication sur la formation Bac Pro AP. Réalisation de chantiers école ainsi que la fonction globale de moniteur. Personne ayant au minimum une formation technique en espaces verts, Bac Pro et BTS Aménagements Paysagers. CDI. Salaire mensuel : 1749 € brut sur 12 mois. Durée de travail hebdomadaire : 35 heures annualisées.

AR001138 - 70
FORMATEUR PHYTOTECHNIE AGRONOMIE H/F
Établissement de formation par alternance et apprentissage. 330 jeunes en formation de la 4ème EA au Bac Professionnel. Formateur phytotechnie et agronomie auprès des classes de 4°-3° de l'enseignement agricole et BAC PRO CGEA (Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole). Conduite de thèmes. Tutorat Accompagnement à la rédaction de rapports de stage. BTS et plus technologies végétales, ingénieur en agronomie. Bonne connaissance de l'exploitation agricole. CDD temps plein pour une durée minimum de 2 mois, en remplacement d'un formateur en arrêt maladie.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 - Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

Terres de Bourgogne
Bien plus qu'un journal professionnel agricole !
Un partenaire pour votre **communication papier, web et marketing**. Découvrez toutes nos compétences et solutions pour une communication adaptée, pertinente et efficace.
www.agribourgogne.fr/event
Pub
Conception
Éditorial
Digital
Marketing
PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne

**Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social à Troyes (10000)
269, Faubourg Croncels
Siège administratif à Dijon (21000)
18, rue Davout
Immatriculée sous le n° SIREN 775 718 216 RCS TROYES
Société de courtage d'assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 019 188**

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 245,40 euros par titre.

Il assure un rendement total (y compris dividende distribué) de 9,2% par rapport au prix de référence du 31 décembre 2015.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 27 janvier 2017 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence des C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2016.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Il prendra effet à compter du 1er février 2017 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois précédant le détachement du coupon.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.ca-cb.fr.

AL210618280

MODIFICATION DE CAPITAL

HTD

**SARL au capital de 231 048 €
siège social: Domaine de la Combe
21160 Corcelles les Monts
RCS Dijon n° 440 781 342**

Suivant le procès verbal en date du 6 janvier 2017, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital social de 87 763 € par apurement des pertes 2012 afin de le ramener à 143 285 €. En conséquence les articles 6, 7 et 8 des statuts sont modifiés.

AL210618173

MADREA

**Société civile de Portefeuille
au capital de 900 000 euros
Siège social : 12 rue Thiers - 21200 Beaune
502 396 914 RCS Dijon**

L'AGE réunie le 15 décembre 2016 a décidé de réduire le capital social de 900 000 euros à 750 000 euros par rachat et annulation de 3 000 parts sociales.

En conséquence, l'article «7 – **Capital Social**» des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à neuf cent mille (900 000) euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille (750 000) euros.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL210618267

FIDAL

Société d'Avocats
13 rue du 19 mars 1962
71000 Sancé

SALMANAZAR HOLDING

**Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège : 4 Route de Dijon
21700 Nuits Saint Georges
808182182 RCS de Dijon**

Il résulte d'un acte valant décision collective du 30 janvier 2015 que le capital social a été augmenté de 2 546 497 euros pour le porter de 1 000 euros à 2 547 497 euros par création de 2 546 497 actions nouvelles de 1 euro chacune de valeur nominale, toutes souscrites et libérées entièrement en nature, émises avec une prime d'apport globale de 2,44 euros.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

AL210618278

SOCIETE NOLAYTOISE DE POSE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 7 rue Grange Champion
21340 Nolay - 492 241 294 RCS Dijon**

Par décision du 1er février 2017, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 50 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 60 000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 110 000 euros
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL210618282

LES HAUTS POIRETS

**SCI au capital de 2 000 euros
porté à 152 000 euros
Siège social : Les Hauts Poirets,
21700 Nuits St Georges
822 433 652 RCS Dijon
Avis de publicité**

L'AGE du 19/01/2017 a décidé et réalisé une augmentation du capital social :
- de 800 euros par émission de 800 parts nouvelles de numéraire, et le versement d'une prime d'émission de 149 200 euros,
- de 149 200 euros au moyen de l'incorporation au capital de ladite prime d'émission, par création de 149 200 parts nouvelles.
Le capital est ainsi porté de 2 000 à 152 000 euros.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention : capital : 2 000 euros

Nouvelle mention : capital : 152 000 euros
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis. La Gérance

AL210618289

MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
10 Chemin de l'Espérance
25000 Besançon

SCM CABINET MEDICAL DES FOSSES

**SCM au capital de 228,67 euros
siège social : 9 rue des Fosses
21250 Seurre
RCS Beaune 383 675 501**

Augmentation du capital / Transfert de siège

AGE du 14/12/2016 : transfert du siège social de Seurre (21250) - 9 rue des Fosses à Seurre (21250) - 11 rue des Fosses.

AGE du 15/12/2016 : augmentation de capital. Ancien capital : 228,67 euros. Nouveau capital : 304,67 euros. Et ce, à compter du 15/12/16.

La gérance.

AL210618293

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AS INGENIERIE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 040 euros
Siège social : 45 Route de Seurre
21200 Beaune
754 082 071 RCS Dijon**

L'AGO en date du 16 janvier 2017 a pris acte de la démission de Monsieur Marc FAIVRE de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Filipe CHEDAS, demeurant 16 rue du Moulin à vent 71150 RULLY, pour une durée indéterminée à compter du même jour. Le nom de Monsieur Marc FAIVRE a été retiré de l'article 16 des statuts en conséquence, sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Filipe CHEDAS.

Pour avis, la Gérance.

AL210618294

DISSOLUTION LIQUIDATION

CONTROLE TECHNIQUE DE LA SOURCE

**SARL en liquidation au capital de 10 000 €
10 boulevard Gaston Bachelard
21000 Dijon - 519 776 686 RCS Dijon**

L'associé unique par décision du 22/12/2016, après avoir entendu le rapport de M. Philippe CHEVALIER, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

Pour avis, le liquidateur

AL210618118

ATOM IMMOBILIER

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 20 C, rue Majnoni d'Intignano
21 121 Fontaine-Les-Dijon
513 159 939 RCS Dijon**

Par décision du 31 décembre 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Monsieur Thomas DEVANNE demeurant 60, rue du Cottage – 21 121 Fontaine-Les-Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 20C, rue Majnoni d'Intignano – 21 121 Fontaine-Les-Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL210618224

ATOM IMMOBILIER

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 10.000 euros
Siège social :
20 C, rue Majnoni d'Intignano
21 121 Fontaine-Les-Dijon
513 159 939 RCS Dijon**

Par des décisions de l'associé unique du 31 décembre 2016, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Thomas DEVANNE demeurant 60, rue du Cottage – 21 121 Fontaine-Les-Dijon, et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL210618225

LNR MICHELIN

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 Rue Guynemer
21200 Beaune
530 490 317 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2016, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Christine MICHELIN, demeurant 7 rue des eaux, 21190 Tailly, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 2 Rue Guynemer - 21200 Beaune. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AL210618257

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/01/2017, il a été constitué une SASU dénommée : REST-CAMPING

Siège social : 11 Bis Grande rue Blaisy, 21500 Saint-Rémy

Capital : 500€

Objet : Gestion d'un pôle restauration à consommer sur place ou à emporter, bar épicerie, point chaud.

Président : M. Christophe BOYER, 11 Bis Grande rue Blaisy, 21500 Saint-Rémy

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON

AL210618279

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 01/02/2017, Constitution de société **:**

Forme : SARL.

Dénomination :ANTOINE MORETTI CARRELAGE,

Sigle : A.M.C,

Siège social : 39 rue du Moulin, Saulon La Chapelle (21910).

Objet : Pose de tout revêtement de sols.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5 000 €.

Gérance : Antoine MORETTI, 39 rue du moulin, Saulon La Chapelle (21910),

Immatriculation : Au RCS de Dijon,

Pour avis, le gérant

AL210618284

S.E.L.A.S « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER » Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me STRIFFLING notaire à DIJON, le 01/02/2017, de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : «SCI OLIVIER MARTIN»

Siège : Ruffey Les Echirey (21490), 49 Rue de Fontenis.

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leur enfant ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : MILLE EUROS (1.000 €)

Par apport en numéraire pour un montant de 1.000 €.

Gérant : M. Mathieu OLIVIER, dt à Ruffey Les Echirey (21490), 9 Allée des Myosotis.

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions à titre onéreux autre qu'au profit d'un associé, entre conjoint ainsi qu'entre descendants et toutes cessions à titre gratuit autres qu'au conjoint, ascendants et descendants, aux associés et à leur conjoint, l'agrément étant donné par l'assemblée des associés à la majorité absolue ou pour les cessions à titre gratuit par le gérant s'il en a reçu pouvoirs.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis et mention
Me STRIFFLING, Notaire.

AL210618288

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/10/2016 il a été constitué une SCI dénommée: LE CRU CARNOT

Siège social: 24 rue du faubourg bretonnière 21200 BEAUNE

Capital: 1.000 €

Objet: Location de biens immobiliers

Gérant: Mme ANGUENOT DE BECKER Florine 6 Route de Chagny 71150 Demigny

Co-Gérant: M. ANGUENOT DE BECKER Marc 6 Route de Chagny 71150 Demigny

Cession des parts sociales : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions, qu'elles soient à titre gratuit ou à titre onéreux, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL210618290

AVIS DE CONSTITUTION

Le 01/02/17 a été constitué une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RM CHAUFFEUR.

Capital : 1 500 €.

Siège : 49 A rue de Chenôve, 21000 Dijon.

Objet : Véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC).

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon.

Gérant : M. Rachid MERIMECHE demeurant à Dijon (21000) 49 A rue de Chenôve.

Pour avis,

AL210618292

SELAS « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER» Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me NOURISSAT, notaire à Dijon, le 3/02/2017, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE suivante :

Dénomination : «LA PATONNIERE»

Siège : à Fontaine Les Dijon (21121), 6 rue de l'Artois.

Durée : 99 ans

Objet : acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (470.000,00 €)

Apports en numéraire : 470.000 €

Gérant : M. Didier, Marcel André MACKE, et Mme Marie-Annick, Cécile FRESSE, dt à Fontaine Les Dijon (21121), 6, rue de l'Artois.

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société à l'exception d'un associé, du conjoint, d'un ascendant ou descendant et en cas de transmission par voie de succession, de liquidation de communauté et de disparition de la personnalité morale d'un associé, à l'exception des transmissions aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant venant à la succession de l'associé décédé, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté, aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant ; l'agrément devant être donné par décision des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention
Le notaire

AL210618296

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/11/2016, il a été constitué une SARL dénommée :LE CLOS LATOUR

Sigle : LE CLOS LATOUR

Siège social : 2 rue du Meunier, 21580 Grancey-Le-Château-Neuvelle

Capital : 30.000€ Objet : Location mobilière et immobilière, commerce, organisation évènement

Gérance : Mme BOIGET Emeline, 10 rue Olympe de Gouges, 60110 Méru

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL210618297

SCP MASSIP-PRIEUR -BELOU-VARLET-LORISSON, Notaires associés

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON , Notaire à Dijon, le 31 janvier 2017, a été constituée pour 99 ans la société civile immobilière dénommée SCI LE JOLIVET, au capital de 800,00€ dont le siège est à Marliens(21110), 7 impasse de la Goutte d'Or, ayant pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Les premiers gérants de la société sont: Monsieur Christophe BONNEFOY et Monsieur Nicolas DUCHET. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis
Le notaire.

AL210618298

Avis de constitution

SCI ARC SUR TILLE, ALLÉE DES PLATANES

Suivant acte sous seing privé en date du 1° janvier 2017, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont les suivantes : dénomination sociale « SCI Arc sur Tille, allée des Platanes », siège social 8, route de Troyes 21121 Darois,

Objet : - L'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits mobiliers ou immobiliers,

- La mise à disposition desdits biens et droits, y compris à titre gratuit au profit des associés,

- La possession ou l'acquisition de biens meubles ruraux bâtis ou non bâtis, à l'exclusion de toute exploitation professionnelle, en faire valoir directement des biens, propriété de la Société,

- La gestion et la location d'immeubles bâtis ou non bâtis dont la Société sera devenue propriétaire, sous quelque forme que ce soit,

- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée 99 ans, capital social 3000€. Apport en numéraire 3000€, Gérant: Noël-Jean Mazen ; Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis La gérance

AL210618300

NIÈVRE

AVIS

AVIS AU PUBLIC

l'entreprise AUGER sarl dont le siège social est situé : 33 bis rue du docteur Vinatier 03320 Lurcy-Levis a déposé un dossier de création de chambre funéraire sis , 19 Faubourg de Nevers 58240 Saint Pierre Le Moutier date envisagée de l'ouverture au public Mars 2017.

AL580618503

TRANSFERT DE SIÈGE

LES JARDINS DU CENTRE

**SAS au capital de 466.344 €
Ancien siège social : 9 rue de Foulet
03000 Moulins
Nouveau siège social :
Route de Fourchambault
58640 Varennes Vauzelles
341 763 548 RCS Cusset**

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 5 janvier 2017, il a été décidé de transférer le siège social de Moulins (03000), 9 rue de Foulet, à Varennes Vauzelles (58640), Route de Fourchambault, à compter du 5 janvier 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers (58).

Pour avis,

Le Président, Luc BLANCHET, demeurant à Manigod (74230), 2246 Route de l'Aiguille

AL580618498

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

S.I.D.M.A.

**SARL au capital de 8 000 euros
8 Rue du Gué aux Chevaux 58210 Varzy
RCS Nevers 504 042 961**

Délibération du 01/01/2017 : L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 8 Rue du Gué aux Chevaux, 58210 Varzy au 3 Rue de la Fontaine Sainte-Eugénie 58210 Varzy à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

AL580618515

AMBULANCES COSNOISES

**SARL au capital de 20000 €
Siège social : 93 Rue du Maréchal Leclerc,
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
523 038 826 RCS de Nevers**

L'AGE du 15/11/2016 a décidé de transférer le siège social de la société Rue des Forgerons- Parc d'activités du Val de Loire, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, à compter du 01/12/2016

Mention au RCS de Nevers

AL580618520

LE STOCKAGE DU NIVERNAIS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 11 rue Saint Martin
58000 Nevers
En cours de transfert
811 608 025 RCS Nevers**

L'assemblée générale extraordinaire du 04 février 2017 a décidé de transférer le siège social du 11 rue Saint Martin - 58000 Nevers au 18 rue Molière - 58000 Nevers.

Pour avis, le gérant

AL580618526

CONVOCATION

AVIS

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Grand Nevers, Brinon sur Beuvron, Corbigny, Prémery, Tannay, Varzy, Vaux d'Yonne, Haut Morvan, Aron, Bas Nivernais, Mont St Alban sont convoqués en assemblée générale ordinaire le Jeudi 23 février 2017, Salle visio, 3ème étage, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, 4 Esplanade Walter Benjamin, CS 90085, 58028 Nevers Cedex à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité, financier et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance, renouvellement d'administrateurs (le cas échéant).

Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL580618484

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

«M. Gérard BLONDEAU, né à Auxerre (89000), le 7/09/1942 et Mme Bernadette

GOUMEAU, son épouse, née à La Charité s/ Loire (58400), le 16/02/1944, demeurant à La Fermeté (58160), 23 rue du Champ Billard, mariés àLa Charité s/Loire , le 14/12/1964, initialement sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter la communauté universelle, suivant acte reçu par Me Anne JUILLET, notaire à Pouilly s/ Loire, le 25/01/2017. Les oppositions seront reçues en l'étude dudit notaire, pendant 3 mois à compter de la date de parution des présentes par LR/AR ou acte d'huissier. Pour insertion conformément aux dispositions de l'art. 1397 du Code civil - Me A. JUILLET»

AL580618529

MODIFICATION DE STATUTS

DISTRILEADER LOIRE

SARL au capital de 1.000.000,21 €
Siège social :
258 et 260 chemin de Fontanières
Centre Commercial la Bastero
69350 La-Mulatière
402 743 082 R.C.S. Lyon

Suivant procès-verbal des décisions en date du 05/12/2016 , l'associé unique a décidé de :

- nommer en qualité de gérant M. Franck FRAS demeurant 123 Quai Jules Guesde 94400 Vitry sur Seine, en remplacement de M. Lilian CORRE.

- transférer le siège social au Lieu-dit Champs des Noyers, Rue Henri Bouquillard, 58640 Varennes-Vauzelles, à compter du 30/06/2016. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL580618506

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

OPTIQUE POITRENEAU

SAS au capital de 125.000 euros
Siège social : 29 et 31 rue Saint Jacques
58200 Cosne Cours Sur Loire
341 082 782 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2016, les modifications ci-après à publier concernant le commissaire aux comptes suppléant de la société :

Ancienne mention :

M. Paul REYNE, 13 rue Henri Choquet – BP 90031- 58641 Varennes Vauzelles

Nouvelle mention :

SARL CECOTTI Thierry et Associés, 22 route d'Espagne – 31100 Toulouse

Pour avis, le Président, Michel POITRENEAU

AL580618518

SCP « Jean-Paul JACOB
et Christophe THEVENY »
Notaires associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

SCI DU PRE

Aux termes d'un acte reçu par Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE le 11/01/2017, Enregistré à NEVERS le 23/01/2017, dossier 2017 01443, ref 2017N 00057, contenant cession de parts sociales du de la SCI DU PRE, ayant son siège Donzy, 58220, Donzy Le Pré, au capital de 7.622.45 €, immatriculée au RCS de Nevers n°379242894;

1°) Les associés ont nommé comme nouveaux co-gérants :

- Monsieur Olivier VANHOLSBEKE, dt à Donzy, Chemin de Villarnoux

- Madame Milène GONNIER, dt à Donzy, 14 rue de la Carabinerie

- Monsieur Xavier DROUI, dt à Donzy, 14 rue de la Carabinerie

sans limitation de durée, suite à la démission de Mr Jacques DAUDIN et Mme Annick FAUCONNET

En conséquence, ladite société sera à compter du 11/01/2017 gérée par Mr Olivier VANHOLSBEKE, Mme Milène GONNIER, Mr Xavier DROUI.

Monsieur Rémi PICARD et Madame Marie-Henriette PICARD demeurant co-gérants

2°) Les gérants sus-nommés déclarent que la société a été constituée pour une durée de TRENTE années à compter de son immatriculation au RCS soit à compter du 28 septembre 1990. La société vient donc à expiration le 28 septembre 2020.

Par suite, les associés décident, à l'unanimité, de proroger la durée de la société pour une nouvelle durée de CINQUANTE années à compter du 28 mars 2020, pour venir à expiration le 28 mars 2070.

Pour Avis

Me JACOB.

AL580618519

CASSIER VRAC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros
Siège social : Z.A de la Guette
58340 Cercy-La-Tour
493 717 102 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2016, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de commissionnaire de transport et a modifié en conséquence l'article 3 des statuts de la société.

Pour avis

AL580618522

Office Notarial
de Maîtres S. KREICHER
et S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon
(Nièvre),
2, place du Docteur Bondoux

SARL LBBM

Société A Responsabilité Limitée
Siège Social : La Croix de Pierre
58230Moux en Morvan
534 835 970 RCS Nevers(58)

Modificatif

Augmentation de capital et changement de gérant

Le 20 décembre 2016, la SARL LBBM, ayant son siège social à Moux en Morvan (58230), La Croix de Pierre, immatriculée au Registre du

Commerce et des Sociétés de Nevers (58) sous le numéro SIRET 534 835

970, et ses associés ont décidé :

- d'augmenter le capital par un apport en numéraire d'une somme de

40.000,00 euros par émission de 2000 parts sociales nouvelles de 20,00

euros chacune, pour porter ledit capital à 50.000,00 euros,

- que ledit apport a été fait par la société BONGARD BAZOT ET FILS à

concurrence de 2000 parts numérotées de 581 à 2580 inclus,

- de procéder au changement de gérant suite à la démission de Monsieur

Bertrand MARIE, et nommer en cette qualité Monsieur Jean Philippe BAZOT.

Ledit acte a été dressé par Me Stéphane SANDELLI, notaire à

Château Chinon (58120), en date du 20 décembre 2016, puis enregistré

au service de la publicité foncière de l'enregistrement de Nevers (58) le

10 janvier 2017, dossier 2017 00525 référence 2017 N00020.

AL580618525

VENTE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAL

Acte sous seing privé en date à Nevers (Nièvre) du 23 Janvier 2017, enregistré à **service de la publicité foncière et de l'enregistrement Nevers** 1 le 25 Janvier 2017, dossier 2017 01710, référence 2017 A 00085, **Vendeur :** Monsieur François PERRIN demeurant à Nevers (Nièvre) – 4, Place Guy Coquille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 317 535 748 **Acquéreur** : la société « LECLERCQ MUSIQUE », SARL au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à Nevers (Nièvre) – 4, Place Guy Coquille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 824 482 194 **Désignation du fonds :** Un fonds de commerce et artisanal de vente et location d'instruments de musique, disques, etc…, réparation et maintenance d'instruments de musique, prestations de services (organisation de cours, répétition…), sis et exploité à titre principal à Nevers (Nièvre) – 4, Place Guy Coquille et à titre secondaire à Nevers (Nièvre) – 6, Rue des Boucheries et pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 317 535 748 **Prix :** 140.000 euros **Jouissance** : le 23 Janvier 2017 **Opposition :** Pour la réception des oppositions, il est fait élection de domicile au cabinet d'avocats NOVO CONSEILS sis à Nevers (Nièvre) – 15, Rue Adam Billault, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi. Pour avis

AL580618517

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Thibault Marie, notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Nevers (58000), 1 rue Saint-Martin, le 26 janvier 2017, enregistré au SPFE de Nevers 1, le 30 janvier 2017, dossier 2017 01979 référence 2017 n°00060

a été cédé par :

La société dénommée EURL AUTOMOBILES SERVICES, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 16 000,00€, dont le siège est à La Machine (58260), 6 et 8 avenue de la République identifiée au SIREN sous le numéro 408431807 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

A :

La société dénommée AUTOMOBILES SERVICES 58, Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1000€, dont le siège est à La Machine (58260), 6-8 avenue de la république, identifiée au SIREN sous le numéro 824048490 et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Un fonds de commerce de MÉCANIQUE, GARAGE avec atelier de réparations, ACHAT ET VENTE DE VÉHICULES D'OCCASION, TOLERIE, PEINTURE AUTOMOBILE VENTE DE CARBURANT, HUILE ET ACCESSOIRES, VENTE DE VÉHICULES NEUFS exploité à La Machine (Nièvre) 6 et 8 avenue de la république, et à Thianges lieudit «La Pouillaterie», lui appartenant, connu sous le nom commercial AUTOMOBILES SERVICES, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 408431807.

Le Cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective rétroactivement à compter de 3 janvier 2017.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE VINGT-QUINZE MILLE EUROS (95 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE MILLE EUROS (60 000,00 EUR)

- au matériel pour TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35 000,00 EUR)

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire.

AL580618521

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Emmanuel CLERGET , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Joël GAUTHIER&Emmanuel CLERGET», titulaire d'un Office Notarial à La Charité sur Loire (58402), 37 TER, Avenue Maréchal Leclerc, BP 47**, le 3 janvier 2017, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Nevers 1, le 13 janvier 2017 dossier 2017 00885, référence 2017N00017,

La Société dénommée **AQUADIS,** Société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 €, dont le siège est à Sichamps(58700) , 2 chemin de la Rivière , identifiée au SIREN sous le numéro 410441307 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

A cédé à :

La Société dénommée **CVMF LOISIRS**, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 €, dont le siège est à Crux le Ville (58330) , L'Etang du merle , identifiée au SIREN sous le numéro 822921078 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Un fonds de commerce de camping, base de loisirs avec restauration rapide exploité à Crux la Ville (58330), l'Etang du Merle, lui appartenant, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 410441307.

Moyennant le prix principal de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 EUR),

- au matériel pour CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 EUR).

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me Emmanuel CLERGET, notaire à La Charité sur Loire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL580618298

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL MISS MODE

au Capital de 8 000 €
Siège social : 6 place Guy Coquille
58000 Nevers
R.C.S.: Nevers B 503 687 188

Aux termes de l'AGO du 13/01/2017, les associés : - ont pris acte de la révocation de M. SU Zhongxin de ses fonctions de Gérant ; - ont nommé M. HE Anwen, demeurant au 31 rue des Cordeliers – 18000 Bourges. en qualité de nouveau gérant. Mention sera faite au RCS de Nevers

AL580618511

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI BBT

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
siège social 10 rue Louis Vicat
58000 Nevers
RCS Nevers 449 198 522

Le 31 janvier 2017, l'assemblée générale de la société a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 janvier 2017.

La société sera radié au RCS de Nevers

Pour avis

AL580618509

GT PROTECTION PRIVEE

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 24 Route De Varzy
58210 La Chapelle St André
807711767 RCS de Nevers

Par AGE du 10/01/2017, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2016. M. LITIM AMMAR demeurant 119 Av Gabriel Peri 95870 Bezons a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de Nevers

AL580618514

GT PROTECTION PRIVEE

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 24 Route De Varzy
58210 La Chapelle St André
807711767 RCS de Nevers

Par AGE du 10/01/2017, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. LITIM AMMAR demeurant 119 Av Gabriel Peri 95870 Bezons pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2016

Radiation du RCS de Nevers

AL580618513

AVIS DE CONSTITUTION

OFFICE NOTARIAL
de Saint-Amand-en-Puisaye

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Guillaume Dinet, notaire suppléant, le 14 novembre 2016 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI L'ETANG DES FORGES

Siège : à Saint-Amand-en-Puisaye (58310) 58 route de Dampierre

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

Objet social : l'acquisition, vente, la gestion de biens immobiliers

Capital social : 100 euros constitué d'apport en numéraire

Associés : Mr Francis DAUVISSAT et Mme BARBIER Nadine épouse DAUVISSAT, demeurant à Saint-Amand-en-Puisaye (58310) 58 route de Dampierre

Gérant : Mr Francis DAUVISSAT et Mme Nadine DAUVISSAT

Parts sociales : clause restrictive de cession de parts sociales à des tiers étrangers à la société

La société sera immatriculée au RCS de Nevers

AL580618504

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Ô LIEU

Forme sociale : SAS

Capital social : 5 000 €

Siège social : 40, rue Paul Vaillant Couturier – 58000 Nevers

Objet social : Fabrication, vente sédentaire et non sédentaire de bières - Achat, vente sédentaire et non sédentaire de produits artisanaux, alimentaires ou non - Achat, vente sédentaire et non sédentaire de boissons alcoolisées ou non - Organisation d'évènements et d'expositions - Organisation de stages de formation

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Denis LECHOPIER dt à Nevers (58) – 79 Ter, rue des Montapins

Immatriculation : RCS de Nevers.

AL580618505

Office Notarial de
Maître Sophie KREICHER
Notaire à Château-Chinon
(Nièvre),
2, place du Docteur Bondoux

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Maître Sophie KREICHER dont le siège est à Château-Chinon (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 22/06/2016, publié au service de la publicité foncière de Nevers 1, le 01/07/2016, volume 2016P, n° 2668, a été constitué entre M. Philippe REPERT et Madame Martine REPERT née GUYOLLOT, la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : «MARYLANCA».

Forme :SOCIETE CIVILE.

Capital Social :CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 €).

Siège Social : Chaumard (58120) - Ardoux.

Objet Social :L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

La prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée :99 annéesà compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports : Philippe REPERT, époux de Mme Martine GUYOLLOT, demeurant à Chaumard (58120 Nièvre), Ardoux, a fait apport à la société:

En numéraire, de la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €) .

En nature d'une maison d'habitation sise à Chaumard (58120),Ardoux, garage attenant et jardin derrière, cadastrés section C n°s 415 et 412, de 06a 18ca, évaluée à SOIXANTE MILLE EUROS(60.000,00 €),net de tout passif.

Mme Martine GUYOLLOT, épouse de M. Philippe REPERT, demeurant à Chaumard (58120 Nièvre), Ardoux, a fait apport à la société en numéraire de la somme de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 €) .

Gérance :

M.Philippe REPERT, né à Paris (75006), le 9/07/1952, demeurant à Chaumard (58120 Nièvre),Ardoux.

Mme Martine GUYOLLOT, née à Autun (71400), le 8/08/1967, épouse de M. Philippe REPER, demeurant à Chaumard (58120 Nièvre), Ardoux. Ayant faculté d'agir ensemble ou séparément, sans limitation de durée et donc pour une durée indéterminée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers (58000).

Cession de parts sociales - agrément :

Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. Toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à la décision d'agrément préalable. La décision d'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire, prise à l'unanimité des associés.

Pour Avis, et mention.

Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL580618507

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la formation pour une durée de 99 ans de la SCI GUY COTTET au capital de 2.000,00 €, ayant pour objet : La propriété, l'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

La mise en valeur des immeubles acquis notamment par l'édification de constructions pour toutes destinations, la transformation de toutes constructions et par tous travaux de viabilité.

L'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles acquis par la Société.

Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la Société.

Dont le siège est à Villapourçon (58370), Petitons.

Ayant pour gérant : Monsieur Guy, Henri COTTET, Retraité et Guérisseur Conseil, époux de Madame Marie-Claude CLAVEL, demeurant à REIGNIER (74930), 222 rue de Boringes.

Cette société a été constituée suivant acte reçu par Me PAPOT, Notaire à Fours (Nièvre) le 14 janvier 2017.

Elle sera immatriculée au RCS de Nevers (58000).

Pour avis et mention.

Yves PAPOT.

AL580618512

YONNE

DIVERS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne

Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social à Troyes (10000)
269, Faubourg Croncels
Siège administratif à Dijon (21000)
18, rue Davout
Immatriculée sous le n° SIREN 775 718 216 RCS TROYES
Société de courtage d'assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 019 188

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 245,40 euros par titre.

Il assure un rendement total (y compris dividende distribué) de 9,2% par rapport au prix de référence du 31 décembre 2015.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 27 janvier 2017 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence des C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2016.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2017 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois précédant le détachement du coupon.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.ca-cb.fr.

AL890618601

NOMINATION

SAS CPFI

Aux termes des décisions du 15/12/16, l'associée unique de la SAS CPFI, au capital de 20 000 €, ayant son siège social 1 bis Chemin de Halage 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 815 178 165, a décidé de nommer pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/21 :

- la société XTREMUM AUDIT, domiciliée 6 bis avenue Ampère 51000 Chalons en Champagne en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- la société SOFRAC TROYES, domiciliée 7 boulevard du 1er RAM 10000 Troyes en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis

Le Président

AL890618517

TRANSFERT DE SIÈGE

412 FILMS

SAS au capital de 45000€
Siège social: 19, rue du docteur Blanche
75016 Paris
481660843 RCS Paris.

Le 02/01/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social au 15, rue de Laurencin 89100Sens. Objet: La réalisation, production, production déléguée, co-production, édition, exploitation des droits d'édition, acquisition, vente et négoce, distribution, location, importation et exportation de toutes œuvres cinématographiques et audiovisuelles de tous métrages. Présidence: Michel Schmidt, 15, rue de Laurencin 89100 Sens

Radiation au RCS de Paris Inscription au RCS de Sens.

AL890618397



AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

VAUDEURS - terre et bois-taillis

10 a 00 ca - Les vignes aux sauleys: C-1289-1381

CHEVANNES - pré

5 ha 72 a 30 ca - Petite prairie de baulche: ZK-8-9

SAINT-SEROTIN - terre

4 ha 14 a 49 ca - Terres de saint gilles: P-370-457

THORIGNY-SUR-OREUSE – maison et bâtiments d'exploitation, terre et bois

4 ha 78 a 89 ca - Grande rue la borde: N-1115 - La borde hameau: N-1116 - La devant: YZ-30 - La gatelle: YV-42 - Le grand merisier: YV-44 - Les recompenses: YR-7 - Trou a la caille: YS-45

VILLEMANOCHE - terre

47 ha 73 a 06 ca - Saint gilles: E-128

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27 février 2017** à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890618646

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/01/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS Couverture Traditionnelle de Bourgogne** 7 rue Retif de la Bretonne 89800 COURGIS (couverture, zinguerie). RCS Auxerre 811660463. CIP 3914. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890618630

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/01/2017 prononçant la résolution du plan de sauvegarde et l'ouverture de la liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl «HOTEL RESTAURANT SAINT-PIERRE»** 5 rue de l Eglise 89460 Cravant (Hôtel, restaurant). RCS Auxerre 452603228. CIP 3915. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890618632

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/01/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS S.A.S. VLG Services** 17 rue Pesant et Bombert 89350 Champignelles (Nettoyage de bâtiments). RCS Auxerre 814321725. CIP 3916. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890618633

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/01/2017 prononçant la liquidation judiciaire de **Madame Jeannine Chantal Marie-Odile DAGUISE** épouse LHEUREUX 11, Rue Aristide Briand 89200 AVALLON (vente de fromage). RCS Auxerre 338325087. CIP 3917. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890618634

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/01/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE SENSE LOUNGE** 1 rue Dunand 89000 Auxerre (Salon de thé). RCS Auxerre 789028909. CIP 3918. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890618635

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/01/2017 prononçant la liquidation judiciaire de **Sàrl L'ATELIER FLORAL** - C&C 41 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (commerce de fleurs). RCS Auxerre 823993399. CIP 3919. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890618636

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/01/2017 prononçant la clôture de la procédure de sauvegarde suivant les dispositions de l'article L.622-12 du Code de Commerce de la **Sàrl OCEANIE** La Ferme de Renard ZI La Saunière 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 480092477. CIP 3767.

AL890618637

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/01/2017 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la Sci **SCI VILLA MARGUERITE** 7 avenue de Chablis 89144 Ligny-le-Châtel (acquistion de terrains). RCS Auxerre 398042044. CIP 3711. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL890618638

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/01/2017 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la **Sàrl BIOTIC INTERNATIONAL ORGANIZATION** Les Joumiers 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye (camping). RCS Auxerre 349163402. CIP 3851. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL890618639

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/01/2017 arrêtant le plan de cession de la **Sàrl DELICE GOURMAND** 7 rue des Bruyères 89600 VERGIGNY (boulangerie, pâtisserie), RCS AUXERRE 802874651, CIP 3885, au profit de la Sàrl SARL LES BOULANGERIES DE GERMIGNY et prononçant la liquidation judiciaire après cession. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE

AL890618640

Jugement du tribunal de commerce de LILLE MÉTROPOLE en date du 23-01-2017 arrêtant le plan de cession de la Sàrl **SARL MS MODE FRANCE** 12 rue du Temple 89000 Auxerre (prêt à porter) RCS REIMS 478 565 898.

AL890618641

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE MÉTROPOLE en date du 24/01/2017 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la Sàrl **SARL MS MODE FRANCE** 12 rue du Temple 89000 Auxerre (prêt à porter) RCS REIMS 478 565 898. Liquidateur : la SELAS BERNARD ET NICOLAS SOINNE représentée par Maître Nicolas SOINNE 65 boulevard de la République 59100 ROUBAIX et la SELARL GRAVE-RANDOUX prise en la personne de Me Michel GRAVE 2 place des Campions 02100 SAINT QUENTIN ; et mettant fin a la mission de l'administrateur : SELARL R&D prise en la personne de Me ROUVROY Eric 4 rue Gombert 59000 LILLE et la SELARL ABITBOL prise en la personne de Me ABITBOL Frédéric 37 avenue sauf en ce qui concerne la mise en oeuvre de la cession (notamment signature des actes et licenciement).

AL890618642

GAUTHIER EURL

au capital de 4000 €
Siège social : 7 rue Denis Papin,
89100 Sens
749 907 556 RCS de Sens

L'AGE du 15/12/2016 a décidé de transférer le siège social de la société 15 rue de Mondereau, 89100 Sens, à compter du 15/12/2016 Mention au RCS de Sens

AL890618605

GROUPE ROY

SARL au capital de 850900 €
Siège social: Zone Industrielle,
89770 Chailley
339506198 RCS Sens

L'AGE du 16/01/2017: - a décidé de transférer le siège social de la société au 4 SQUARE RAPHAEL, 89600 Saint Florentin, à compter du 16/01/2017 - a nommé en qualité de gérant ALAIN ROY demeurant 4 square Raphaël 89600 Saint Florentin en remplacement de CHRISTINE ROY. Gérance : Alain ROY demeurant 4, square Raphaël 89600 Saint-Florentin Mention au RCS de Auxerre

AL890618612

L'ETOFFE DU LIEU

SARL au capital de 15.000 €
Siège social : 20, rue Haute Moquette
89000 Auxerre
480 107 762 RCS Auxerre

L'associé unique en date du 02/01/2017 décide de transférer le siège social au 2, Place de la Laiterie 49100 Angers à compter de ce jour. La société sera radiée au RCS d' Auxerre

AL890618625

MODIFICATION DE CAPITAL

GENIES SOCIETE COMMERCIALE

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 195,92 euros
Siège social : 47 Route d'Auxerre
89470 Monéteau
403 591 399 RCS Auxerre

Perte de moitié de capital

Aux termes d'une délibération en date du 24 janvier 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

AL890618627

RECTIFICATIF

AMBULANCES RENARD

SARL au capital de 8 969,00 euros
Siège social : 22 Bis route de Paris
89200 Avallon
438 339 608 RCS Auxerre

Rectificatif de l'annonce n° 890418172 parue le 27-01-2017 suivant procès verbal du 20 juillet 2016, il convenait de lire : **la société Cabinet Morize audit** au lieu de Cabinet Morize et associés.

Pour avis, le gérant.

AL890618597

Dans l'annonce concernant SARL ATELIER MEUBLES VILLENEUVIEN parue dans le N° 1406 du 06/01/2017 il convenait de lire :» clôture de liquidation à compter du **20/12/2016** « au lieu du 30/11/2016

AL890618618

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le Mardi 14 mars 2017 à 11 H 00
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

Une maison d'habitation à **Bagneaux (89)**
1 rue Saint Vincent

de 120 m² environ. Elevée sur rez-de-chaussée, d'un étage et grenier.

de 5 pièces principales. Avec **Grange, Ecurie et Atelier**

Sur un terrain d'une contenance de **05 ares 78 centiares - Occupée**

MISE A PRIX : 60.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE – FLEURIER FELLAH - GODARD,**

Avocats à Sens (89), 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Vendredi 3 mars 2017 à 14 H 00

AL890618626

MODIFICATION DE STATUTS

SARL VALLLEE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 9 000 €
Siège social : 3 rue de Sainte Reine
Le vieux Verger- - 89320 Cerilly
Rcs Sens 750 454 563

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire a constaté :

- l'ajout d'activité de location de matériels sans chauffeur

- la démission de Madame Edith Vallée, de ses fonctions de cogérant à compter du 31 décembre 2016.

Pour avis, la gérance.

AL890618429

SARL RENOV'DECOR

SARL au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 16 Rue des Près
89400 Ormoy
R.C.S. Auxerre n° 513 786 335

Avis de modifications statutaires

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1er février 2017, il a été décidé de :

- transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société à Rouvray (89230) 9 Rue Marcot.L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

- Modifier la dénomination sociale de la société de RENOV'DECOR en J.N.M. Isolation Peinture

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

- De nommer aux fonctions de co-gérante, Madame Christine MARY, domicilié au 16 Rue des Près – 89400 Ormoy.

Il est également constaté la démission de Monsieur Jacques MARY de ses fonctions de co-gérant.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Monsieur Jacques MARY

AL890618604

CM23

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 20 chemin des Audinettes
89100 Malay-Le-Petit
823 148 622 RCS Sens

Avis

_Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier2017 :

1) L'objet social de la société a été modifié, à compter du 10/01/2017,aux activités suivantes : Vente de prêt-à-porter Homme/Femme/Enfant, accessoires de mode, ceintures, maroquineries, chaussures et tous produits manufacturés non alimentaires, E-commerce, Vente de détail, demi-gros, gros. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention :La société a pour objet :L'organisation de tout évènement public, privé ou associatif tels que, spectacles, concerts, fêtes, conventions, séminaires. Nouvelle mention :La société a pour objet :- la vente de prêt-à-porter Homme/Femme/Enfant, accessoires de mode, ceintures, maroquineries, chaussures et tous produits manufacturés non alimentaires- le E-commerce- la vente de détail, demi-gros, gros2) Monsieur Pierre-Nathan MARTINOT demeurant 15 chemin D' Entre Deux Vannes, Sens (Yonne), a été nommé gérant, en remplacement de Madame Cécile CHASSIN DU GUERNY-SOCKEEL, gérante démissionnaire.

2) Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la gérance.

AL890618613

LE VERGER SHOP

Société par actions simplifiée
Capital : 500.000€
Siège social : La Mothe Jarry
89220 Bléneau
502 154 628 Rcs Auxerre.

Avis

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 18 Janvier 2017, il a été décidé de transférer le siège social du La Mothe Jarry –89220 Bléneau au Lieu-dit Zone Industrielle des Grands Champs-89220BLENEAUL'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.Aux termes du procès-verbal en date du 26 janvier 2017, l'associé unique après avoir pris acte de la démission de Monsieur Yvan SERRAS de ses fonctions de président décide dénommer en ses lieux et place, Monsieur James RAGSDALE, P.O. Box9447 Dubai – Emirats Arabes Unis.

Mention en sera faite au Rcs d'Auxerre

AL890618615

LA BROCELIANDE

SCI à capital variable de 2000,00 Euros
21 rue porte d'en bas,
89240 CHEVANNES
500857180 R.C.S. Auxerre- Sigle : SCI

Par décision en date du 15/01/2017 il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur EVRARD CHRISTIAN, à compter du 16/01/2017. Monsieur LEBEAU CEDRIC, Gérant et Madame LEBEAU JULIETTE, Gérant, demeurent seuls dirigeants à compter de cette même date.

Autres modifications :

- il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 2000 Euros à 2000€ à Capital variable Euros

- Il a été pris acte de l'arrivé d'un nouvel associé Monsieur LEBEAU Cédric à compter du 16/01/2017

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL890618617

J3G PATRIMOINE

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 13 rue de l'Horloge,
89000 Auxerre
533 839 551 RCS Auxerre

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 5 janvier 2017, cette dernière a décidé avec effet au même jour, d'étendre l'objet social à l'activité de courtage en opérations de banque et en services de paiement, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis.

AL890618628

CESSION

LA MARDELLE AUX LOUPS

Suivant acte sous seing privé en date du 15 janvier 2017 à Dollot, enregistré à la recette des Impôts de Sens le 01/02/2017, Bordereau n° 2017/52 Case n°1,

Monsieur Jean-Pierre Brunet, demeurant à Dollot (Yonne), Ferme de la Mardelle aux Loups, a cédé à la Sas de la Mardelle aux Loups, société par actions simplifiée au capital social variable avec un capital plancher de 15 000 euros, dont le siège est situé à Dollot (Yonne), Ferme de la Mardelle aux Loups, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 429 108 848 :

Un fonds de commerce d'achat revente de produits alimentaires, exploité à Dollot (Yonne), La Mardelle aux Loups, lui appartenant et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 392 614 293, moyennant le prix principal de 200 000 € pour les éléments incorporels et corporels.

La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 15 janvier 2017 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances à Dollot (Yonne), Ferme de la Mardelle aux Loups.

Pour avis et mention.

AL890618623

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL GAUTHERIN GERARD

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 72 600 euros
Siège social :
16 Boulevard du Docteur Tacussel
89800 Chablis
510 187 784 R.C.S. Auxerre

Modification des dirigeants

La collectivité des associés de la Société dénommée «EARL GAUTHERIN GERARD» réunie en assemblée générale ordinaire le 27 janvier 2017, a décidé :

- de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée, à compter du 27 janvier 2017, Monsieur Alexandre GAUTHERIN, demeurant 3 Rue Croix Duché - 89800 Chablis, en remplacement de Monsieur Gérard GAUTHERIN, décédé.

Pour avis La gérance

AL890618598

SARL METALLERIE DES MIGNOTTES

Le 9.1.2017 associés de la SARL METALLERIE DES MIGNOTTES, au capital de 5.000 €, siège social à Auxerre (89) 4, rue des Fontenottes, 814 505 517 RCS Auxerre, ont nommé un gérant en remplacement du gérant démissionnaire. **Anciennes mentions publiées :** Gérant : M. E. PARIOST 23, rue G. Guyot 89499 Laroche St Cydroine - **Nouvelles mentions** : Gérant : M. D. MILLOT 1, chemin des Caves 89240 Chevannes.

AL890618607

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE «DES CHAPELLES»

Société civile au capital de 265 872,80 €
Siège social : Les Chapelles
89140 Villethierry
334 271 301 Rcs Sens

L'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2017 a pris acte du renouvellement de M. Christian Robert de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 1er janvier 2017 pour une durée illimitée.

Pour avis, la gérance.

AL890618608

CHICKEN FOOD

SARL au capital de 500 €
Siège social : 4 Place du 19 Mars 1962,
89400 Migennes
808 244 180 RCS de Sens

L'AGE du 30/12/2016 a nommé en qualité de gérant M. DADOUCH Sofiane, demeurant 7 Allée Heurtebise Appartement 32/08, 89000 Auxerre en remplacement de M. DADOUCH Mohamed à compter du 02/01/2017. Modification au RCS de Sens

AL890618614

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI GUYOT SIMIER

Société civile en cours de liquidation
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : les Guettes – Fontette
89450 Saint-Père
Liquidateur : Mme Aline Simier veuve Guyot,
demeurant à Saint-Père (Yonne),
Fontette, Les Guettes.
533 523 841 Rcs Auxerre

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2016, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL890618478

L'Assemblée Générale réunie le 24 janvier 2017 de EARL MORIN, exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation au capital de 74 745.74 euros, dont le siège est situé 16 Rue du Puits d'Hiver 89400 Chichery, immatriculée au RCS de Sens sous le n° 325765550 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Bernard MORIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2016.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL890618543

E.U.R.L. DENIS MOURLAM

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 euros
Siège Social : 11bis Grande rue
89240 Pourrain
R.C.S. Auxerre 433 704 335

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/12/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2016, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au lieu dit «le Mousseau» à 89240 Pourrain.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Denis Mourlam, le Mousseau, 89240 Pourrain, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de procéder à la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant.

AL890618572

EARL DE LA GARE

Earl en liquidation
au capital de 108 833,35 euros
Siège social : Ancienne Gare
89160 Sennevoy le Bas
407 512 565 Rcs Auxerre
Liquidateur : M. Serge Caillat
Ancienne Gare – 89160 Sennevoy le Bas

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL890618593

LABONNOCAZ BUSINESS

SASU au capital de 30.000€
Siège social : 62 bis rue du 24 Août
89000 Auxerre
809 860 497 RCS d'Auxerre

Le 31/12/2016, le Président a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. MOHAMMED EL KADYAOUI, 112 Rue Bourneil, 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Modification au RCS d'Auxerre

AL890618611

MVD

SARL au capital de 100 €
1 rue Marcellin Berthelot - 89000 Auxerre
814540134 RCS Auxerre

Dissolution anticipée

Aux termes de l'AGE en date du31/12/2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/01/17. M. Romain Morlé, demeurant 30 rue du Saulcis, 89250 Gurgy a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Auxerre.

AL890618621

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22 décembre 2016 il a été constitué la société suivante :

Dénomination sociale : OPUS ENTREPRISE

Forme : SASU

Capital : 2.000 Euros

Siège social : 147 avenue de la Liberté, 89100 Paron

Objet social : travaux de bâtiment, tous corps d'état.

Durée : 99 ans

Président : M. Alexei PROCOPENCO, 147 avenue de la Liberté, 89100 Paron

Immatriculation au RCS de Sens.

AL890618350

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/1/17 il a été constitué une SAS dénommée LIBERTY-AFFAIRS.

Siège social: 18 rue de la poterne 89700 Epineuil.

Capital: 100euros.

Objet: Commerces de détail spécialisés divers

Président: M. Yoann Kosciolek, 18 rue de la poterne 89700 Epineuil.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de Auxerre

AL890618451

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2017 à Auxerre, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle.

Dénomination sociale : Rev immo

Forme : Société par actions simplifiée

Objet : Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ou de fonds de commerce

Capital social : 1 000,00 euros

Siège social : 13 rue des Piedalloues - 89000 Auxerre

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Président : M. Abdelkrim Knioine, demeurant 13 rue des Piedalloues - 89000 Auxerre

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cessions d'actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions, y compris entre actionnaires, sont soumises à l'agrément donné par décision collectives des associés adoptée à l'unanimité des actionnaires.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le Président.

AL890618596

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2017, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : Earl Thery de Molu.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural.

Capital social : 305 000 euros.

Siège social : 1 chemin de Sens, 89150 Villeneuve la Dondagre

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en nature de biens meubles pour un montant net de 304 872,08 euros et apports en numéraire d'un montant de 127,92 euros.

Gérant : M. Philippe Thery, demeurant 1 chemin de Sens, 89150 Villeneuve la Dondagre.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL890618591

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à La Celle St Cyr du 26/01/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ALEXANDRE PANNEQUIN

Siège social : 15 Rue de l'Eglise, 89116 La Celle St Cyr

Objet social : Réalisation de divers travaux de couverture et de zinguerie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5 000 euros

Gérance : M. Alexandre PANNEQUIN, demeurant 15 Rue de l'Eglise - 89116 La Celle St Cyr

Immatriculation de la Société au RCS de Sens.

Pour avis - La Gérance

AL890618600

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/01/2017, il a été constitué une SCI dénommée JEANNE D'ARC.

Capital : 150€. Siège social : chemin du moulin de Montleu - 89600 Saint-Florentin.

Objet : propriété, gestion et exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir (ou apporté à la société), l'achat / vente de biens immobiliers et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

Gérance : M. Olivier CLECH, chemin du moulin de Montlieu - 89600 Saint-Florentin.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL890618602

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination J. S. SERVICES, une SAS au capital de 3.000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) 10, rue de Bourgogne, ayant pour objet le nettoyage, l'entretien et la rénovation de tous locaux et de leurs abords ainsi que le négoce de tous produits et matériels s'y rapportant et la réalisation de services associés aux entreprises et aux particuliers. Accès aux assemblées – vote : Tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. Mme Sandrine DIDELOT épouse RODRIGUES demeurant à Auxerre (89) 10, rue de Bourgogne a été nommée président et M. Julio Manuel Maciel RODRIGUES demeurant à Auxerre (89) 10, rue de Bourgogne a été nommé DG. La société sera immatriculée au registre du commerce d' Auxerre.

AL890618606

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 21/11/16, constitution de la Sci: Njs Avenir.

Siège: 17 bis qu. de la république 89140 Pont-sur-yonne.

Capital: 1000euros.

Objet: immobilier.

Gérant: Nicolas Fournier, 6 pl. de l'Eglise 89340 Champigny.

Durée: 99 ans au RCS de Sens.

AL890618619

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/01/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : FANTASIAS

Siège social : LE MOULIN DES FÉES, 89144 Ligny Le Chatel

Forme : SARL

Capital : 20000 €

Objet social : Organisation et production de spectacles son, lumières, vidéo, pyrotechniques, spectacles vivants et événementiels.Achat, vente, import - export de matériel pyrotechnique et tous matériaux.

Gérance : Monsieur JEAN ERIC ARNOULD, Le Moulin des Fées, 89144 Ligny le Chatel

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL890618624

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

RENOV' ISOLATION ICAUNAISE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
iège social : 11 bis rue de la Cour d'en Haut, 89410 Béon

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Béon du 6 février 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : RENOV'ISOLATION ICAUNAISE

Siège : 11 bis rue de la Cour d'en Haut, 89410 Béon

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : la charpente, la maçonnerie, la couverture, l'isolation, la platrerie, la pose de menuiserie

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il **possède ou représente d'actions.**

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Christophe GUIMBERT, demeurant 11 bis rue de la Cour d'en Haut, 89410 Béon

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis

Le Président

AL890618631

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/02/2017, il a été constitué une SCI dénommée : SCI CG IMMO

Siège social : 44 rue du Général De Gaulle, 89100 Sens

Capital : 100€

Objet : Acquisition, gestion, location de tous biens immeubles.

Gérance : M. MATTHIEU GALLIAT, 44 rue du Général de Gaulle, 89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL890618301

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : 4JACI

Siège social : 13 rue de la Passerelle, 89470 Monéteau

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : propriété, administration et exploitation par bail de bâtis ou non bâtis

Gérant : Monsieur JILLALI ARRAR, 13 rue de la Passerelle, 89470 Monéteau

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL890618645

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination :COLONIE POUR ANIMAUX

Forme juridique :SASU

Capital social : 1000.00

Siège social : 6 rue du puits - Les Marinières - 89330 - Verlin

Président : Mme VAUCHEL Nathalie, 6 rue du puits, Les Marinières, 89330 Verlin

Durée 99 ans

Objet social : pension canine

Assemblée et droit de vote : se reporter aux closes définies dans les statuts.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Sens (89)

AL890618594

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?

- ✓ Paiement par carte bancaire
- ✓ Attestation de parution par fax ou mail
- ✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
- ✓ Modèles d'annonces à votre disposition
- ✓ Devis sur simple demande

Terres de Bourgogne
du **LUNDI** au **VENDREDI**
dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

MAISON Avant de se lancer, mieux vaut déterminer à quoi servira la serre de loisirs dont vous rêvez depuis longtemps. Tour d'horizon des points à prendre en compte.

Serres de loisirs, pour quels usages ?

C'est la mauvaise saison avec froid, pluie… Que faire ? Pas question de se priver de son activité favorite, le jardinage. D'où l'idée, pour ceux qui possèdent un peu de place, de construire une serre dite de loisirs : au menu, plaisir de préparer ses plantations, d'entretenir les pots rentrés pour la période hivernale et, cerise sur le gâteau, joie de profiter des lumières d'hiver et de se réchauffer aux rayons du soleil qui passent à travers les parois en verre. Quelques trucs et combines qui permettent de réussir sa construction.


DR

Un choix éclectique

Structure en dur installée sur un sol mis à niveau, surélevé d'une embase ou construite sur muret ou sur chape de béton, votre serre de loisirs adaptera sa dimension à son usage : surface de forçage des semis ou des boutures, hivernage des plantes frileuses ou exotiques, acclimatation chauffée pour orchidées. Espace prolongeant le potager ou la terrasse, on pourra aussi l'adosser au mur de la maison. Les plus grandes et les plus stylées, pour les budgets plus étoffés, comme les serres alu décoratives ou à l'ancienne (serre Versailles) feront aussi office de jardin d'hiver ou de pièce à vivre au jardin. Les prix montent selon la complexité de la structure (carrée, rectangulaire, en dôme ou ovale), son montage (livrée clé en main ou en kit à monter soi-même) et la qualité des matériaux.

Verre ou polycarbonate ?

Le principal atout de votre serre, outre qu'elle conservera une chaleur plus clémente qu'à l'extérieur (chauffée ou non), c'est sa luminosité. Deux matériaux principaux sont communément utilisés pour qu'elle soit optimale: le verre, facile d'entretien, solide, et qui ne se déformera pas. Un matériau cependant plus lourd que le polycarbonate, qui nécessitera une structure solide et bien ancrée.

Le polycarbonate alvéolaire est plus léger et plus isolant. Mais il a tendance à s'opacifier avec le temps. Il ne craindra pas la grêle, mais résistera moins bien aux vents violents.

L'option verre trempé, dont le traitement thermique offre une résistance sept fois plus importante que le verre horticole classique, captera 90 % du rayonnement solaire, retiendra la chaleur et filtrera les UV.

Aluminium ou PVC

La structure en aluminium est actuellement la plus plébiscitée dans un bon rapport qualité-prix (à partir de 500 € pour les très petites dimensions et un bardage en polycarbonate, à partir de 2 000 € pour la première gamme en alu et verre). Une visserie en inox sera aussi un gage de longévité. Peint ou brut, l'alu est un matériau résistant au vent, léger, qui ne demandera pas d'entretien, mais qui reste cependant moins isolant qu'une structure en bois. Certains fabricants permettent un mixage des matériaux : polycarbonate en plaque de toit, bardage de côté en verre horticole ou trempé. Enfin en attendant un achat un peu plus conséquent, on pourra se contenter d'une structure en PVC, la moins chère, en serre d'appoint, mais de petite dimension, car il ne supporte ni une grande envergure, ni un poids élevé.

Accessoires

Vous aurez aussi le choix d'installer une porte simple, à double battant, ou sur rail pour un gain de place. Une ou plusieurs lucarnes de toit ou en store latéral sont indispensables pour ventiler correctement le volume d'air et réguler la température. Les fabricants proposent également des tables et surtables, bacs à hauteur, pour augmenter les surfaces cultivables, notamment des semis, ou servir de rangement pour les outils, et des filets d'ombrage On peut aussi facilement adapter un kit de récupération d'eau sur la gouttière du toit en pente pour créer à proximité une réserve d'eau, si la serre ne dispose pas d'un branchement extérieur.

RACINES

UN PEU D'HISTOIRE

Dans la première édition du dictionnaire de l'Académie française, en 1694, une serre était décrite comme un « lieu couvert où l'on serre les orangers, les jasmins, et autres arbres ou plantes qui ont besoin d'estre à couvert de la gelée. Une grande, une belle serre. Tirer les orangers de la serre ». Dans cette même édition, il est précisé que serre « se dit aussi à la campagne du lieu où on met les fruits pour les conserver. Une serre pour les fruits ». Dans la version de 1932-1935, c'est un lieu clos et couvert de vitrages où, pendant l'hiver, on renferme les arbres ou plantes qui craignent la gelée.

coin cuisine

Quiche au brocoli, chèvre et lardons fumés

(pour 4 personnes)

Temps de préparation 10 à 20 minutes
Temps de cuisson 20 à 30 minutes.


AMÉLIE ROCHE / INTERFEL

Ingrédients

- 1 tête de brocoli (environ 500 g),
- 1 Pâte brisée,
- 200 g de lardons fumés,
- 2 crottins ou 1 bûche de chèvre,
- 3 œufs,
- 15 cl de crème liquide,
- 15 cl de lait entier,
- 1 brin de persil plat,
- 4 poignées de mesclun,
- Sel et poivre du moulin.

Réalisation

Laver le brocoli et le détailler en petits bouquets. Les plonger dans une casserole d'eau salée bouillante pendant 5 minutes. Les passer sous l'eau froide pour stopper la cuisson et les égoutter.

Dans une poêle, faire revenir les lardons jusqu'à ce qu'ils soient légèrement grillés. Les déposer sur du papier absorbant.

Couper les crottins en rondelles. Ciseler finement le persil. Préchauffer le four à 200 °C (th. 6-7).

Dans un bol, casser les œufs et les battre en omelette. Verser la crème et le lait, puis ajouter le persil ciselé. Saler, poivrer et mélanger.

Étaler la pâte brisée dans le moule allant au four. Garnir la pâte de bouquets de brocoli. Ajouter les lardons fumés et les rondelles de chèvre. Verser la préparation du bol et enfourner pendant 30 à 35 minutes en surveillant la cuisson.

vient de paraître

Survivre

« Dans la forêt » est un roman de Jean Hegland paru aux éditions Gallmeister (www.gallmeister.fr).



23,50 euros

Nell et Eva, deux jeunes filles quasi adultes, vivent au cœur de la forêt avec leurs parents avant que ceux-ci meurent. Ce mode de vie n'est pas un choix mais par petites touches, l'auteure fait comprendre qu'en dehors de la forêt règne le chaos : maladies, violences extrêmes, épidémies… Entre rêver à un retour à la normale, occuper ses journées à survivre et à poursuivre ses passions (l'une des deux sœurs danse au rythme d'un métronome car il n'y a plus d'électricité pour passer de la musique), la vie s'écoule. Ce livre, paru en 1996 aux États-Unis, est étonnant : pas de méga-catastrophe, pas de sur violence avec sang et cadavres à chaque coin de page, pas d'envahisseurs mais le fil de la vie, qui continue à se dérouler au gré des activités des deux sœurs, tient le lecteur de bout en bout.

THIERRY MICHEL

Des entreprises malgaches se tournent vers l'agri business. Elles se manifestent de plus en plus dans les salons économiques français.

Madagascar parie sur l'innovation et la formation des paysans

Comment ralentir l'exode rural qui frappe les régions autour de la capitale malgache ? Comment la formation, le regroupement en coopératives peuvent être une solution pour donner plus de richesse au pays ? Autant de questions que se posent, aujourd'hui, des chefs d'entreprises de Madagascar qui portent des projets pour leur pays. Des projets qui doivent favoriser le développement local et le maintien des petits paysans sur leur territoire. « *80 % de la population malgache vit des ressources de l'agriculture et la majorité des exploitations sont des petites fermes possédant quelques parcelles de terre. On veut apporter plus de compétences aux agriculteurs via des formations ciblées pour les aider à se structurer et à créer de nouvelles structures collectives, de coopératives qui pourront développer une agriculture de marché et destinée l'export. Il faut sortir de l'agriculture traditionnelle de subsistance si on veut relever ce défi* » explique Ando Rabenantoandro coordonnateur général d'un groupement économique dont la société Inex, une PME spécialisée dans l'exploitation d'infrastructures et la création de projets. La PME de 60 salariés accompagne environ 300 à 500 paysans malgaches pour les engager à plus d'échanges et de croissance au sein de leurs petites exploitations. Inex développe, ainsi, depuis 10 ans plusieurs initiatives dans ce sens : la création d'un centre culturel


PIERRE LOUIS BEGER

et de développement durable (IKM) qui sert de lieu de formation pour « *changer les mentalités* », la mise en place d'une coopérative céréalière et de légumineuses qui regrouperait, à terme, les agriculteurs de la côte ouest de Madagascar. L'objectif de cette coopérative, qui sera opérationnelle début 2017, est d'accroître les surfaces agricoles exploitables des petits paysans dont ils seraient les heureux propriétaires : « *Notre volonté est de proposer 5 ha à 10 ha de terres exploitables par famille. Nous les incitons à se diversifier vers les cultures de subsistance comme les céréales et à développer la commercialisation de leurs produits notamment vers l'exportation. Nous recherchons des marchés pour écouler nos produits. Nous sommes ouverts aux partenariats économiques français ou étrangers, à une agriculture biologique et raisonnée qui respecte l'environnement.* » La société Inex a passé un accord de partenariat avec la Banque africaine de développement par le biais du ministère de l'agriculture de Madagascar. Le projet « Projermo », jeunes entreprises rurales du Moyen Ouest, financé par la BAD, a pour objectif d'accroître la production agricole pour améliorer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans un environnement favorable à la mise en place d'un système dynamique de promotion et d'installation des jeunes entreprises et de jeunes entrepreneurs ruraux.

PROJET FINANCÉ PAR LA BAD

« *C'est la première fois que nous sommes en relation avec la BAD par l'intermédiaire de ce projet. Le montant alloué au projet est attribué pour 2 grandes régions. La somme sera attribuée à travers un programme de développement comme des appuis – méthodologiques et techniques, des formations, des équipements, des infrastructures. La durée du projet est de 6 ans. La totalité du financement y compris celui du gouvernement malgache est de 27,581 millions d'UC (1 Uc = 1,55 $)* » précise Ando Rabenantoandro. Inex veut aussi éviter les pièges des méthodes productivistes et privilégie le développement rural intégré et durable. Via l'association IKM (intégrée au groupe) elle envisage l'installation rapide d'une unité de production de semences en ciblant des filières stratégiques (maïs, riz…). « *Rester au pays tout en favorisant les partenariats entre paysans malgaches et investisseurs étrangers, c'est tout à fait possible.* » La formule est de Murielle Tiana, directrice et fondatrice de l'association Agrinnova. Une association privée, créée en novembre 2015, à Antananarivo, par des experts agronomes, des ingénieurs malgaches pour répondre aux besoins d'innovation dans le secteur de l'agrobusiness à Madagascar. Agrinnova veut développer des projets autour des co produits de l'agriculture comme par exemple l'exploitation de la canne à sucre comme source d'énergie. La canne à sucre produit du sucre, de l'éthanol mais aussi une importante biomasse de fibres et d'autres sucres utilisables en bio énergie. Agrinnova s'appuie sur des partenariats avec l'état, des joint-ventures, des échanges de savoir faire, de logistique, financiers. Son atout ? L'association dispose de l'appui technologique et de conseils de plusieurs ONG établis dans les régions où elle veut développer cette filière d'agro-industrie. L'association prévoit de s'implanter en 2017 dans les régions proches de la capitale et dans la région Moyen Ouest de l'île, à Bongolava, où les terres sont très fertiles. Cette relance de l'agriculture et de ses dérivées passera par l'électrification des zones rurales, des villages, par la création d'écoles, l'incitation des petits paysans à se mettre en coopératives, en groupements. « *Il s'agit de mettre en place des cultures adaptées à leurs terres et leur donner la possibilité d'obtenir des financements pour transformer leur matière première. Ce programme passe par un important plan de formation sur le travail agricole, sur le changement des mentalités. Il est axé sur la production des semences, la gestion du stockage et la commercialisation des produits l'utilisation des outils et des machines… Au cours du salon économique Classe Export, à Paris, des opportunités d'affaires et d'échanges avec des spécialistes en énergie se sont révélées pleines de promesse.* » conclut-elle.

PIERRE LOUIS BERGER

112 MILLIARDS DE $ DE PRÊTS ACCORDÉS

La Banque Africaine de Développement propose des opérations de prêts pour les projets et de programmes. De 1967 à la fin 2015, la BAD a financé 112 milliards $ de prêts et de dons au profit de 4370 opérations. Elle a déboursé quelque 8,8 milliards de $ sur la seule année 2015, soutenant 240 opérations. La banque africaine de développement finance des prêts financiers qui se présentent principalement sous la forme de lignes de crédit (LC), de


PIERRE LOUIS BEGER

garanties et de financement d'activités commerciales. Ils sont destinés à alléger les contraintes de crédit rencontrées par les entreprises du continent, particulièrement les micros, petites et moyennes entreprises (MPME).

FOCUS

Accélérer le développement des micros et moyennes entreprises

La BAD veut accélérer le développement des micros et moyennes entreprises. Les MPME assurent plus de 45 % des emplois et contribuent à 33 pour cent du PIB de l'Afrique. La participation de la Banque par le biais de lignes de crédit sert donc de caution aux MPME pour leur accès à un financement auprès des institutions financières. En 2015, le secteur social a reçu 11,3 % du total des approbations portant sur les interventions dans le développement des compétences, l'innovation technologique, l'amélioration de l'éducation et les infrastructures du secteur de la santé. La Bad intervient dans des secteurs très divers comme les énergies renouvelables au Mali, l'hydroélectricité en Afrique de l'Est, le transport urbain au Nigeria, l'agriculture durable et la diffusion du riz au Bénin, les terres dessalées au Sénégal… Selon les


PIERRE LOUIS BEGER

experts de la BAD, La transformation structurelle de l'Afrique a été freinée par le capital humain, et surtout par le manque de compétences. C'est l'un des facteurs que les investisseurs ont mis en évidence en tant qu'obstacle majeur dans la conduite des affaires sur le continent. En finançant des initiatives orientées vers le développement des compétences, la BAD est déterminée à éliminer les goulets d'étranglement qui empêchent l'Afrique de passer à une trajectoire de croissance plus élevée.